



rapports

de la Commission permanente de gestion
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité
aux observations

année 2018



rapports

de la Commission permanente de gestion
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité
aux observations

année 2018



Commission permanente de gestion

Élue le 28 juin 2016

(par ordre d'élection)

Membres : M. Arnaud Bouverat, M^{me} Carine Carvalho Arruda, M^{me} Claude Nicole Grin, M^{me} Gianna Marly, M^{me} Janine Resplendino, M^{me} Karine Roch, M. Yvan Salzmann, M^{me} Florence Bettschart-Narbel, M. Jean-Daniel Henchoz, M. Maurice Calame, M. Jean-Marie Fürbringer, M. Jacques-Étienne Rastorfer, M. Jean-Luc Chollet, M. Pierre Conscience, M. Claude-Alain Voiblet.

Commission permanente des finances

Élue le 28 juin 2016

(par ordre d'élection)

Membres : M^{me} Anne-Françoise Decollogny, M^{me} Séverine Evéquo, M. Romain Felli, M^{me} Sara Gnoni, M. Gianni-John Schneider, M. Vincent Brayer, M. Stéphane Wyssa, M. Manuel Donzé, M. Benoît Gaillard, M. Henri Klunge (dém.), M. Jean-François Cachin, M. Hadrien Buclin, M. Alain Hubler, M. Fabrice Moscheni, M. Henri Ricart, M. Pierre Ethenoz.

Table des matières

Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2018	5
Table des matières	6
Préambule	8
Direction de la culture et du développement urbain	10
Direction de la sécurité et de l'économie	15
Direction des sports et de la cohésion sociale	25
Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture	28
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	34
Direction des finances et de la mobilité	39
Direction des services industriels	48
Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019	57
Rapport de la Commission permanente des finances sur les comptes de la Commune pour l'année 2018	61
Direction de la culture et du développement urbain	75
Direction de la sécurité et de l'économie	80
Direction des sports et de la cohésion sociale	88
Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture	93
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	104
Direction des finances et de la mobilité	112
Direction des services industriels	123
Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission permanente de gestion (exercice 2018)	129

Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2018

Organisation de la Commission permanente de gestion

Présidente :	M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts
1 ^{er} vice-président :	M. Pierre Conscience, EàG
2 ^e vice-président :	M. Henri Klunge, PLR
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	M. Maurice Calame, PLR, rapporteur M. Jacques-Etienne Rastorfer, Soc.
SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE	M. Pierre Conscience, EàG M. Louis Dana, Soc., rapporteur
SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	M. Georges-André Clerc, PLC M. Henri Klunge, PLR, rapporteur
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Yvan Salzmann, Soc., rapporteur M. Jean-Marie Fürbringer, CPV
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Johan Pain, EàG M. Dominique Gigon, Soc., rapporteur
FINANCES ET MOBILITÉ	M. Jean-Daniel Henchoz, PLR, rapporteur Mme Karin Roch, Les Verts,
SERVICES INDUSTRIELS	M. Jean-Luc Chollet, UDC, rapporteur Mme Gianna Marly, Soc.

Table des matières

Table des matières	6
Préambule	8
Exercice 2018-2019 de la Commission de gestion	8
Formation pour une meilleure méthode de travail	8
Octroi des permis de construire	8
Télétravail	8
1 ^{re} observation	9
Travaux du Conseil communal	9
Culture et développement urbain (CD)	10
Préambule	10
Secrétariat municipal (SMUN)	10
Secrétariat général (SGCD)	11
Service de la culture (CULT)	12
Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL)	13
Service de l'urbanisme (URB)	13
2 ^e observation	14
3 ^e observation	14
Service du contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)	14
Entretien avec le syndic	14
Sécurité et économie (SE)	15
Préambule	15
Secrétariat général (SGSE)	15
Corps de police (CP)	16
4 ^e observation	17
Service de protection et de sauvetage Lausanne (SPSL)	18
5 ^e observation	21
Service du contrôle des habitants (CH)	21
6 ^e observation	21
Service de l'économie (ECO)	22
Service de l'eau (EAU)	23
7 ^e observation	24
Sports et cohésion sociale (SCS)	25
Préambule	25
Secrétariat général (SGSCS)	25
8 ^e observation	25
Service des sports (SPORTS)	26
Service social (SSL)	26
Service du travail (ST)	27
Service des assurances sociales (SAS)	27
9 ^e observation	27
Logement, environnement et architecture (LEA)	28
Préambule	28
Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C)	29
Service du logement et des gérances (SLG)	31
Service d'architecture (ARCH)	31
Service des parcs et domaines (SPADOM)	32
Service d'organisation et d'informatique (SOI)	33

Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ).....	34
Préambule	34
Secrétariat général (SGEJQ).....	34
10 ^e observation.....	35
Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)	35
Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S).....	36
Service de santé et prévention (SSPR)	37
Service de psychologie scolaire (SPS).....	38
11 ^e observation.....	38
12 ^e observation.....	38
Finances et mobilité (FIM)	39
Remerciements	39
Secrétariat général (SGFIM).....	41
Service des finances (SFIN)	42
Service du personnel (SPEL).....	42
Service des routes et de la mobilité (RM).....	43
Service de la propreté urbaine (PUR)	45
Service achat et logistique de la Ville (SALV).....	46
Entretien avec la directrice	47
Services industriels (SIL).....	48
Secrétariat général (SGSIL).....	48
Service patrimoine (PAT)	48
Service commercial (SILCOM).....	49
Services partagés (SPAR).....	50
13 ^e observation.....	51
Service réseau (RES)	51
Service production (PRO).....	51
SI-REN S.A.	52

Préambule

Exercice 2018-2019 de la Commission de gestion

La Commission de gestion (COGES) s'est réunie régulièrement durant l'année parlementaire 2018-2019. Elle a siégé à 11 reprises à l'Hôtel de Ville.

Formation pour une meilleure méthode de travail

Depuis quelques années, les membres de la Commission de gestion du Conseil communal de Lausanne travaillent à l'harmonisation de leurs rapports annuels portant sur ceux de la gestion municipale. Ils ont d'abord établi un *vade-mecum*. Ce document avait pour but d'assurer une présentation uniforme des informations et de veiller à ce que le même type de question soit posé lors des visites dans les directions.

En septembre 2018, une commission *ad hoc* de la Commission de gestion du Conseil communal s'est réunie afin de trouver des pistes pour que ses membres puissent accomplir leur travail de manière plus efficace, notamment pour ce qui relève des auditions et de l'écriture du rapport.

En effet, le politicien de milice ne sait parfois pas poser les questions adéquates aux chef-fe-s de service. L'écriture du rapport s'en ressent et reste trop souvent une redite du rapport de gestion de la Municipalité. Un rapport plus précis que ce qu'il est aujourd'hui serait un outil plus efficace pour le Conseil communal, mais également aussi pour l'Administration dans son ensemble.

La sous-commission chargée de trouver des solutions pour améliorer le travail de la Commission de gestion a approché le Centre d'Education permanente (CEP) pour mettre sur pied une formation. Celle-ci a été conçue en trois étapes : définition des sens et missions de la Commission de gestion et méthodologie à appliquer ; questions et débriefing au moment des visites ; retour d'expérience et finalisation après les visites.

A la date d'écriture de ce préambule, les membres de la Commission ont effectué les deux premières parties de la formation. Ils sont satisfaits des informations qu'ils ont pu collecter. Ils constatent aussi que ces séances de travail leur ont permis de s'exprimer librement sur leurs difficultés, d'échanger entre eux et de contribuer ainsi à une meilleure cohésion de la Commission de gestion.

Octroi des permis de construire

Les membres de la Commission ont noté la complexité de la gestion des permis de construire. Ceux-ci sont administrés par plusieurs directions en fonction des travaux concernés. Pour les professionnels, externes à l'administration de la Ville, il est souvent compliqué de savoir à qui s'adresser pour initier une démarche ou pour en suivre la situation. Cela est d'autant plus compliqué qu'un certain nombre de démarches sont gérées au niveau communal, d'autres au niveau cantonal. Il s'ajoute aux difficultés des multiples acteurs, celles liées à la conception des formulaires. Ceux-ci sont souvent génériques plutôt que particuliers au travail à entreprendre. Il en résulte que nombre de questions ne concernent souvent pas le travail relatif à la démarche.

Télétravail

Le télétravail est une question importante. M^{me} la conseillère communale Françoise Longchamp a déposé le 10 septembre 2013 une motion intitulée : « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise », transformée en postulat le 11 septembre 2014. Le Conseil l'a prise en considération et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport à cette même date. Le rapport-préavis est attendu depuis. La question a ressurgi lors des visites dans certains services. Ce qui ressort des discussions est l'équilibre qu'il faut trouver entre la prise en compte des attentes légitimes des employés concernés, mais également le fonctionnement du service. Compte tenu du long délai de réponse de la Municipalité à l'initiative précitée, les membres de la Commission de gestion ont jugé utile d'adopter l'observation ci-dessous.

1^{re} observation

La Municipalité est invitée à persévérer dans ses recherches en vue d'une intensification du télétravail dans l'intérêt équitablement réparti entre l'employeur, l'employé et l'environnement.

Travaux du Conseil communal

Les membres du Conseil communal, les observatrices et observateurs intéressés ont constaté de longue date l'engorgement de l'ordre du jour du Conseil communal. Les présidentes et présidents qui se sont succédé à la conduite des débats ces dernières années ont essayé de trouver des solutions en concertation avec les groupes politiques. Certaines propositions ont pu être mises en place. Elles ont apporté quelques améliorations, mais elles restent insuffisantes pour augmenter notablement la vitesse de traitement des objets. D'autres propositions n'ont pu trouver de consensus et n'ont pu être testées. Parallèlement à ces démarches, plusieurs initiatives ont été déposées pour une révision totale ou partielle des articles du Règlement du Conseil. La Commission n° 56 a été chargée de ce travail. Elle siège à fréquence mensuelle depuis le 29 mai 2017. La Commission de gestion sera attentive aux résultats des travaux de la Commission n° 56.

Culture et développement urbain (CD)

Préambule

Cette année, la sous-commission a effectué huit entretiens et une visite.

Le secrétaire municipal et les autres chef-fe-s de service, parfois accompagné-e-s par des adjoint-e-s, ont été rencontré-e-s pour leur service. Nous avons aussi rencontré le délégué à la Commission immobilière. Un entretien conclusif avec le syndic a permis de discuter librement des quelques points que nous avons traités lors des diverses visites et en particulier le problème des permis de construire.

- Secrétariat municipal (SMUN) ;
- Secrétariat général (SGCD) ;
- Service de la culture (CULT) ;
- Bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) ;
- Urbanisme (URB) ;
- Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) ;
- Commission immobilière.

Une visite de l'atelier des maquettes a complété sur le terrain notre entretien au Service de l'urbanisme.

Le délai d'octroi des permis de construire avait été abordé ces dernières années déjà. Cette année, nous avons bénéficié de l'éclairage donné par le rapport n° 49 de la Cour des comptes du Canton de Vaud (« Audit de la performance des processus d'octroi des permis de construire et d'habiter ou d'utiliser en zone à bâtir et des émoluments y relatifs – Commune de Lausanne »), publié le 31 janvier 2019. Nous avons tenté de comprendre ce problème et le parcours des dossiers. Comme il s'agit d'une tâche transversale qui prend beaucoup trop de temps, nous reviendrons lors des diverses entrevues avec les chefs de service et en particulier l'Urbanisme, pour essayer de comprendre la démarche.

Dans nos entretiens, de manière générale, nous avons procédé par des discussions qui ont permis de poser des questions sur des points qui nous ont interpellés. En particulier, nous avons abordé les questions liées au personnel, lors de licenciements, de conventions de départs ou d'absences de longue durée. Nous avons reçu des réponses adéquates.

Les commissaires désignés pour examiner la gestion de la Direction de la culture et du développement urbain tiennent à remercier M. le syndic, ses chef-fe-s de service, ainsi que toutes les personnes rencontrées pour leur accueil et leur disponibilité.

Secrétariat municipal (SMUN)

Liens avec le Conseil communal

Directement rattaché au syndic, le Secrétariat municipal soutient la Municipalité dans son fonctionnement et de ce fait a des contacts avec le Conseil communal.

Nous avons abordé la question de l'accroissement des initiatives et interpellations des membres du Conseil, du grand nombre d'objets en attente de traitement par le Conseil communal malgré une forte augmentation du nombre de séances, des délais de traitement importants imposés aux propositions et réponses municipales et des répercussions pour la Municipalité et l'Administration.

Le secrétaire municipal et son adjointe sont conscients du problème, mais estiment ne pas pouvoir intervenir sur l'organisation du Conseil communal.

Les commissaires proposent que la Commission de gestion intervienne auprès du Bureau du Conseil communal sur cette question, par exemple en l'interrogeant systématiquement lors de l'examen de son rapport de gestion sur les mesures prises ou étudiées, cas échéant sur les obstacles rencontrés, ainsi que sur les conséquences organisationnelles et budgétaires.

Naturalisation

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi fédérale sur la naturalisation implique des changements pour obtenir la nationalité suisse. Il faudra entre autres avoir un permis C et maîtriser une langue nationale à l'oral et à l'écrit. Sur le site de la Ville des informations peuvent être trouvées.

Le très grand nombre de dossiers déposés avant ces changements législatifs a nécessité une nouvelle organisation des auditions effectuées par des délégations de la Commission consultative composées de membres du Conseil communal. Le nombre de personnes auditionnées en 2018 (1'338) a fortement augmenté par rapport à 2016 (538). A fin 2018, il restait pourtant encore 1'623 dossiers en attente déposés sous l'ancien droit.

Précision supplémentaire au rapport municipal : en 2018, comme en 2017, il y a eu cinq octrois de bourgeoisie à des confédérés.

Vote des Suisses de l'étranger

Sur demande expresse de la Confédération, le Canton a mené des tests de vote électronique à Lausanne lors des votations fédérales pour le vote des Suisses de l'étranger, d'automne 2018 au printemps 2019. Comme il s'agissait de tests limités et non d'un changement durable, la Ville les a acceptés.

Il a été précisé à votre sous-commission que la position de la Municipalité concernant le vote électronique n'a pas changé ces dernières années et qu'elle a souligné sa grande réticence dans sa réponse à la consultation cantonale au sujet de la révision de la LEDP et de la mise en place du vote électronique.

Il n'est pas fait mention de ces tests dans le rapport de gestion municipal, malgré une résolution adoptée par le Conseil communal le 1^{er} septembre 2009¹ : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité use de ses pouvoirs et de son influence pour tenir informés en permanence le Conseil communal et son Bureau de tous les développements liés à l'introduction du vote par Internet ».

Secrétariat général (SGCD)

Le Secrétariat général assure la coordination de la direction et assure principalement le Secrétariat du syndic et d'unités rattachées à son activité (Commission immobilière, Métamorphose, Communication et Relations extérieures)

Initiatives du Conseil communal en suspens

La sous-commission a examiné les tableaux présentés par la cheffe de service sur l'état d'avancement dans la Direction CD des initiatives que le Conseil communal adresse à la Municipalité ainsi que des réponses aux interpellations, aux questions écrites et aux résolutions.

Comme dans les services où la discussion a également été ouverte sur ce sujet pour les objets de leur responsabilité, l'impression qui en ressort est que sur chaque objet en retard des justifications peuvent être avancées.

Les commissaires constatent qu'il s'agit parfois pour les services d'un travail ressenti comme en rupture avec leur activité principale ou venant s'y ajouter.

¹ Interpellation urgente de M. Pierre Santschi et consorts : « Vote des Suisses de l'étranger par Internet : quelle application informatique et quelles conséquences pour Lausanne ? » (BCC Séance n° 1 du 1^{er} septembre 2009, pp. 94-99) et réponse de la Municipalité (BCC 1^{ère} partie de la séance n°7 du 7 décembre 2010, p. 572).

Commission immobilière

La Commission immobilière réunit des représentants de divers services et des municipaux, pour étudier des dossiers relatifs à des opérations immobilières et donner son préavis à la Municipalité. Composée d'un délégué et d'un adjoint, cette unité rattachée au syndic conduit et coordonne les dossiers.

Le délégué et son adjoint participent également à la Commission d'estimation fiscale des immeubles du district de Lausanne pour la Commune de Lausanne.

Le délégué a participé en 2018 au Préavis N° 2018/17 : « Projet de construction d'un bâtiment chemin des Boveresses 31a et 31b [...] ²».

Les commissaires ont examiné avec satisfaction les acquisitions et ventes d'immeubles ou de droits réels immobiliers, en application de l'autorisation générale spécifique accordée par le Conseil communal le 17 janvier 2017, sur laquelle la Municipalité fait rapport en page 17 de son rapport de gestion 2018.

Bureau de développement et projet métamorphose

Cette entité rattachée au secrétariat général est un véritable bureau d'étude indépendant des services d'urbanisme ou d'architecture. En 2018, le bureau s'occupe de 14 projets pour 2'119 logements.

Bureau de la communication - Le nouveau journal communal

A relever que depuis l'été 2018, la municipalité a trouvé l'opportunité de faire part, par plusieurs pages spéciales régulières dans un hebdomadaire distribué gratuitement, de faits de l'actualité communale. Ces pages sont reprises également en diffusion numérique. Cette création a été l'objet d'une interpellation et d'une discussion au Conseil communal, puis a été acceptée en décembre 2018 au budget 2019.

Service de la culture (CULT)

Le Service de la culture gère l'ensemble de la culture lausannoise, mise à part la politique du livre, à charge du Service Bibliothèques et Archives.

Le rapport de gestion résume l'ensemble des activités culturelles des institutions communales ou rattachées à la commune par des subventions.

Financement extérieur à Lausanne

Le fonds intercommunal de soutien aux institutions lausannoises a versé CHF 850'000.- soit 3.14% des subventions allouées par la Ville aux quatre grandes institutions (Béjart Ballet Lausanne, Théâtre Vidy-Lausanne, Opéra de Lausanne et Orchestre de Chambre de Lausanne).

Il s'agit d'un problème qui devrait intéresser le Conseil communal pour viser une plus juste participation des communes voisines dont les habitants bénéficient grandement de cette offre culturelle aux mêmes conditions tarifaires que les lausannois.

Subventions

Si les subventions ordinaires sont inscrites au budget, les subventions casuelles au projet sont attribuées en cours d'année. Interrogé à ce sujet, le chef de service nous annonce qu'elles seront publiées dans le courant mai.

Musée historique de Lausanne

Le musée historique de Lausanne a enfin rouvert ses portes après presque trois ans de travaux. Depuis mi-avril, 28'905 visiteurs ont pu apprécier un nouveau concept et surtout aimer la nouvelle mise en valeur de la maquette historique.

² BCC séance n°22 du 26 juin 2018.

Théâtre

L'offre théâtrale à Lausanne est énorme : les neuf théâtres subventionnés et les près de 40 compagnies soutenues ont accueilli un nombre important de spectateurs.

Théâtre Boulimie

L'année dernière, nous avons mentionné dans notre rapport la difficulté à concrétiser, dans le délai annoncé, l'engagement pris par le précédent syndic de procéder à une remise au concours de la direction du théâtre. Nous renouvelons notre demande avec insistance cette année encore.

Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL)

Le chef de service a quitté le service en janvier 2019, pour un nouveau défi professionnel, après des années riches d'innovations et de stabilisation du secteur Bibliothèques. Il a encore assuré la rédaction du rapport de gestion pour l'année 2018.

L'entretien a été conduit avec son adjointe en charge des RH et des finances, qui assure un *intérim* jusqu'à l'entrée en fonction de la personne qui reprendra la tête du service. A noter que cet *intérim* vient s'ajouter à ses tâches habituelles.

Trois points sont à relever, qui concernent les bibliothèques :

- la nouvelle bibliothèque à la Sallaz rencontre un grand succès public et se trouve sous-dotée en termes d'effectifs ;
- la bibliothèque d'Entre-Bois est confrontée à des jeunes qui cherchent un lieu abrité durant la période hivernale, problématique connue depuis des années par la COGES. Un intervenant de rue est présent 12 à 15 heures par semaine d'octobre à mars, et permet de canaliser l'énergie adolescente, après les heures scolaires, en venant en appui des bibliothécaires. Il s'agit d'une condition de bon fonctionnement, dans la sérénité, de cette antenne de quartier ;
- le bibliobus a redémarré en janvier 2018, avec succès auprès des lecteurs, après une longue interruption. Quelques difficultés se posent, des modifications sont en cours (suppressions, déplacements et créations d'arrêts). Pour éviter de nouvelles interruptions, il conviendrait de doubler, dans l'idéal, le poste par un remplaçant, puisqu'il est très spécifique par sa double mission : à la fois être en possession du permis PL pour conduire le bus et être bibliothécaire aux arrêts.

Service de l'urbanisme (URB)

Comme l'année passée, l'accent a été mis dans notre entretien sur quelques crédits ouverts.

Section planification

Plan directeur communal (PDCOM)

Après le passage au Canton, dans le cadre de l'examen préalable, des modifications ont été demandées et acceptées par la Municipalité. La consultation publique est prévue en 2019 (elle a eu lieu du 21 février au 22 mars 2019). Le préavis devrait être prêt pour la fin de l'année 2019.

Vernand-Cameres et Cour-Cameres

Les deux PPA ont été abandonnés. L'ensemble des surfaces restera affecté en zone d'activité.

Bureau des permis de construire

Au début 2019 l'audit de la Cour des comptes a été rendu public. Pour la Ville, une réorganisation est envisagée. 19 entités réparties dans 15 services sont concernées. Une suppression de certains contrôles serait une solution, mais cela paraît difficile, car il faudrait reporter la responsabilité sur les constructeurs.

D'après le Service de l'urbanisme, la qualité des dossiers est en baisse et souvent ils sont incomplets, ce qui provoque des allers et retours communes et demandeurs.

Une part importante du délai est consacrée à traiter les oppositions et observations, avant la délivrance possible du permis. Pour exemple, il y a eu 633 oppositions en 2018 pour 267 enquêtes publiques (398 en 2017 pour 319 enquêtes publiques).

Si les constats de la Cour des comptes relèvent des années 2018 et précédentes, les décisions municipales de réorganisation, prises ou à prendre, font suite à la publication début 2019. Il serait important que le Conseil communal reçoive cette information sans attendre.

2° observation

Le Conseil communal invite la Municipalité à l'informer des réponses apportées (modifications ou réorganisations) aux recommandations formulées par la Cour des comptes dans son Rapport 2019.

Section Atelier des maquettes

La visite de l'atelier des maquettes a permis de prendre connaissance de l'important travail qui y est réalisé. Un passage à l'impression 3D et à la gravure numérique vient remplacer les anciennes maquettes en bois.

La Ville a deux types de maquettes sur la ville actuelle, à des échelles différentes. Elles sont divisées en sections rectangulaires, et pour la plupart inaccessibles au public, stockées sur des étagères.

Le succès renouvelé que rencontre la maquette historique constituant l'une des pièces maîtresses du nouveau parcours permanent du MHL fait regretter que la ville moderne ne soit pas visible. Surtout que la partie visible dans le fond des ateliers est magnifique !

Il s'agit d'un trésor potentiel à compléter et exposer, pour lequel il conviendrait de disposer d'un emplacement adéquat et durable.

3° observation

Le Conseil communal invite la Municipalité à étudier la mise en valeur des maquettes de la ville actuelle, sous une forme et un lieu accessibles au public.

Service du contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)

Comme l'année passée, le rapport de gestion municipal est très bref. Il est complété par un rapport d'activité dont la distribution est restreinte et sous confidentialité. Nous n'en avons pas connaissance avant d'effectuer notre visite.

32 rapports ont été établis et en particulier deux rapports relatifs à l'audit annuel des comptes communaux. Ce qui représente 11'344 heures de travail.

Notre rapport de l'année dernière proposait qu'une délégation de la COGES rencontre chaque début d'année la cheffe du CFL pour établir ce qui pourrait orienter nos travaux. La COGES n'a pas choisi de le faire cette année. Il semble maintenant que la Directive municipale a été modifiée, sans être encore diffusée ni entrée en vigueur, et qu'elle restreint les possibilités de consultation des commissions de surveillance du Conseil communal. Au moment de notre visite, nous n'avons pas encore pu en prendre connaissance.

Entretien avec le syndic

A l'issue des visites dans les services, la sous-commission a rencontré M. le syndic. Ce fut l'occasion d'une part de lui transmettre une impression générale positive sur la marche des services de sa direction et d'autre part de l'interroger sur quelques points pour lesquels des précisions étaient nécessaires ou des échanges de points de vue pertinents.

Sécurité et économie (SE)

Préambule

Dans le cadre de son mandat et en vue de la rédaction de son rapport, la sous-commission a effectué, dans le courant du mois d'avril 2019, des visites auprès des chef-fe-s des services suivants :

- Secrétariat général (SGSE) ;
- Corps de police (CP) ;
- Service de protection et sauvetage (SPSL) ;
- Contrôle des habitants (CH) ;
- Service de l'économie (ECO) ;
- Service de l'Eau (EAU).

La visite de ces différents services s'est ponctuée par un entretien avec le conseiller municipal.

Les membres de la sous-commission tiennent ici à remercier les différents intervenants de chacun de ces services pour leur disponibilité et leur accueil. La motivation, l'engagement quotidien et la qualité des prestations fournies par le personnel communal pour le bien de la Ville de Lausanne sont à saluer.

Secrétariat général (SGSE)

Au terme de l'année 2018, le SGSE comptait 28.8 équivalents plein temps (ept). Ce service est l'organe de coordination et de soutien à l'activité des services de la Direction de la sécurité et de l'économie. Il est composé de quatre unités, soit le Secrétariat général, la Comptabilité de direction, l'Observatoire de la sécurité et le Service intercommunal des taxis.

Observatoire de la sécurité

L'année sous revue a été marquée par deux événements majeurs, soit la mise en place du Rapport-préavis N° 2017/59 : « *Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives [...]* » ainsi que par le suivi de l'ouverture de l'Espace de consommation sécurisé.

Concernant le **harcèlement de rue**, une vaste campagne de sensibilisation a été mise sur pied, notamment par le biais d'affiches et d'un clip vidéo. Cette démarche a rencontré un grand succès public. La ville de Lausanne a été citée en exemple par le gouvernement français ainsi que par d'autres autorités de Suisse et de l'étranger. L'Observatoire de la sécurité est en outre en train de finaliser un outil qui devrait prendre la forme d'une application adaptée aux mobiles multifonctions. Cette dernière devrait être fonctionnelle dans le courant de l'année 2019. L'Observatoire suit par ailleurs attentivement une démarche privée allant dans le sens de l'outil susmentionné et lancée au début de l'année 2019. Il ne faudrait en effet pas que cette initiative procure un faux sentiment de sécurité à ses utilisateurs et utilisatrices. Par ailleurs, l'Observatoire juge qu'un outil de dénonciation du harcèlement de rue ne devrait pas être stigmatisant à l'endroit de certains quartiers, notamment en faisant penser que les signalements reçus et localisés sont statistiquement représentatifs d'un lieu donné.

Les récentes actions mises en place par l'Observatoire impliquent un engagement total de la part des employés de cette unité qui doit parfois tourner à flux tendu. La qualité du travail présenté est donc d'autant plus à saluer.

L'**Espace de consommation sécurisé** (ECS) a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2018 dans le quartier du Vallon. Cinq agents d'accueil et de sécurité (AAS) et un responsable d'équipe, tous à temps partiel et employés communaux, permettent par leur présence à l'entrée des lieux à l'ECS de remplir sa mission, soit

l'accueil et la sécurité des personnes toxicodépendantes. L'ouverture de l'ECS permet la réalisation d'un des quatre piliers du modèle mis sur pied par la Confédération au début des années 1990, soit la réduction des risques liés à la consommation de drogues. Si les premiers échos de l'ouverture de l'ECS sont positifs, notamment eu égard à sa fréquentation, il semble cependant trop tôt pour dresser un bilan intermédiaire. Il sera donc nécessaire de revenir sur cette thématique dans le cadre des prochaines visites et des prochains rapports de la COGES.

L'année sous revue a également été marquée par le redimensionnement de la zone de **prostitution** de rue, acté le 15 avril 2018. Plusieurs séances seront prochainement menées avec les différents acteurs liés au racolage de rue afin d'évaluer les évolutions induites par cette modification réglementaire. L'Observatoire de la sécurité relève dans tous les cas que le racolage de rue est globalement en diminution dans toutes les villes de Suisse.

Enfin, l'année sous revue a été la troisième année complète réalisée par les **Correspondants de nuit** (CN). Sept nouvelles et nouveaux collaborateurs ont été intégrés à l'équipe initiale sans pour autant qu'il n'existe de formation institutionnalisée. Cette dernière s'effectue donc directement lors des missions dévolues aux CN et via des formations *ad hoc*. On peut enfin signaler que 2018 a été l'occasion de développer les synergies avec le Corps de police dans le but de transmettre dans un proche avenir, certains appels adressés au 117 ou à la centrale vers les CN pour prise en charge lorsqu'il s'agit de problématiques infrapénales ou liées, par exemple, à des incivilités.

Taxis

Le **Service intercommunal des taxis** a connu une baisse relativement importante des concessions délivrées. Cela résulte d'une décision du Tribunal fédéral qui a mis fin au régime d'autorisations au profit de celui de concessions. Cette décision a induit un gel des octrois jusqu'à la procédure, nouvelle, d'appels d'offres. Par ailleurs, le Conseil intercommunal, sur proposition du Comité directeur, a admis, en novembre, une baisse du nombre maximal de concessions à 240. Cette situation est relativement problématique pour Taxi Services Sàrl puisque cette société peut justement mener à bien ses missions grâce aux contributions reçues pour chacune de ces concessions. On peut souligner néanmoins que les taxis rattachés à la centrale d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué 1'011'372 courses en 2018, soit une baisse de 5,68% par rapport à l'année 2017. Le Grand Conseil vaudois a enfin mis sous toit une nouvelle loi en la matière. Il s'agira d'analyser ultérieurement les effets que cette dernière déploiera, notamment à la lumière de son règlement d'application.

Corps de police (CP)

A l'image de l'année 2017, l'année sous revue a été à nouveau marquée par une chute du nombre d'infractions au code pénal (-9%) alors que dans le même temps la population lausannoise a augmenté (+1095 habitants).

Le CP a également vu son commandement changer à la fin de l'année 2018.

Pour les aspects relevant des services généraux, il est à signaler une hausse de CHF 6 millions du budget global du CP. Ce dernier s'élève ainsi à environ CHF 106 millions. Cela est notamment dû à la hausse globale des postes d'agents de police. Neuf personnes ont quitté le CP pour cause d'atteinte de l'âge de la retraite. Le CP a également dû faire face à 15 démissions. Ces ruptures de contrat de travail sont le plus souvent le fait de personnes désireuses de rejoindre d'autres corps de police, notamment à cause du salaire qui peut parfois être meilleur ailleurs qu'à Lausanne. Le Commandement relève que cette concurrence entre les différents corps tend à se renforcer ces dernières années, même si la pratique est déjà connue depuis un certain temps. Il convient de signaler que le fait d'engager plus d'agents de police matérialise un engagement du programme de législature de la Municipalité. Néanmoins, la hausse du nombre de nouveaux agents de police sur le terrain impacte également le travail qui doit être mené en service d'appui, par exemple dans les ressources humaines ou dans d'autres catégories de travaux administratifs.

Pour ce qui relève d'éventuelles questions de harcèlement et de mobbing, les récentes campagnes mises en place par la ville ont permis de se questionner à l'interne afin de savoir si le CP est exemplaire. Cela a dans tous les cas permis de faire entrer le débat au sein du CP.

Durant l'année sous revue, les SG ont fait face à moins d'absences de courtes durées, mais à plus de cas complexes nécessitant parfois l'intervention des ressources humaines ou de la médecine du travail.

4^e observation

Si la Municipalité veut poursuivre l'engagement de personnel uniformé, elle est invitée à en faire autant pour le personnel que l'on ne voit pas physiquement dans la rue, tel que les membres de l'unité des ressources humaines ou le personnel administratif. Cela est essentiel à la bonne marche du CP ainsi qu'à la qualité des prestations fournies à la population.

A partir du 15 juin 2018, la Municipalité a mis sur pied de nouvelles mesures de lutte contre le trafic de drogue dans la rue. Si ce dispositif était prêt à voir le jour depuis un certain temps déjà, sa mise sur pied a été précipitée pour donner une réponse à la polémique déclenchée par voie de presse et sur les réseaux sociaux. Aussi, le CP est désormais présent sur six points de la ville afin de lutter contre la visibilité du trafic susmentionné. Si ce dispositif peut être ajusté légèrement au gré des situations, on ne peut pas encore parler d'une mesure dynamique pouvant s'adapter à une situation qui viendrait à changer rapidement. Le trafic de drogue a donc parfois tendance à se déplacer en d'autres points que les six susmentionnés. Il peut également s'effectuer dans les bus ou dans d'autres communes que celle de Lausanne. Le deal de rue a également tendance à s'effectuer à plus large échelle de nuit, puisque le dispositif susmentionné n'était actif au départ que de 8h à 22h et désormais de 7h à 23h. On peut néanmoins dire que cette nouvelle pratique policière est globalement saluée par la population, même s'il conviendrait, à terme, d'effectuer quelques enquêtes auprès des citoyens afin de connaître leur taux de satisfaction. Il semblerait également que la vue d'un policier seul et non en groupe peut avoir un effet positif sur le sentiment de sécurité ressenti par la population. Il est également important de souligner que la mise en place de ce dispositif n'est pas allée de soi pour les agents du CP. En effet, il a fallu légitimer cette pratique auprès de policiers qui n'étaient pas ou plus formés pour effectuer un travail de proximité et de sécurisation passive de l'espace public. Aujourd'hui, cette méthode de travail est saluée par la plupart des agents qui y sont affectés. On relèvera enfin que ces nouvelles mesures de lutte contre le trafic de drogue dans la rue n'ont pas permis de faire baisser la consommation générale de stupéfiants.

Même si le nouvel **Espace de consommation sécurisé** (ECS) ne dépend pas directement du CP (voir notamment *supra*), son ouverture a occupé l'esprit de la police. Aussi, si la consommation n'a pas baissé à Lausanne, les différents intervenants présents autour de cet espace saluent son ouverture. Sa fréquentation est en constante hausse depuis son ouverture du 1^{er} octobre 2018. Il s'agira de se pencher sur cette question lors des prochaines échéances de la COGES. Certains intervenants relèvent en outre qu'il faudrait pouvoir légalement mettre en place un sauf-conduit entre l'endroit de l'achat de la substance et sa consommation à l'ECS.

L'année 2018 a également été marquée par **l'interdiction de la mendicité** sur le territoire cantonal. Cette mesure a fortement impacté la pratique de la mendicité dans la commune de Lausanne puisque les personnes ayant besoin de ce moyen de subsistance ont dû s'exiler dans d'autres cantons, voire à l'étranger. On ne dispose néanmoins pas d'éléments précis pour connaître les destinations des personnes susmentionnées. Le CP s'attend néanmoins à quelques retours durant les beaux jours de l'année 2019. Les amendes dressées par la police pour les cas de mendicité n'impactent que marginalement la charge de travail du CP.

La **Police judiciaire** de Lausanne (PJ) a connu une année relativement active. De nombreuses enquêtes ont par exemple permis de mettre la main sur de fortes quantités de stupéfiants. Néanmoins, l'état-major du CP n'hésite pas à faire savoir que la PJ manque de moyen afin de pouvoir remplir ses tâches de manière satisfaisantes. Le nouveau commandant pense pourtant qu'il est nécessaire que Lausanne puisse compter sur une PJ forte et disposer ainsi d'un maillon important sur lequel, outre Lausanne, les villes de Zurich, Bâle et Winterthur peuvent compter.

A l'image de l'année 2017, la brigade **Proximité, partenariats et multiculturalité (PPM)** a connu une année importante sous l'angle de la résolution des conflits de voisinage, mais également dans la démarche de recueil de renseignements de proximité. Les relations entre PPM et la population sont en règle générale assez harmonieuses. Un second fourgon devrait être prochainement aménagé en poste de police mobile afin de compléter les services rendus par le premier *camping-car* mis en circulation il y a quelques années.

Si le **Service du trafic et du stationnement (STS)** a enregistré plus de dénonciations dans le courant de l'année sous revue, c'est notamment à cause de la mise en place de nouveaux radars fixes à certains carrefours de la ville de Lausanne. Néanmoins, une importante baisse des dénonciations par le biais de radars mobiles est à signaler (-28,68%). De même, les tests d'alcoolémie ont reculé de 16,7% alors que les dénonciations pour des personnes testées positivement à l'éthylomètre sont en hausse (+3%). Cette situation est malheureuse, d'autant plus que les accidents impliquant des piétons sont à la hausse, et particulièrement ceux concernant les enfants. Sans établir de lien direct entre ces deux problématiques, la COGES gardera néanmoins une vive attention quant à l'évolution de ce phénomène durant les années à venir.

La formation des aspirants lausannois s'effectue toujours à l'**Académie de police de Savatan (APS)**. La problématique du nombre d'heures de travail effectuées par des agents du CP de Lausanne à des fins de formation n'est pas encore tout à fait éclaircie. Il en va de même des coûts engendrés par ces dernières. A l'avenir, la COGES disposera d'un document de travail résumant les montants que la Municipalité engage réellement pour la formation de ses aspirants.

Par ailleurs, il convient de signaler que la COGES s'est vu remettre un courrier l'informant de plusieurs éléments troublants qui émaillent l'institution. Faisant état de cas violences tant psychologiques que physiques à l'endroit de nombreux aspirants depuis 2011, le document relève peut-être du droit pénal. Les faits susmentionnés ont choqué les membres de la commission de gestion.

Confrontés lors des entrevues avec les membres de la sous-commission à la nature des faits relatés dans ce document, le conseiller municipal en charge, le commandant de police et la cheffe des services généraux du CP ont tous trois affirmé ne jamais avoir en eu connaissance.

Dès lors, quand bien même la COGES ne dispose que d'un droit d'investigation limité puisque l'APS dépend principalement du Canton, elle entend faire toute la lumière sur les éléments du rapport impactant la collaboration entre le CP et l'APS.

Service de protection et de sauvetage Lausanne (SPSL)

Au 31 décembre 2018, le SPSL est composé de 244 collaborateurs qui constituent un total de 228.73 ept. Ce personnel est complété de quelques 1400 personnes astreintes ou volontaires dans le corps de sapeurs-pompiers ou comme miliciens de la protection civile. Ensemble, ces collaborateurs ont effectué en 2018 plus de 12'000 interventions d'urgence dans le cadre des missions prioritaires de secours, de sauvetage et de prévention auprès de la population.

Le service comprend les sapeurs-pompiers, la police du feu, l'unité « Ambulances » et service d'urgence et réanimation (SMUR), le Détachement poste médical avancé (DPMA), la Protection civile (PCI) et le Centre de formation de la RAMA (CFR). Événement marquant de l'année, les Pompes funèbres officielles (PFO) ont, quant à elles, vu leurs activités commerciales cesser dès le 1^{er} août 2018 et le reste de leurs missions réaffectées à l'Office des prestations funéraires lausannoises (OFPL), lui-même rattaché au Service de l'économie.

Les intempéries extraordinaires des 11 et 12 juin à Lausanne ainsi que celles survenues en janvier, principalement dans l'Est vaudois, ont également été des événements marquants de l'année, pour avoir sollicité des ressources humaines et matérielles extraordinaires auprès du SPSL.

La mise en œuvre du projet « RAMA2 » a été entamée en 2018 avec comme objectif le lancement des travaux de construction du nouveau bâtiment multi-usages sur le site de formation de la Rama en 2019.

Sapeurs-pompiers

Au 31 janvier 2018, les sapeurs-pompiers comptent 118 professionnels et 172 volontaires. À la suite du décès du capitaine chef du site d'Epalinges, un nouveau responsable a été nommé et a repris la fonction le 4 novembre.

Les interventions des sapeurs-pompiers ont subi une forte augmentation durant l'année 2018, avec 2'454 interventions dont 1'960 sur le territoire du SDIS Lausanne-Epalinges, contre respectivement 2'003 et 1'524 interventions en 2017. Cette croissance est due premièrement aux intempéries survenues en janvier qui ont nécessité l'appui du SPSL dans tout le canton et, plus encore, à celles des 11 et 12 juin à Lausanne, qui ont fait l'objet de 461 demandes de secours auprès du service. En second lieu, elle est le fait du rattachement administratif du soutien sanitaire opérationnel (SSO) du Détachement Poste Médical Avancé (DPMA) – lui-même devenu une entité à part entière – au SDIS Lausanne-Epalinges.

Le Centre de traitement des alarmes (CTA) de l'ECA a mis en service, le 26 juin, un nouveau système de mobilisation de l'ensemble des sapeurs-pompiers vaudois, appelé ProSDIS. Ainsi, le service a abandonné l'exploitation de sa propre centrale d'aide à l'engagement. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif n'est pas sans susciter certaines réticences de la part des sapeurs-pompiers, voyant leurs habitudes se modifier et ayant dû vivre le stress inutile de plusieurs fausses alertes ou engagements avec des informations fausses ou incomplètes, déclenchées dans le cadre de la mise en fonction de ce nouveau système.

Avec des effectifs en stagnation voire en diminution depuis 2014, le corps des sapeurs-pompiers fonctionne en flux tendu, demandant un engagement intense de ses collaborateurs et un nombre d'heures supplémentaires parfois élevé.

Il est enfin à relever que l'objectif de féminisation du corps des sapeurs-pompiers professionnel n'a pas avancé depuis 2017, puisqu'il ne compte à ce jour aucune femme.

Police du feu

Avec ses quatre collaborateurs, la Police du feu fait appliquer les directives des Associations des établissements cantonaux d'assurance incendie, de l'ECA et des dispositions légales cantonales et communales. La police du feu conseille les architectes lors de l'établissement d'avant-projets de construction, examine et valide les dossiers de mise à l'enquête et émet les charges au permis de construire pour tout ce qui concerne la prévention incendie. Lors de manifestations, elle valide les dossiers et définit les mesures de prévention incendie.

Il est à relever que ce service peine à mener à bien toutes ses missions avec les effectifs actuels, d'autant plus qu'existe le projet de mettre sur pieds un programme de prévention conséquent, qui nécessiterait l'engagement de ressources humaines supplémentaire, ceci dans une situation où il arrive déjà à ce jour régulièrement à la police du feu de solliciter l'appui d'un membre du corps des sapeurs-pompiers pour assumer ses tâches.

Ambulance SPSL / Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)

L'entité Ambulance comprend 46 collaborateurs pour un total de 41.7 ept alloués. 7'119 interventions ont été effectuées en 2018, soit 75 de moins qu'en 2017, auxquelles s'ajoutent les 1924 missions d'urgence du SMUR. Les difficultés causées par la coexistence d'un service public communal et de compagnies privées sont les mêmes que celles observées l'an dernier : certaines compagnies d'ambulances privées parviennent à se financer en grande partie grâce aux transferts de patients, et y ajoutent des courses urgentes en sélectionnant les heures et les lieux susceptibles d'en générer le plus grand nombre, ce qui n'est pas le cas pour le service d'ambulances de la Ville de Lausanne, qui doit seul assumer les heures creuses ou, à l'inverse, les situations les plus difficiles. D'où, l'importance de faire reconnaître par la Direction générale de la santé de l'Etat de Vaud les véritables coûts et l'évolution du métier d'ambulancier et de faire évoluer le cadre légal régissant la profession.

« Groupe Debriefing » psychologique (GD SPSL)

Pour plusieurs collaborateurs du SPSL, l'encadrement psychologique du GD SPSL apparaît comme une condition nécessaire à la poursuite de leur travail à la suite d'un événement traumatique. Les visites effectuées ont permis de mesurer l'importance et la qualité du travail de soutien de ce groupe coordonné par une psychologue spécialisée, en particulier pour les membres du corps de sapeurs-pompiers et les ambulanciers, soumis à des charges professionnelles et des expositions au stress particulièrement élevées. Ceci dans un contexte où, au sein des unités d'intervention, des absences pour raison de santé ou de maladie viennent renforcer les pressions inhérentes à l'exercice de ces professions.

Détachement poste médical avancé (DPMA)

Jusqu'alors rattaché à l'entité Ambulance, le DPMA a vécu sa première année de fonctionnement comme entité à part entière, dans le but de concentrer les compétences dédiées aux événements sanitaires particuliers et au soutien sanitaire opérationnel au sein d'un seul et même détachement, en adéquation avec l'organisation au niveau cantonal.

Composée de quatre professionnels et de 75 volontaires miliciens, l'entité a pour principales missions d'assurer la prise en charge sanitaire des patients en situation de détresse préhospitalière, afin de préserver la vie et de créer les conditions favorables à leur transport, de mettre sur pied, en cas d'événement particulier, les ressources spécifiques telles que le soutien sanitaire opérationnel (SSO) ou le groupe spécialisé dans la décontamination de personnes dans les domaines atomique, biologique et chimique et, enfin, d'assurer la conduite du dispositif par le chef d'engagement du DPMA.

Protection civile (PCI)

La PCI est une entité très sollicitée et ses activités sont en augmentation. Le service compte 17 collaborateurs professionnels pour plus de 1200 miliciens astreints ou volontaires.

Ce ratio professionnels/miliciens n'est pas sans poser des difficultés. Selon la grille de répartition prévue par le canton, l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) de Lausanne-District devrait compter quelques 850 miliciens, mais la forte attractivité de la capitale vaudoise fait venir plus d'astreints qu'escompter, notamment des personnes en formation.

Ainsi, l'entité manque de collaborateurs formés pour encadrer de façon optimale les miliciens sollicités et pour mener à bien ses missions. Il faudrait soit augmenter les effectifs du service, soit redistribuer une partie des miliciens auprès d'autres organisations régionales.

Pompes funèbres officielles (PFO)

La Municipalité a surpris en décidant la cessation des activités commerciales des PFO dès le 1^{er} août 2018 et, partant, la fermeture des PFO et le rattachement des activités persistantes à l'Office des prestations funéraires lausannoises (OFPL). Cette décision était inattendue dans un contexte où le corps délibérant de la Ville avait formulé deux mois auparavant le vœu que tous les efforts soient réalisés pour permettre le maintien des activités des PFO. L'alternative qui aurait consisté à relancer les activités commerciales du service par une campagne promotionnelle forte et des démarches proactives pour reprendre du terrain sur la concurrence privée n'a pas réellement été envisagée.

Les conventions pour obsèques futures sont garanties et assumées comme précédemment, puis dès le 1^{er} janvier 2019 par l'OFPL. Les levées de corps sur appels de police, gendarmerie et ambulance, sont maintenues, de par leur caractère urgent, ainsi que les interventions concernant les mandats pour personnes indigentes.

Parmi les onze collaborateurs du service, cinq ont été réaffectés à l'OPFL, deux ont conclu une convention de départ à quelques années de la retraite, un souffre d'un problème de santé et les trois restants sont encore en recherche d'une réaffectation au sein des services de la Ville.

5^e observation

Dans un contexte de pressions et de charge croissante sur le personnel de la police du feu, des ambulanciers ainsi que des collaborateurs de la Protection civile, la Municipalité est invitée à garantir au SPSL les ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de ses missions d'urgence.

Service du contrôle des habitants (CH)

Le CH tient à jour les données relatives à la population, en veillant à respecter les dispositions légales en matière de contrôle des habitants et d'harmonisation des registres. Il constitue les dossiers de demandes d'autorisations de séjour et d'établissement et les transmet à l'autorité compétente, à savoir le Service cantonal de la population. Il fournit également aux administrations publiques les données qui leur sont nécessaires et traite enfin les mutations courantes sous forme électronique et en transmet le résultat au Registre cantonal des personnes, dans le cadre de l'automatisation du transfert d'informations.

Le temps d'attente moyen au guichet est stable par rapport à 2017, à la seconde près : 8'27''.

Déjà évoquée dans le rapport de gestion 2016, l'automatisation des transferts d'informations (ATI) à laquelle est soumis le CH génère une charge de travail supplémentaire, que ce soit par l'allongement de la durée des entretiens aux guichets lors de l'arrivée de nouveaux habitants ou en raison de l'analyse et de la vérification de nombreuses annonces électroniques en provenance de l'Etat. Il convient de relever également que la transmission, par le CH, des informations aux autres services se fait gratuitement, conformément aux dispositions légales en vigueur.

A ceci s'ajoute que la mise en vigueur de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres depuis quelques années impose au CH d'associer chaque habitant à un logement, lui-même identifié par un numéro fédéral. Auparavant, le rattachement de l'administré à un bâtiment suffisait. Du fait de la mobilité élevée des résidents, cette tâche génère une charge de travail conséquente, sachant que le cadre législatif n'autorise une marge d'erreur que de 2%.

Ces défis posés au CH interviennent dans un contexte où le nombre d'epT y alloués n'a pas évolué depuis 2013, stagnant à 38.2, malgré une constante augmentation de la population résidente, en particulier la population étrangère, dont les dossiers demandent plus de suivi.

Le CH atteint donc les limites de ses capacités : chaque absence génère des retards de travail qu'il devient rapidement difficile de rattraper, dans un domaine où l'on ne devient pleinement opérationnel qu'après en moyenne une année de service. Selon le chef de service, l'allocation de 3 epT supplémentaires permettrait d'assurer les missions du service pour les cinq prochaines années. S'il n'est pas au niveau de ces attentes, notons qu'un renforcement des effectifs est envisagé par le directeur des SE.

Le projet de fusion de l'accueil au guichet des catégories « étrangers » et « Suisses et permis C » se poursuit. Un projet de transformations intérieures du bâtiment sis rue du Port-Franc 18 est en cours d'étude. De sa réalisation dépend la mise en œuvre de ce projet de fusion.

Concernant l'absentéisme, dont la situation était préoccupante en 2017, le chef de service y garde un œil attentif sur la question. Pour autant, le CH déplore des absences de longue durée de façon continue depuis 2017. Le tableau de bord mis en place ne pourra permettre des comparaisons annuelles qu'à partir du mois de juillet 2019.

6^e observation

Pour faire face aux charges de travail supplémentaires liées à la croissance démographique et aux nouvelles tâches administratives du service, la Municipalité est invitée à allouer les epT supplémentaires nécessaires à garantir le bon fonctionnement du Contrôle des habitants pour les années à venir.

Service de l'économie (ECO)

Durant l'année sous revue, ECO a conservé la même structure qu'auparavant. Aussi, le service continue d'être articulé autour de trois offices et deux bureaux. Ces entités sont donc l'Office d'appui économique et statistique, l'Office des autorisations commerciales et des manifestations, l'Office des inhumations et des incinérations, le Bureau Finances et gestion/Taxes de séjour et le Bureau du lac.

Il convient de signaler que l'année 2018 a été marquée par le décès d'un collaborateur récemment engagé par le service. Il a donc fallu trouver rapidement des solutions afin de faire face à cette situation. Ce décès est en effet intervenu alors que le collaborateur susmentionné avait été formé une année et était devenu un rouage essentiel pour cette entité.

L'année 2018 a été largement occupée par la création de deux marchés de proximité, soit à la place de la Sallaz (hebdomadaire) et à la rue de la Madeleine (mensuel). En revanche, ECO déplore la disparition du marché du Vallon en novembre 2018, ce dernier n'ayant pas trouvé son public. Durant l'année sous revue, ECO a également jeté les bases d'un prolongement du marché du samedi sur la place Saint-François. Ce redimensionnement est intervenu dans la première moitié de l'année 2019. Pour ECO, les marchés demeurent un outil essentiel afin d'attirer le chaland au centre-ville de Lausanne.

Les demandes pour des manifestations diverses sont en constante hausse en ville de Lausanne (4'516 en 2018 contre 4'207 en 2017). On peut néanmoins relever que le nombre de jours impactés par ces manifestations est stable.

ECO s'occupe également des surfaces commerciales vides au centre-ville, quand bien même ce phénomène dépasse largement les compétences et les prérogatives de la commune. Le service est parfois approché afin de fournir des conseils pour l'obtention de locaux idoines pour les commerces désireux de s'installer en ville. Un projet est en cours avec le Service la culture pour présenter des œuvres ou des photographies provenant des musées lausannois dans ces vitrines.

La Direction du service, avec le concours du Bureau du lac, continue de chercher des solutions innovantes afin de réduire le temps d'attente pour une place d'amarrage dans l'un des trois ports présents sur le territoire communal lausannois. Il s'agira prochainement également de mettre en musique le Rapport-préavis N° 2017/61 : « *Boat-sharing* » approuvé par le Conseil communal dans le courant de l'année 2018. Une solution devrait très prochainement être présentée devant l'organe délibérant. ECO attire également l'attention de la sous-commission sur le fait que des travaux de maintenance importants devront bientôt être menés sur certaines installations des différents ports susmentionnés. Des préavis allant dans ce sens devraient prochainement être présentés.

Les Pompes funèbres officielles (PFO) ont été rattachées à ECO/Office des inhumations et des incinérations dans le courant de l'année 2018 puisque la Municipalité a décidé dans le courant de l'été 2018 que cette entité ne s'occuperait dorénavant plus que de prestations relevant du droit public (levée de corps, service pour indigents). Dès 2019, une seule structure, sous la dénomination d'Office des prestations funéraires lausannoises (OPFL) regroupera toutes les prestations communales liées à ce domaine d'activités et notamment la gestion du Centre funéraire du Montoie.

A ce sujet, cet office doit prochainement procéder au remplacement des fours crématoires de Montoie qui datent des années 1970. En effet, même si l'Office prend grand soin des quatre fours actuellement en fonction, ces derniers sont très sollicités puisque l'incinération a été choisie pour le cas de 4'561 personnes dans le courant de l'année 2018. Un préavis devrait également prochainement être proposé au Conseil communal.

Il sera important de veiller au futur des employés dont les PFO doivent se séparer.

Service de l'eau (EAU)

Durant l'année 2018, le Service de l'eau a vécu une année riche en activités et en rebondissements. Il y a notamment lieu de relever les intempéries des 11 et 12 juin, une suspicion de pollution sur l'eau du Pays-d'Enhaut livrée à Blonay et St-Légier, la modernisation de la STEP de Vidy, la sécheresse d'avril à novembre ou encore la finalisation du préavis N° 2018/48 : « *Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de Saint-Sulpice II - Demande de crédit* », comprenant une chaîne de traitement innovante et à la pointe de la technologie.

Avec quelque 200 collaborateurs pour un total de 180.08 ept affectés, l'entité EAU rassemble des compétences et des métiers très divers. Les réorganisations du service survenues les années précédentes ont permis des économies sur la masse salariale, mais génèrent par la même occasion des surcharges de travail. Pourtant, l'entité EAU est financièrement autosuffisante et parvient même à alimenter des fonds de réserve affectés.

Les conditions de sécurité au travail ont fait l'objet de griefs portés par les collaborateurs du service, en particulier ceux de la STEP de Vidy, où les travaux en cours impactent la sécurité au travail.

Combinés, les changements survenus dans l'organisation interne du service, les intempéries extraordinaires, la modification à venir des cadences de travail (du trois fois huit au deux fois huit) ainsi que les modifications de classement du personnel ont généré l'insatisfaction de certains collaborateurs de l'entité. Si le nombre de départs est moins élevé en 2018 que lors des deux années précédentes, il n'est pas encore redescendu à un niveau ordinaire. Or, ces départs successifs font perdre des compétences au service.

S'agissant des infrastructures, un grand nombre de travaux de rénovation d'ampleur sont en cours et concernent tant les réservoirs d'eau, les conduites d'acheminement que l'épuration. En parallèle, de nombreux travaux d'entretien ou de maintenance ont également été réalisés.

Pour autant, il faut relever que le taux de renouvellement des infrastructures n'atteint pas les objectifs fixés, ceci par manque de personnel. Pour prendre l'exemple des ouvrages d'évacuation, ils sont au nombre de vingt et leur gestion n'est assurée que par trois collaborateurs.

Le violent orage qui s'est abattu sur l'agglomération lausannoise le soir du 11 juin a provoqué une crue dans les cours d'eau de la Vuachère, du Flon et du Flon Morand. Les dégâts occasionnés en ville de Lausanne ont été considérables. Plus de trois mois de travaux ont été nécessaires pour réparer les dégâts et contenir ces déversements. L'escarpement des versants et la densité des forêts ont fortement ralenti le rythme des travaux, nécessitant parfois d'héliporter le béton et le matériel.

L'enjeu climatique va considérablement impacter l'entité dans les années à venir. Les intempéries extraordinaires telles que survenues en juin 2018 vont être de plus en plus fréquentes, ce qui pose de nouveaux défis en termes d'infrastructures et d'évacuation des eaux. De plus, la crise écologique provoque une perte de débit des sources d'eau actuellement exploitée pouvant s'élever jusqu'à 20%, même si les réserves du Lac Léman garantissent la sécurité de l'approvisionnement.

Enfin, relevons que le 3^e projet issu du partenariat noué en 2009 avec la ville de Nouakchott (Mauritanie) est quasiment clos et donne lieu à un bilan positif. Il a permis de poser 18 km de réseau dans le quartier défavorisé de Tarhil et d'effectuer des branchements jusque dans les ménages. Des toilettes ont été construites dans deux écoles et trois centres de santé, ainsi que dans le Bureau départemental des associations des parents d'élèves de Tarhil. Ce bilan positif a stimulé l'ouverture d'un nouveau projet entre la Région de Nouakchott et la Ville de Lausanne, en collaboration avec d'autres communes romandes. Ce projet devra notamment permettre de poser 70 km de réseau dans le quartier de Tarhil et le volet assainissement du projet portera principalement sur les écoles, les centres de santé et les marchés, afin de les équiper en sanitaires.

EPURA S.A.

Depuis sa fondation en 2015, la société EPURA S.A. est propriétaire de la STEP et est chargée de mener à bien le chantier de la nouvelle STEP de Vidy et de gérer les futures installations. Ce projet d'importance doit devenir une installation de pointe capable de traiter les eaux de 350'000 équivalents-habitants. Un enjeu de la rénovation est le maintien en activité des installations actuelles, ce qui implique de remplacer les installations démontées sans discontinuité de l'arrivée des eaux.

Les travaux de gros œuvre ont été achevés en fin d'année sous revue. La mise en service de l'ensemble des bâtiments constituant la nouvelle STEP est à présent envisagée pour 2023.

L'important dispositif d'identification des intervenants sur le chantier, mis en place dans le but de lutter contre le travail au noir, a été étendu aux détenteurs de cartes distribuées par le Centre Patronal dans le canton de Vaud, le Bureau des Métiers dans le canton du Valais ou encore par l'Union Patronale du Canton de Fribourg.

7^e observation

La Municipalité est invitée à allouer les ressources nécessaires à l'entretien et rénovation des infrastructures pour leur garantir un taux de renouvellement adéquat.

Sports et cohésion sociale (SCS)

Préambule

Durant les mois de mars et d'avril, les commissaires ont été reçus par les chef-fe-s des cinq services ainsi que par le conseiller municipal dans les locaux de la direction. Les commissaires remercient leurs interlocuteurs qui ont pris le temps de répondre à leurs nombreuses questions avec précision et transparence.

Secrétariat général (SGSCS)

Le nouveau secrétaire général, engagé en 2017, voit l'aboutissement des changements du secrétariat déployer leur effet cette année.

Le secrétariat est doté d'une unité administrative qui comprend les responsables de direction Communication, RH et Système d'information. Tous les membres de cette unité informent directement le directeur qui est leur responsable hiérarchique. Ses tâches transversales impliquent toute la direction.

Le service de comptabilité voit ses fonctions précisées.

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

L'année 2018 a été marquée par la disparition tragique et inattendue de M^{me} Gabriella Amarelle, déléguée lausannoise à l'intégration et responsable du BLI. Le secrétaire général a assuré l'intérim jusqu'à l'engagement du nouveau délégué. Ce dernier s'est très vite intégré et imprime déjà son empreinte dans ce bureau.

La subvention fédérale de prévention contre le racisme a malheureusement diminué substantiellement, mais cette baisse avait déjà été prévue par le service.

8^e observation

La Municipalité est invitée à préciser les liens qui lient le Bureau lausannois pour les immigrés au secrétaire général.

Service des sports (SPORTS)

Ce service n'a pas connu de grand changement lors de l'année 2018. Notons que le Centre sportif de la Tuilière coûtera bel et bien CHF 55,9 millions. Le CHF 57,4 millions indiqué dans le rapport de gestion municipale comprenant le crédit d'ouvrage de CHF 1,5 million pour l'accès au site.

Le crédit-cadre pour « Lausanne, Capitale olympique » est maintenant le préavis N° 2016/67 et non le N° 2010/22.

Le service a remarquablement réagi à la diminution de participants à la *Midnight Christmas Run* en la réinventant complètement. Cela s'est traduit par un regain d'intérêt de la population pour cette manifestation. Gageons qu'il réussira à faire de même avec la Journée lausannoise du vélo qui voit aussi le nombre d'inscriptions diminuer d'année en année.

Le service doit faire face non seulement à deux grands projets de constructions (Stade de la Tuilière et nouvelle patinoire de Malley), mais aussi à l'organisation de plusieurs manifestations d'envergure telles que les JOJ, les championnats du monde de triathlon, la Fête fédérale de gymnastique, les championnats du monde de hockey sur glace, etc. Ceci est la preuve concrète du dynamisme sportif de la Capitale olympique.

Le service doit parfois ajourner des travaux d'entretien par manque de moyens financiers, certains crédits étant utilisés pour parer à des travaux inattendus.

Service social (SSL)

En 2018, l'unité commune ORP-CSR a été pérennisée et généralisée. Le service a aussi dû gérer la mise en œuvre de l'espace de consommation sécurisé avec la Fondation à bas seuil.

L'unité logement s'est trouvée sous le feu des projecteurs durant l'année 2018. A la suite de deux situations de comportements inadéquats au sein de l'unité, la Municipalité a décidé d'ouvrir une enquête qui a été diligentée par une personnalité externe à l'Administration communale pour déterminer si d'autres comportements inappropriés sont à relever au sein de cette unité. Des mesures ont été prises pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Ces dernières ont eu un impact sur le fonctionnement de l'unité que le service a géré au mieux tout en maintenant les prestations à délivrer auprès des usagers.

Notons que la diminution des dossiers du revenu d'insertion (RI) entraîne la diminution du financement cantonal qui impacte les effectifs affectés au service. La diminution des postes est réalisée par des départs naturels, le principe de non licenciement lié à la baisse des dossiers RI étant garanti par le canton. La réponse au postulat de M. Laurent Rebaud³ est en cours d'élaboration. Une étude de faisabilité pour l'expérimentation d'un revenu de base à Lausanne a été menée par l'Université de Lausanne en collaboration avec le SSL. Le financement de l'étude a été trouvé auprès du projet Interact qui lie la Ville de Lausanne à l'UNIL.

Le SSL utilise depuis de nombreuses années l'application OPTIMISO pour la gestion de l'ensemble de ses processus et procédures de travail. Il continue à mettre un effort particulier sur le développement d'outils informatiques permettant une organisation optimale du service.

³ Postulat de M. Laurent Rebaud et consorts *demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI)*. Discussion préalable et renvoi en commission (BCC 2^{ème} partie de la séance n° 5 du 27 octobre 2015, pp. 849-852). Rapport de commission et renvoi à la Municipalité (BCC 1^{ère} partie de la séance n°16 du 12 avril 2016, pp. 993-1008).

Service du travail (ST)

L'Unité d'insertion est devenue cette année Emploi Lausanne. Cette nouvelle dénomination amène une large base de réflexion pour faire évoluer les prestations, mais ces dernières n'ont pas encore changé. Cette nouvelle unité attend principalement de connaître la teneur de la modification de la loi sur les marchés publics, car elle aura une influence importante sur son travail. En effet, si un appel d'offres doit être fait pour chaque mesure proposée, le travail de l'unité sera beaucoup plus compliqué.

La formation fournie par l'ICP sur les agressions se poursuit : elle a lieu chaque fois qu'un nombre suffisant de nouveaux collaborateurs doit la suivre.

Lorsque l'inspection du travail constate des manquements, erreurs ou fautes chez un commerçant ou une entreprise, un suivi régulier est fait pour s'assurer que cela ne se reproduise pas.

Le Service du travail avait initié en 2017 les démarches en vue d'acquérir, puis d'implémenter, un logiciel de gestion des stocks et des inventaires pour lequel aucun coût d'étude n'a été engagé étant donné que l'analyse s'est faite à l'interne. Le projet a été suspendu en 2018, dès l'instant où le Service du travail a appris que la Ville de Lausanne avait engagé la même démarche et choisi de déployer au sein de l'Administration lausannoise le logiciel As-Tech. Il est prévu d'installer ce dernier au ST en 2019.

Les résultats du benchmark 2018 des ORP ne figurent pas dans le rapport de gestion 2018, car ils n'ont pas encore été communiqués. Ils le seront en principe durant la première moitié du second semestre 2019.

En 2017 et 2016, nous avons bénéficié d'une annonce avancée du SECO qui avait permis d'intégrer cette donnée dans les rapports de gestion édités pour ces deux périodes.

Service des assurances sociales (SAS)

Ce service arrive à la fin d'un processus de remaniement complet voulu par la Municipalité. En effet, beaucoup de ses tâches dépendaient de prérogatives cantonales qui ont été remises au canton.

Notons que le Centre régional de décision (CRD) a une compétence pour le grand Lausanne et non seulement pour la Commune de Lausanne.

Ce service s'occupe aussi de gérer les oppositions en matière de PC Famille pour l'ensemble du canton.

L'aide individuelle au logement octroyée par ce service est fournie dans une dizaine de communes. Le canton supporte 50% du montant octroyé.

Le bureau de l'assurance maladie a été fortement sollicité en 2018. En effet, lors de la modification des exigences pour bénéficier d'un subsidé LAMAL, le canton a envoyé une lettre à plusieurs milliers de personnes pour les prévenir que les conditions d'octroi avaient été modifiées. La Commune ayant été informée quelques semaines à l'avance, le service a fait suivre une courte formation à une partie de son personnel pour pallier les conséquences du pic de la demande.

9^e observation

L'allocation communale de naissance (ACN) n'est octroyée que si la mère de l'enfant n'exerce aucune activité lucrative ni ne perçoit d'indemnités des assurances chômage, maladie, accidents ou invalidité. Cette condition ne correspond plus au mode de vie des familles actuelles et la Municipalité est invitée à la réviser.

Logement, environnement et architecture (LEA)

Préambule

Les commissaires en charge de la sous-commission LEA ont effectué sept visites, entre le 27 mars et le 29 avril 2019, qui ont permis de rencontrer la directrice, Mme Natacha Litzistorf, ainsi que les différents chef-fe-s de service.

Les services sont les suivants :

- Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C) ;
- Service du logement et des gérances (SLG) ;
- Service d'architecture (ARCH) ;
- Service des parcs et domaines (SPADOM) ;
- Service d'organisation et d'informatique (SOI).

L'accueil a été à chaque fois très collaboratif et fructueux. Les interlocuteurs des différents services ont répondu aux questions en anticipant souvent les attentes des commissaires. Suite à ces visites, les commissaires expriment leurs remerciements à la directrice, aux chef-fe-s de services ainsi qu'aux collaborateurs/trices de la Ville sollicité-e-s dans le cadre du travail de la commission de gestion.

Le rapport contient les informations récoltées en réponse aux questions posées, questions qui cette année ont été souvent centrées sur le type et le rôle des *indicateurs de pilotages*, leur importance, leur poids et leur rôle, tant au sein de la direction que des services.

Logement, environnement et architecture (LEA) est une direction fort hétérogène, au très large spectre, et ses services viennent de différentes directions passées, mais les cultures et les gouvernances tendent à progressivement s'homogénéiser. Une des difficultés rencontrées lors de la restructuration des services de la Ville avec la nouvelle législature était la diversité des « cultures » qui s'étaient développées naturellement avec l'ancienne organisation. Celle-ci, semble-t-il, « mélangeait » moins les professions. Ces cultures variées des différents services sont dorénavant chapeautées par l'unité d'une direction garante d'un socle de culture commune. L'unité renforcée de cette direction lui permet ainsi de travailler de plus en plus efficacement, et cela aussi de manière transversale, avec certains services d'autres directions. LEA, en raison des grands chantiers en cours et à venir, est stratégique pour la Ville et la gestion de la Municipalité.

Pour illustrer cette diversité voici les professions de référence par service : Le SPADOM est focalisé sur les professions liées à la gestion de l'environnement naturel et du développement durable, le cadastre par l'activité du géomètre, au SOI c'est le monde des systèmes d'information et de la bureautique et finalement le Service d'architecture et le Service du logement et des gérances focalisent leurs activités sur les métiers liés à l'environnement construit.

Cependant, comme la complexité de l'administration des affaires communales requiert toujours plus de transversalités, le *melting-pot* professionnel est assurément un atout dans un tel environnement. De nets progrès dans les processus de gestion de cette transversalité ont été réalisés en 2018. En effet en prenant comme points de repère les visites de cette année et de la précédente, les commissaires ont pu observer les avancées importantes d'une culture d'entreprise tournée vers une gestion objective appuyée sur des indicateurs connus et partagés. Cette culture est demandée et soutenue par la directrice.

Par ailleurs, la communication est un chantier ouvert qui continue de demander un effort important à la Direction LEA, et selon ce que les commissaires ont compris, cet effort sera important pour l'ensemble de l'Administration communale. Une marge d'amélioration existe en effet quant à la réorganisation de la communication, tant en ce qui concerne la délocalisation de la communication dans chaque direction que sous l'aspect de la coordination de cette communication au niveau de l'ensemble de l'Administration communale.

Toutefois, les commissaires en charge de cette sous-commission, sans prétendre à la précision que pourrait avoir l'analyse d'auditeurs professionnels, ont développé la conviction qu'il y a quelques éléments d'inquiétude par rapport à des fonctions clés comme celle par exemple de la police des chantiers. Par ailleurs, le rapport de la Cour des comptes (cantonale) a souligné le besoin d'une forte réingénierie du processus de gestion des permis de construire. Ce sujet dont l'importance dépasse la gestion de ce seul service est repris dans le rapport présidentiel. D'autre part, le rapport de la Direction CD aborde aussi le sujet.

Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C)

Ce service d'état-major gère la logistique de l'ensemble de la direction ainsi que les unités transversales Environnement, Développement durable, Participation et Pôle-Gare et il exécute les travaux de géomètre pour l'ensemble de la Ville de Lausanne. Par ailleurs, il appartient à ce service de favoriser les synergies au sein de la direction. Il comptait 61 collaborateurs pour 54 ept en décembre 2018, soit deux personnes de plus que l'année précédente.

Pour le Secrétariat général, les points d'intérêt des deux années précédentes concernaient la gestion des ressources humaines ainsi que la gestion des savoirs pour l'ensemble des services. Les commissaires ont pu voir (cf. ci-dessous) qu'au niveau de la gestion des ressources humaines les choses continuent de s'améliorer. Nous n'avons, par contre, pas eu l'occasion de creuser la question de la gestion des savoirs. *Goéland* reste bien sûr la pierre angulaire de la gestion des informations et la formation continue celle du support à la compétence. Cependant, un concept plus performant de la gestion des savoirs, intégrant plus activement l'expérience acquise par les employés, pourrait faciliter le passage de témoins lors d'entrées en fonction. C'est un point d'analyse à retenir pour le prochain rapport de gestion.

Ressources humaines

En 2018, le développement d'indicateurs RH assez fins a bien avancé. Un logiciel nommé *Cockpit* regroupe une batterie d'indicateurs nourris entre autres par le SPEL. Pour l'instant, ce logiciel n'est accessible qu'aux RH de direction ; son emploi vise à être élargi aux différents services. Tout le monde est recensé dans cette base de données, à l'exception des conseillers municipaux, des auxiliaires et des apprentis. La base est un instrument efficace pour effectuer des prévisions à partir d'une photographie précise de l'état des lieux. Elle permet d'avoir une vision du pourcentage des postes vacants ; elle donne également des informations précises sur les absences et en précise les diverses raisons (accidents professionnels et non professionnels, maladies, etc.) ; elle devrait à terme examiner également et permettre de réguler les heures supplémentaires et leurs reprises en vacances dans les temps réglementairement impartis.

La mise au point par le SPEL de ce « Cockpit RH » – qui permet de visualiser et donc d'analyser les informations RH de manière individuelle et de manière groupée avec plusieurs niveaux de granularité – est de fait un point très positif. Cet outil venant d'être mis en production au moment des entretiens échappe formellement à notre fenêtre temporelle de la gestion 2018. Il est cependant un exemple paradigmatique positif d'une gestion avec indicateurs. Il est probable que les autres axes de gestion pourraient, si ce n'est pas déjà le cas, s'inspirer de cette approche.

Les commissaires se sont intéressés aux indicateurs qui permettraient de percevoir la charge de travail individuelle et par service. La réponse est toujours que ce sont les entretiens annuels qui permettent de mesurer la charge, voire la surcharge de travail. Il n'y a pas de pilotage plus fin, comme cela pourrait être fait à partir des heures supplémentaires (qui ne sont pas pour l'instant intégrées dans le « Cockpit RH »). Cela nous semble un point d'attention à retenir. Une mesure quantitative, même de précision relative, devrait être enregistrée et analysée parallèlement aux éléments qualitatifs pour éviter une « conduite au bruit » qui prétérite et use les personnes dont le seuil de tolérance à la frustration est très haut, comme le soulignent les spécialistes des organisations.

Un fort accent reste mis sur une formation continue favorisant la transmission des savoirs techniques et humains et des cultures, tant orales qu'écrites. Les entretiens annuels d'évaluation considèrent attentivement cette indispensable formation continue.

Depuis le début de cette législature, le thème des RH est focalisé essentiellement sur la mise en œuvre du projet EQUITAS et les discussions lors des différentes rencontres ont évidemment abordé ce sujet. Les problèmes liés au déploiement d'EQUITAS se résolvent progressivement. La commission qui analyse les recours continue à « avancer lentement ». Le thème reste sensible, en revanche la démotivation observée lorsqu'une partie des employés de la Ville avaient découvert les nouvelles échelles de progression s'est résorbée semble-t-il. Il y a eu quelques démissions et quelques difficultés à repourvoir certains postes soit parce que les offres du marché étaient supérieures, soit parce que la nouvelle échelle des salaires créait des incohérences dans la répartition des salaires à l'intérieur d'une équipe. Les commissaires ont entendu citer à plusieurs reprises *l'article 38*⁴. Des revalorisations d'une classe pour certains métiers sont apparues indispensables, en particulier dans les domaines de l'informatique et de l'architecture.

Les commissaires ont pu percevoir que le thème RH avait encore progressé positivement cette année. Le rôle clé de la responsable RH de la direction permet de donner la cohérence nécessaire à ce dicastère et de soutenir adéquatement les responsables RH des différents services.

Goéland

La gestion de l'outil *Goéland* et l'orientation de ses futurs développements continuent à être l'objet de toutes les attentions. Une volonté de converger sur l'orientation à donner à *Goéland* continue de s'affirmer entre le Secrétariat général et cadastre et le Service d'organisation et d'informatique. Des améliorations sont attendues, en particulier pour ce qui a trait aux séances de la Municipalité et à celles du Conseil communal par le déploiement d'un nouvel outil.

Pôle-Gare

L'Unité Pôle-Gare s'appuie sur tous les services de la Ville. Elle s'occupe avec beaucoup d'autres acteurs de ce projet urbanistique d'une grande ampleur, dont l'épicentre est constitué par l'agrandissement de la Gare de Lausanne, qui verra le flux de ses voyageurs doubler d'ici 2030. Cette profonde mutation aura des répercussions directes sur les quartiers alentour et l'espace public. Les évolutions du quartier de la Gare, de la Rasude à Plateforme 10, en passant par la transformation de la place de la Gare, vont de plus en plus vers le concret. Ces projets captivants engagent de nombreux travaux de fort longue durée en Ville, travaux qui n'iront pas sans engendrer de longues nuisances pour les riverains avec lesquels la Ville se devra de rester en contact permanent. En 2018, un projet audacieux pour l'aménagement des espaces publics sous-gare a été retenu à l'issue d'un concours d'urbanisme et a été présenté au public à l'automne. Ce projet favorise la convivialité, la végétation et la mobilité douce en donnant la priorité aux piétons.

Edicules

Vingt-cinq édicules sont dorénavant en activité. Certains sont ouverts toute l'année, d'autres de manière saisonnière. La rénovation de ces édicules cherche à ne pas investir dans le vide, mais plutôt à favoriser les activités de culture et de restauration pour créer et développer le lien social dans les différents quartiers. Les valeurs du développement durable sont ainsi concrétisées, entre autres la promotion de la mixité générationnelle des personnes qui fréquentent ces édicules, le respect rigoureux du droit du travail et des conventions collectives pour les personnes qui y travaillent, et la promotion des produits locaux.

⁴ Article du règlement du personnel de l'administration communale (RPAC) gérant les exceptions de l'échelle des salaires.

Service du logement et des gérances (SLG)

Il comptait 161 collaborateurs pour 92 ept en décembre 2018, soit 10 personnes de moins que l'année précédente.

Ce service se trouve en première ligne parce qu'il est en contact direct avec les locataires de la Ville (5'000 logements, 30 établissements).

2018 a été l'occasion de mettre en place la nouvelle politique des établissements qualifiée de plus durable. Elle va concerner d'abord l'Auberge de Beaulieu (repris en 2018 par un nouveau gérant), le restaurant de la place de la Riponne (ancien Mövenpick) et le Barbare, ces deux derniers mis au concours pendant l'année. Cela a abouti à une charte liant la Ville et le gérant. L'explicitation du concept de « gestion durable » dans ce contexte fait appel aux éléments suivants :

- offre culinaire durable en termes d'origine des produits et aussi une carte de menu offrant, par exemple, des plats végétariens ;
- des aménités positives en demandant que les établissements entrent en interaction avec les activités du quartier comme par exemple pour l'Auberge de Beaulieu d'établir une coordination avec le musée de l'Art Brut.

Le SLG est responsable de la gestion de plusieurs patrimoines immobiliers. Dans cette optique, une analyse de la vétusté des bâtiments avec la méthodologie EPIQR alimente le tableau de bord de la gestion du patrimoine administratif et a montré qu'une douzaine de bâtiments nécessitent des interventions significatives (il y en avait cinquante en 2015).

D'autre part, ce service a procédé depuis septembre 2017 à une analyse de son fonctionnement dans une approche inspirée des enquêtes 360°. Cette démarche, baptisée (*R*)*évolution*, a abouti en 2018 et a permis de préciser l'ensemble des missions du service et l'optimisation de 13 processus clés. L'amélioration du bien-être des collaborateurs est recherchée. L'image du service ne cesse ainsi d'être améliorée et mieux comprise à l'extérieur.

Il est en outre à signaler que lors des inondations du 11 juin 2018 plusieurs dizaines de bâtiments ont été, à des degrés divers, touchés par les intempéries ; les dégâts ont heureusement été relativement limités. Par exemple, les pièces entreposées dans un dépôt loué pour un musée ont pu être mises assez rapidement sur des palettes.

Service d'architecture (ARCH)

Ce service comptait 33 collaborateurs pour 30 ept en décembre 2018, soit deux personnes de plus que l'année précédente.

Avec les nouvelles constructions sportives en plein développement, le Capitole, Vidy, les infrastructures scolaires à rénover, ARCH est réellement un service *au front* !

Comme le rapport de 2017 le rappelait déjà, les tâches dévolues à ARCH sont essentielles pour les projets stratégiques de la Ville (Plateforme 10, Gare, Tuilière, STEP, Métamorphose, etc.) et représentent un point d'étranglement des processus des chantiers de la Ville et des chantiers privés. Il semble que ce service soit toujours en surcharge et souffre des difficultés de recrutement pour des compétences très spécifiques et rares. Les principales inquiétudes quant aux ressources humaines portent sur l'équipe des architectes-inspecteurs et des chef-fe-s de projet (départs à la retraite, démissions, absences de longues durées), sans compter la trop lourde tâche du responsable communal de la prévention des accidents dus aux chantiers sur le domaine public, d'où la nécessité de lui adjoindre une personne supplémentaire pour mieux garantir la sécurité. Les retards sont aussi liés à la plus grande complexité des dossiers de suivi d'exécution et à la capacité des collaborateurs à devoir les gérer aussi bien sur le terrain qu'administrativement.

Les analyses préalables (dossiers présentés avant le dépôt de la demande d'autorisation de construire) effectuées de plus en plus régulièrement par ARCH sont un travail supplémentaire de conseils qui permet d'être proactif et incitatif (amélioration de l'intégration des superstructures, des prises en compte sécuritaires et d'accessibilité des constructions au PMR, etc.). Par ailleurs, afin de faciliter la délivrance des

permis d'habiter ou d'utiliser, certaines activités sortant du cadre standard des prestations fournies par l'administration devraient être facturées – les travaux non annoncés, les dénonciations en préfecture, les visites de fin de chantier excédentaires, etc., cette révision des taxes et des émoluments dégagerait des ressources supplémentaires pour la Commune.

Un « audit de la performance des processus d'octroi des permis de construire et d'habiter ou d'utiliser une zone à bâtir et des émoluments y relatifs » a été mené en 2018 par la Cour des comptes. L'absence de *leadership* global, les difficultés de coordination et d'arbitrage des différents services ainsi que la faible dotation en personnel d'ARCH sont entre autres les points qui ont été relevés. Un livre blanc des procédures à respecter d'une part et d'autre part la constitution d'une cellule de tri et d'arbitrage (avec *ARCH*, *patrimoine*, le *bureau des permis de construire* et *économie*) sont envisagés pour améliorer l'efficacité et la rapidité des processus. Le travail est enclenché et un mandat à l'externe devra être mis en place pour piloter l'amélioration du processus d'octroi des permis de construire.

Service des parcs et domaines (SPADOM)

Ce service comptait 307 collaborateurs pour 294 ept en décembre 2018, soit deux personnes de plus que l'année précédente. C'est de loin le plus grand service de LEA.

Durant l'année 2017, une réorganisation du service a été réalisée et un nouvel organigramme reflétant les actuels axes forts a été adopté. Quatre nouvelles divisions permettent dorénavant de régler les questions de transversalité : « Domaines et patrimoine », « Bureau espace public & paysage », « Entretien, production & maintenance » et « Nature ». L'année 2018 a permis de confirmer le fait que le nouvel organigramme donne une dynamique forte qui permet la gestion par projet. Les 365 projets de ce service vont tous recevoir une lettre de mission. Les responsables de projets sont ainsi clairement identifiés et un suivi systématique permet un pilotage objectif.

Les pluies de juin 2018 ont été l'occasion de révéler un excellent travail du service et de démontrer le bien-fondé et la robustesse des processus de gestion de crise, l'organisation assurant un bon niveau de subsidiarité.

Le service joue un rôle essentiel pour assurer et maintenir la sécurité du domaine public. Arbres, ouvrages, bâtiments, places de jeux, fontaines, etc. plus de 600 ouvrages font l'objet de contrôles réguliers.

SPADOM est d'autre part un service qui a un rapport très favorable entre les ept affectés et alloués de 293.5 / 306.15, soit 96%.

La Ville était très engagée dans le projet de parc naturel périurbain du Jorat, mais ce projet a peu progressé de par le pouvoir de blocage de certaines communes voisines. Froideville ne veut pas du parc, Montpreveyres ne veut pas de zone centrale, etc.. Les communes actives sont Jorat-Menthue et Lausanne, mais sans zone de transition le parc devient difficilement réalisable. Faut-il ne continuer que sur Lausanne ou renoncer ?

Le SPADOM se soucie de maintenir l'agriculture lausannoise. Lausanne favorise la culture en milieu urbain, en complément de l'agriculture campagnarde, et organise la distribution des produits. Les liens entre ville et campagnes sont recherchés et entretenus. La Ville a dorénavant pérennisé l'existence du domaine agricole de Rovéréaz. Le « jardin aux mille mains » est parti très fort et a vite eu l'impression de ne pas être suffisamment soutenu. Pourtant, la volonté municipale de soutenir financièrement le jardin existe bel et bien, mais dans un équilibre équitable pour l'agriculteur local. Il semble aujourd'hui que tout évolue dans la bonne direction.

Le SPADOM a favorisé la nature en ville par l'encouragement à la culture et l'entretien d'espaces verts. Il a contribué au développement des toitures végétalisées. Sont encore à rappeler l'existence de la « Fête de la Nature en Ville, Lausanne comestible » et la grande fête « Arbracadabra ».

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

C'est un service de 79 collaborateurs pour 75 ept, soit une personne de moins que l'année précédente. Le recrutement des informaticiens reste un défi, et cela est principalement dû au décalage salarial défavorable par rapport au secteur privé. Pour exemple, la recherche récente d'un *chief data officer* a drainé seulement dix offres. La question se pose alors de savoir s'il ne serait pas nécessaire de requalifier les postes dans ce secteur. D'autant plus que c'est un service qui voit une croissance constante des demandes de prestation (entre 5% et 10% annuellement). Pour mémoire, c'est aussi le service qui compte proportionnellement le plus de recours relatif à la mise en œuvre du projet EQUITAS.

Le nouveau chef de service a pris ses fonctions au début mars. Difficile alors de sortir des généralités pour donner du volume au rapport de gestion de la Municipalité.

L'impression des commissaires est qu'il y a une continuité dans la vision par rapport à la direction précédente du service. La protection contre la malveillance, quoique qu'elle soit toujours autant nécessaire, mobilise moins les esprits que l'année dernière (à moins que ce soit ceux des commissaires). L'entretien avec le chef de service et son adjoint a permis de passer en revue les divers axes d'implication de ce service et de se convaincre de la plus-value qu'il peut apporter dans la gestion des processus des autres services. Ses interactions ne sont bien sûr pas exemptes des tensions usuelles entre les agents des processus et les analystes qui tentent d'en faire une réingénierie afin de suivre la numérisation des processus.

Du point de vue du pilotage, qui était une des clés choisies par les commissaires pour le présent rapport, le SOI nous est apparu comme un service qui comprend bien l'objectif d'une « smart city », de par son approche systémique, il a une « bonne carte du territoire » et fait un monitoring de l'avancement en direction l'objectif.

Trois éléments encore qui ont retenus notre attention :

- le premier est la mise en route du DMAI (délégation municipale aux affaires informatiques) qui permet d'alléger le travail de la Municipalité en déléguant un certain nombre de décisions. C'est un élément positif puisqu'il permet à la municipalité de se concentrer sur ces tâches régaliennes, sans pour autant étêter le processus de décisions dans le domaine informatique ;
- le deuxième est la création du comité « INNOV » qui dote chaque Direction d'une personne ressource et agent de liaison avec le SOI pour catalyser et accompagner l'innovation ;
- le troisième élément est l'adoption du nouveau règlement informatique de la Ville (01.06.2018).

Étant donné l'aspect stratégique et transversal de ce service, il serait intéressant de consacrer un peu plus de temps à l'analyse de sa gestion et des interactions avec les autres services. Nous n'avons cependant pas eu l'occasion de nous y intéresser de près cette année, mais notons que cela pourrait être un point focal de la sous-commission pour une prochaine année.

Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

Préambule

En avril, les membres de la sous-commission ont rencontré les chef-fe-s des cinq services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, puis le conseiller municipal David Payot en mai.

De manière générale, les services semblent collaborer en bonne intelligence et en pleine coordination. La restructuration des services au changement de législature est maintenant pleinement intégrée.

Cette année a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle cheffe du Service des écoles. Après une année 2017 mouvementée, 2018 semble avoir permis de reprendre le court ordinaire avec la venue d'une nouvelle direction pour ce service.

Secrétariat général (SGEJQ)

Ressources humaines

Le service compte un grand nombre de collaborateurs auxiliaires, avec des besoins spécifiques en la matière, notamment pour l'engagement du personnel responsable de l'accueil des vacances. Une réflexion est engagée par le Service du personnel (SPEL) pour revoir le statut et la gestion administrative des auxiliaires.

Coordination des quartiers

Un mouvement est engagé depuis le début de la législature avec les autres dicastères de la Ville pour réunir plusieurs projets et sections relatifs aux quartiers sous une même direction. La caravane des quartiers et les contrats de quartiers ont ainsi rejoint la direction du Secrétariat général de l'Enfance, jeunesse et quartier, mais des tâches et des projets liés aux quartiers existent dans presque tous les dicastères.

Une délégation municipale a été mise en place en 2018 pour accompagner cette démarche et permettre un pilotage plus fin des questions liées aux quartiers. Elle est composée des municipaux-ales des Directions du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA), des finances et de la mobilité (FIM), et évidemment, de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ).

Fondation lausannoise pour l'animation socioculturelle (FASL)

En 2017, la FASL a été soumise à un audit et une évaluation à la demande du Secrétariat général. La première pilotée par le contrôle des finances, la seconde par l'Institut des hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne (IDHEAP). Les deux audits participent d'une même démarche amorcée au début de la législature pour améliorer la gestion de l'animation socioculturelle lausannoise.

L'audit de l'IDHEAP avait constaté une série d'éléments à améliorer du côté de la FASL comme de celui de la Ville. La FASL était appelée à se doter d'outils de pilotage pour suivre le développement de leur activité et d'indicateurs fiables pour en rendre compte à la Municipalité, ainsi que le développement de projets en cohérence avec les objectifs présents dans la convention de subventionnement. L'audit demandait également de réaffirmer le rôle des associations de quartier et de ne pas faire reposer le fonctionnement des structures uniquement sur les professionnels. Elle demandait également à la Ville de développer une politique des quartiers plus visible et plus ambitieuse. Toutes deux demandaient une revisite de la structure de la Fondation (FASL).

Un processus a donc été engagé en 2018 en vue d'améliorer ces aspects et être en mesure de négocier une convention de subventionnement fondée sur des bases actualisées et objectives. Trois axes ont mené cette entreprise :

- un inventaire des besoins des associations ;
- des besoins des services de la Ville ;
- une étude statistique de ces besoins.

Le SGEJQ relève que tous les lieux d'animations n'ont pas joué le jeu de cette démarche. Certains professionnels auraient voulu une démarche plus englobante sur les quartiers, qui prenne en compte d'autres aspects que seulement sur l'animation socioculturelle des quartiers. Une crispation qui a des conséquences. Certains lieux d'animations auraient par exemple retenu des informations nécessaires à la Ville pour planifier l'Accueil pendant les vacances ou refuser de participer à trouver des solutions pour combler un manque temporaire de places en UAPE. A noter que les professionnels ont engagé leur propre réflexion, indépendante de celle de la Ville. Cette réflexion devrait déboucher sur des assises organisées sous l'égide de la fondation de la FASL.

En ce qui concerne la définition d'une politique publique municipale plus cohérente, un préavis est en cours de rédaction.

Caravanes des quartiers

Un projet pilote de la caravane des quartiers a eu lieu au Vallon, celui-ci est concluant. Le projet a été entièrement revu, notamment dans le choix des quartiers où la caravane va s'installer. Ce sont maintenant les associations de quartiers qui font la demande d'accueillir une caravane, et non le service qui le décide pour ensuite en informer les associations, comme cela se faisait jusqu'à maintenant.

Centre communal pour adolescent de Valmont

Le Centre communal pour adolescent de Valmont (CPA Valmont) accueille des jeunes qui sont sous le coup d'une mesure protectionnelle ordonnée par l'autorité pénale ou civile. C'est la seule mission de ce type qui incombe à la Ville et il est difficile de la faire coïncider avec le reste des missions de la Ville, que ce soit en termes d'organisation, de gestion du personnel et des horaires. Le fait que la structure est gérée par la commune, qui est aussi propriétaire de l'immeuble, mais que le financement dépendant du Canton, et que le terrain lui appartienne pose un problème de cohérence et empêche une bonne gestion de la structure. La Ville aimerait que le Canton reprenne la gestion du centre et rachète l'immeuble. Des discussions ont eu lieu en ce sens en 2018, sans parvenir à un accord. Des travaux de rénovation attendent ainsi un financement cantonal depuis 2009 pour correspondre aux critères de l'Office fédéral de la justice.

10^e observation

Le Conseil communal invite la Municipalité à reprendre les discussions avec l'État de Vaud pour entreprendre les rénovations nécessaires à la mise en conformité du Centre de Valmont.

Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Ressources humaines

Les directions des Centres de vie infantine ont enfin retrouvé une stabilité après plusieurs cas de graves maladies déplorés en 2016 et 2017 (huit personnes touchées sur 12 postes).

Un poste de chef-fe-e du Secteur préscolaire a été créé pour assumer des tâches qui incombaient précédemment au chef de service. Chaque secteur a donc son ou sa cheffe dorénavant.

Le service compte 750 collaborateurs (1'600 pour l'entier du Réseau-L). 80% d'entre eux sont à temps partiel (pour un taux de 74% en moyenne), et un grand nombre sont engagés comme auxiliaires (50% de la masse salariale des auxiliaires de la Ville sont au SAJE). Ceux-ci œuvrent aux remplacements dans les structures de la petite enfance ou les congés maladies et maternité sont fréquents, mais c'est surtout pour les structures d'Accueil en milieu scolaire (APEMS) que le besoin d'auxiliaires est grand. Ces collaborateurs sont ainsi engagés une première année à un contrat horaire pour tester leurs compétences et ensuite passer à un contrat mensualisé.

Une demande de clarification de ces statuts d'auxiliaires a été demandée par les syndicats et par un dépôt au Conseil communal (Postulat de madame Laura Manzoni : « Un 13^e salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne⁵ »).

Comme les années précédentes, les heures d'absences sont importantes dans les institutions d'accueil du SAJE. Celles-ci s'expliquent essentiellement par des congés maternité dans un service où le personnel est essentiellement féminin, et par l'exposition aux maladies infantiles. Le mouvement dans le personnel est

⁵ Discussion préalable et renvoi en commission (BCC 2^{ème} partie de la séance n° 15 du 12 mars 2019).

également important dans cette profession très demandée. Les collaborateurs peuvent facilement trouver du travail dans d'autres structures qui correspondent mieux à leur attente. Un pool de remplaçants a été mis en place qui permet de combler les absences rapidement et assurer la qualité des prestations. Après une année de mise en place, les résultats sont concluants et cette méthode est appréciée. Ce pool devrait être renforcé à l'avenir. Les collaborateur-trice-s du pool ont été engagé-e-s sur des contrats d'une durée de deux ans, mais devraient prochainement passer à des contrats à durée indéterminée.

Taux de couverture

Le taux de couverture II a légèrement baissé cette année pour les catégories d'accueil Garderie, parascolaire I et parascolaire II. De manière générale, l'évolution démographique et le nombre croissant de familles monoparentales, ou avec parents séparés, ont augmenté la demande de placement et le nombre de jours demandés ces dernières années. Plus directement, peu de structures ont été ouvertes en 2018.

La nécessité de conformité des locaux APEMS aux nouvelles exigences cantonales annonce des difficultés importantes. Ces exigences sont très limitantes. Par le passé, et face à l'urgence, le SAJE était parfois passé outre les recommandations cantonales pour accélérer les ouvertures et offrir un nombre de places suffisantes. 400 places d'accueil pourraient ainsi disparaître, ce qui correspond à 100 emplois. Le SAJE a jusqu'à fin 2020 pour mettre les locaux en conformité ou trouver un accord avec le Canton. Comme l'année passée, nous notons que des chiffres plus détaillés concernant le délai d'attente en accueil devraient figurer dans le rapport de gestion, notamment pour observer l'attente par catégorie d'enfants et par quartier. De même, une présentation de l'évolution du nombre de places au cours des années précédentes serait bienvenue.

Nouvelles directions pour le parascolaire

Pour assurer la gestion de ce secteur en constant développement, quatre postes de directeur-trice-s ont été créés pour les APEMS. Chacun coordonnera les activités parascolaires de plusieurs établissements scolaires.

Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S)

Une nouvelle cheffe de service est entrée en fonction en avril 2018. Le service était géré jusqu'alors par un *ad intérim* depuis le départ de l'ancien chef de service en 2017. Depuis son arrivée, la nouvelle cheffe de service s'est attelée à fédérer l'équipe de direction et retrouver une cohésion dans le service.

L'accent a également été mis sur une clarification de l'organisation du service. Les concierges ont ainsi rejoint le service des bâtiments alors qu'ils dépendaient de l'adjoint du chef de service jusqu'alors. Un service périscolaire a été créé pour regrouper le pédibus, les fêtes scolaires, et tous les projets qui satellitent autour de l'école.

Il a fallu également reprendre en main le dossier des infrastructures scolaires et parascolaires, autant les rénovations que les besoins de nouveaux locaux.

Infrastructures et planification

L'accent est mis sur une meilleure planification à moyen et long terme des rénovations et constructions des bâtiments scolaires. Un état des lieux de tous les bâtiments scolaires est en cours. Le service veut tenir à jour cet état des lieux et en faire l'outil principal de sa planification.

Des visites ont eu lieu sur chaque site pour estimer les besoins, suivi d'entretiens avec les directions d'établissement, les concierges et le personnel administratif.

Des contacts ont été pris avec les 10 plus grandes villes de Suisse pour s'inspirer de leurs méthodes et de leurs outils de planification. Il s'avère qu'aucun outil miraculeux n'existe. Le SEP+S va se baser sur son état des lieux, sur les études démographiques et sur les informations récoltées auprès des autres services pour préparer cette planification.

Les réponses aux postulats de M. Julien Eggenberger : « *Planification des rénovations et constructions scolaires*⁶ », et de M. Manuel Donzé : « *Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées*⁷ » et « *Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ?*⁸ » seront présentées au Conseil communal en 2019.

Service de santé et prévention (SSPR)

Ressources humaines

Le Service de santé et prévention (SSPR) a de graves problèmes de ressources en personnel au sein de sa direction. Hormis la cheffe de service et son adjoint, le service repose, pour l'office de santé, sur une cheffe de projet et une cheffe infirmière, et pour l'office dentaire, sur une cheffe de file métier à 30%. Le poste de cheffe de projets n'a pas été assuré pendant près de deux ans, et la cheffe infirmière est absente depuis plusieurs mois. Dans les deux cas pour des raisons de maladie. Ces absences reportent une grande charge de travail sur la direction restante du service. Pourtant, aucun remplacement *ad intérim* n'est envisagé ou ne l'a été par le passé.

Par contre, l'effectif des infirmières scolaires est au complet, après des années de difficulté à recruter, et le fonctionnement de l'équipe est décrit comme optimal.

Programme de formation aux premiers secours pour les enseignants et les professionnels d'établissements scolaires

Le programme de cours de premiers secours au personnel des établissements scolaires s'est poursuivi cette année, avec de bons résultats, mais une baisse de fréquentation est à prévoir. Les établissements et les professionnels intéressés ont suivi le cours ces dernières années, mais certains établissements peinent à encourager leurs collaborateurs à les suivre, ou ne font même pas suivre l'information. Une relance va être faite auprès des directions d'établissements.

Programmes prioritaires sur l'alimentation équilibrée et la promotion du mouvement (ALEX)

Le programme Alimentation et exercices (ALEX) qui vise à donner les bons réflexes alimentaires aux élèves en surpoids et encourager l'activité physique doit être repensé. Le programme date et les solutions proposées ne sont plus adaptées. Un nouveau projet est en cours d'élaboration.

Dépistage auditif et visuel

Le dépistage des déficits auditifs se fait sur demande ou recommandation médicale, mais n'est plus systématique. Les dépistages à la naissance et pendant la petite enfance suffisent à trouver les problèmes les plus graves. Par contre, le service poursuit toujours le dépistage systématique des problèmes de vue.

Office dentaire

L'office dentaire a effectué sa mue vers le numérique avec une gestion optimisée des dossiers des patients et des examens médicaux. Le cabinet d'orthodontie s'est par ailleurs muni d'une imprimante 3D pour remplacer les moulages. Un poste de médecin dentiste n'est plus assuré depuis novembre 2018 et le cabinet a dû être fermé. Son remplacement est espéré pour 2019.

Dépistage dentaire

Le dépistage dentaire continue à déceler les besoins et constater l'état de santé buccodentaire des enfants lausannois. Les plus gros problèmes sont rencontrés auprès des classes primaires où l'on constate le plus

⁶ Postulat de M. Julien Eggenberger et consorts « *Planification des rénovations et constructions scolaires* ». Discussion préalable et renvoi à la Municipalité (BCC 2^{ème} partie de la séance n° 12 du 18 mars 2014, pp. 689-690).

⁷ Postulat de M. Manuel Donzé « *Leçons de rythmique ; des infrastructures inadaptées* ». Discussion préalable et en commission (BCC 2^{ème} partie de la séance n° 13 du 31 janvier 2017, pp. 245-246). Rapport de commission et renvoi à la Municipalité (BCC 1^{ère} partie de la séance n° 7 du 21 novembre 2017).

⁸ Postulat de M. Manuel Donzé « *Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ?* ». Discussion préalable et renvoi à la Municipalité (BCC 2^{ème} partie de la séance n° 5 du 4 octobre 2016, pp. 534-536).

grand nombre de "bouches négligées", la catégorie la plus grave. Leur nombre est en diminution lente, les mesures de prévention sont renforcées.

Service de psychologie scolaire (SPS)

Le SPS est un service financé à 92% par le Canton de Vaud. La commune est responsable du financement des locaux (8%). Les prestations des logopédistes, psychomotriciens, et psychologues sont donc financées par le Canton, mais pilotées par la Ville. Le chef du service est d'ailleurs également responsable régional de la psychologie scolaire à l'État de Vaud.

La mission principale du service est le soutien aux enfants et leurs familles ainsi qu'aux équipes de professionnels dans les structures scolaires avec une présence sur place dans près de 60 locaux.

Loi cantonale sur la pédagogie spécialisée (LPS)

La loi cantonale sur la pédagogie spécialisée (LPS) entre en vigueur à l'été 2019. Cette loi a une grande ambition. Son concept 360° vise à offrir aux élèves aux besoins spécifiques un soutien de nombreux professionnels. Compte tenu des changements à venir, la HEP va proposer des modules dans la formation de base et en formation continue.

Pathologies

Depuis quelques années les difficultés des jeunes se sont complexifiées avec de plus en plus de pathologies associées. Les situations sont plus lourdes et qui touchent des enfants de plus en plus jeunes. De nombreux enfants dès quatre ans ont du mal à entrer dans le rôle d'élève.

Les prestations du SPS sont donc de plus en plus sollicitées, mais les postes sont bloqués par le Canton depuis 2005. Seule la logopédie indépendante a vu son budget augmenter ces dernières années. Avec la LPS, le SPS espère des engagements d'ici 2020, 2021 ou 2022.

Prise en charge

Le SPS s'efforce d'être proche des établissements scolaires pour que la prestation vienne à l'enfant et non le contraire. Le nombre d'enfants à prendre en charge par les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) est en constante augmentation. Une attente existe. Un premier entretien est fait rapidement, mais à la suite de cet entretien, une attente peut aller jusqu'à un an.

Il n'existe aucune donnée statistique pour observer ce délai d'attente. Un outil de suivi permettrait d'identifier les besoins selon les régions, les établissements, les âges et les disciplines.

En outre, les commissaires ont fait remarquer au chef de service que l'entretien annuel de la COGES a permis aux commissaires de faire leur contrôle, la partie concernant le SPS dans le rapport de gestion est trop courte et ne rend pas compte de toutes les activités du service et des évolutions annuelles. Cela pose un problème de transparence auprès de la population.

11^e observation

Le Conseil communal invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour réduire l'attente de prise en charge des élèves par les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS).

12^e observation

Le Conseil communal invite la Municipalité à se munir d'outils statistiques pour observer l'attente de la prise en charge des élèves par des psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS).

Finances et mobilité (FIM)

Remerciements

Les commissaires entendent exprimer leur gratitude à M^{me} et MM la cheffe et chefs de service, à M^{mes} et MM les adjointes et adjoints aux chef-fe-s de service, à M^{me} la secrétaire de direction, ainsi qu'aux responsables des unités qui ont contribué à la bonne réalisation de leurs travaux inspirés d'une méthodologie nouvelle.

Mode opératoire des visites - méthodologie

Issu d'une réflexion au sein de la COGES, le mode opératoire conforté par une formation idoine du CEP, prévaut par l'idée de :

- rationaliser les travaux à savoir éviter la connexité entre les rapports de la COGES et de la Municipalité ;
- rendre plus synthétiques et unifiés les rapports des commissaires en s'inspirant d'un vade-mecum adapté ;
- améliorer la lisibilité et l'accessibilité du rapport final, sachant qu'il est destiné en premier lieu aux membres du Conseil communal ;
- trouver une systématique afin que le rapport final soit plus lisible et surtout accessible ;
- apporter une véritable plus-value aux travaux de la COGES.

Dans le cadre de l'unification de rapports trois domaines ont été mis en exergue à savoir :

- les tâches ou prestations développées par les services municipaux ;
- le pilotage des services ou des unités ;
- le fonctionnement des cellules RH.

La transition vers la nouvelle méthodologie étant prévue sur deux années législatives les sous-commissions sont libres de les appliquer et d'user des variantes contenues dans le vade-mecum. Le SG de la Direction FIM a transmis à M^{me} et MM la cheffe et chefs de service, le document adapté pour la direction et a produit le tableau du suivi des affaires du Conseil communal pour ses six services. Comme les années précédentes, les commissaires ont eu à disposition le rapport de gestion provisoire de la direction. Ils se sont néanmoins attachés à traiter principalement les points contenus dans le *vade-mecum*.

Dossiers phares de la Direction

Secrétariat général (SGFIM)

La mise en place du suivi des participations de la Ville est entrée dans sa phase concrète, suite à l'adoption par la Municipalité en mai 2018 de la directive 101.6 « Directive municipale sur le suivi des participations de la Ville à des personnes morales » et la transmission au Conseil communal du rapport-préavis N° 2018/20 : « Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville ».

Service des finances (SFIN)

La mise en œuvre du plan d'amélioration financière PSAF II d'un montant de CHF 35 millions pérenne a permis d'ores et déjà d'intégrer CHF 25.5 millions aux budgets 2018 et 2019. Le remplacement du système comptable GEFI par un ERP financier entre dans sa phase active.

Service des routes et de la mobilité (RM)

L'année 2018 a vu le déploiement de la politique de mobilité et des espaces publics avec la sécurisation de passages piétons, l'extension du réseau cyclable, l'inauguration d'un maillon de la voie verte à la tranchée du Languedoc et l'aménagement de nouvelles zones modérées. Le bilan intermédiaire du test du 30 km/h de nuit est encourageant : il a permis d'abaisser sensiblement les nuisances liées au trafic tout en recueillant un taux d'acceptation élevé de la part des automobilistes concernés.

Service de la propreté urbaine (PUR)

Plusieurs actions ont permis d'améliorer la propreté en Ville. Ainsi, une importante campagne de communication a accompagné l'introduction fin 2017, des amendes d'ordre permettant de lutter contre les incivilités ; la campagne de rénovation des WC s'est poursuivie et a amené deux nouveautés : l'intégration d'installations autonettoyantes et de WC gratuits et payants. Une attention particulière a été portée à la lutte contre les tags dans l'espace public.

Service d'achat et logistique Ville (SALV)

La Municipalité a poursuivi sa politique d'achat de véhicules propres, avec notamment la mise en service du premier camion-benne 100% électrique, silencieux et écologique, qui permet de réaliser d'importantes économies en termes de carburant et d'entretien. Enfin, il convient de saluer la reprise globale de l'exploitation des équipements de la halle de Boussens, qui fonctionne désormais aussi comme unique garde-meuble communal.

Service du personnel (SPEL)

Année de transition suite au départ du chef de service en octobre 2018 dans la perspective de la titularisation de sa remplaçante le 1^{er} février 2019.

Remarques générales sur les RH (sans les apprentis)

La cellule RH s'est constituée dans chaque direction avec une personne désignée comme répondante directe auprès de la Directrice et agissant en appui aussi pour ce qui est de la politique RH. Une cellule RH est commune aux quatre services SGFIM, SFIN, SALV et SPEL. Les deux gros services PUR et RM disposent de leur propre équipe RH.

Exception faite du SG et du SFIN, les effectifs au 31 décembre 2018 pour la Direction FIM présentent une très légère augmentation des postes temporairement vacants de sept ept pour un total de huit personnes.

En ce qui concerne PUR : 14 fins d'emploi et neuf embauches sur un total de 326 employés

En ce qui concerne RM : 17 fins d'emploi et 14 embauches sur un total de 198 employés

Pour ces deux services, les embauches effectuées en 2018 ne couvrent pas complètement les fins d'emploi. Ces éléments prolongent les délais d'embauche :

- la durée nécessaire pour le recrutement ;
- la validation/modification de l'organisation suite à des départs (impliquant le cas échéant la requalification de postes) ;

- le caractère actuellement « tendu » du marché de l'emploi, qui peut rendre les recrutements difficiles notamment dans les services techniques tels que PUR et RM.

Parmi les sept licenciements opérés pour des motifs définis comme « motifs distincts », deux sont des licenciements pour juste motif ordinaire, quatre sont des fins de droit au traitement et un est un cas d'invalidité totale.

Les commissaires constatent une baisse non significative des effectifs tant à la Direction FIM que pour la Ville. Pour la Ville, la différence d'effectifs entre 2017 et 2018 est une baisse de 6,22 ept affectés sur 4'509.75.

Secrétariat général (SGFIM)

Le secrétaire général était accompagné de son adjointe.

Le Secrétariat général assure un rôle transversal d'état-major pour l'ensemble de la direction. Il fournit essentiellement des prestations internes d'appui stratégique, mais aussi des tâches plus concrètes de formalisation du travail entre M^{me} la directrice et le Conseil en apportant une forme synthétique aux documents produits par les services à l'attention du Conseil.

Comme énoncé sous le titre « dossiers phares SG », le service s'est vu attribuer la mission (+1 ept) d'établir le « Registre du suivi des participations de la Ville ». Cette tâche peut être considérée comme une nouvelle prestation destinée tant à l'interne qu'à l'externe.

Pour réaliser au mieux le volume de travail, le service s'attache à favoriser une meilleure synergie dans la communication et le traitement des réponses au Conseil communal. Le renforcement des ressources par transferts internes a permis une amélioration de la coordination et une meilleure synergie, sans impact sur l'ensemble des collaborateurs. Le renforcement des relations avec les autres services est ressenti comme apportant une plus-value à la qualité du travail fourni.

Le soutien et les outils informatiques sont adaptés aux besoins, mais le système souffre parfois de lenteur.

La conduite des six services rattachés à la Direction FIM est opérée en direct par la directrice, qui rencontre les chefs de service individuellement, chaque semaine. Le SG exerce une fonction d'« aide au pilotage », consistant à s'assurer que les dossiers sont mis à l'ordre du jour de la Municipalité, que les annexes sont préparées et diffusées, et que les instructions de la Municipalité sont bien ventilées dans l'ensemble de la direction. Il n'y a pas de document-maître qui cadrerait ces pratiques. Comme dit plus haut, pour ce qui a trait au travail en lien avec le Conseil communal, la fonction de pilotage du SG est un peu plus forte en ce sens que la coordination du travail est assurée par le service (échéances, regroupage des réponses). De plus, la relecture de la part du SG assure une ligne rédactionnelle homogène à l'ensemble des dossiers émis par la direction.

Le SG assume la fonction RH pour lui-même et les trois autres services SFIN, SALV et SPEL. Son rôle tient à l'accompagnement de la vie professionnelle du collaborateur sans lien hiérarchique. Le fonctionnement est axé sur un organigramme interne formé de :

- la responsable RH de Direction, qui, outre ses tâches d'appui à la directrice, s'est également occupée en 2018 d'un recrutement de cadre au Service de la propreté urbaine ;
- une cellule RH, qui s'occupe des questions RH des quatre services mentionnés plus haut.

La cellule RH a été fortement sollicitée par 55 recrutements touchant les services de la manière suivante :

Service des finances

4 recrutements

12 contrats d'auxiliaires (remplacements maladie, congé maternité, renfort)

Service du personnel

13 recrutements

13 contrats d'auxiliaires (remplacements maladie, congé maternité, renfort)

Secrétariat général

2 recrutements

1 contrat d'auxiliaire (renfort)

SALV

3 recrutements

7 auxiliaires (remplacements maladie, congé maternité, renfort)

Service des finances (SFIN)

Le Service des finances assure la cohérence comptable des finances de la Ville et la transparence de ses états financiers, en se fondant sur le Règlement d'application sur la comptabilité des communes (RCCOM). Il s'assure que les moyens financiers de la Ville sont disponibles pour le financement des prestations.

Sur ces points, il collabore avec et garantit le soutien aux autres directions.

Des effets sur le travail du service et de ses collaborateurs peuvent être dus à la mise en place des grands projets concernant les enjeux financiers de la Ville (plan structurel d'amélioration financière PSAF, modèle comptable harmonisé MCH2, mise en place de l'ERP, péréquation cantonale). La confluence de tous ces projets pourrait nécessiter un renfort spécifique durant la mise en œuvre de ces projets.

Le pilotage du service se base sur l'organigramme dans lequel l'on retrouve l'opérationnel et dont la structure offre une vision large et non monopolisée du service. Comme décrit dans la section précédente, les fonctions RH sont assumées par le Secrétariat général.

Information fiscale (BIF)

L'intérêt pour cette prestation est avéré. Le nombre de personnes sollicitant le BIF est en augmentation tout comme celui des déclarations remplies.

Audit

L'audit visant à identifier les jetons de présence des membres de la Municipalité dans les conseils d'administration a pris fin en février 2019.

Service du personnel (SPEL)

Les commissaires entendent saluer la participation active, dans le cadre de cette visite, de la nouvelle cheffe du service qui a pris ses fonctions le 1^{er} février 2019 avec un intérim dès le mois d'octobre 2018. Celle-ci était accompagnée de M^{me} la directrice FIM. Nonobstant ces circonstances (*intérim* et prise de fonction), M^{me} la cheffe de service a admis que les trois axes d'observation (à savoir tâches, pilotage et fonctionnement RH) déterminés par la COGES ont pu être abordés.

Le Service du personnel est un service transversal dont la mission est le soutien aux services (monitoring RH), au pilotage centralisé des processus de gestion des ressources humaines prenant en compte, notamment, le système de rémunération, le positionnement des postes, l'égalité femmes/hommes et la formation des apprentis (environ 200 apprentis communaux). Le SPEL travaille actuellement sur la question d'une meilleure gestion du personnel auxiliaire.

Les missions de base du service ont été assurées malgré certains départs, dont celui de l'ancien chef de service. Les équipes ont accueilli très favorablement le choix de la nouvelle cheffe de service, comme en atteste la participation de 95% à l'apéro de Noël.

Les commissaires notent qu'une analyse est à faire au niveau des responsabilités au sein du service centralisé (SPEL) et du réseau RH (décentralisé) pour faciliter certains processus RH par la dématérialisation et les validations électroniques. Aujourd'hui, certains processus nécessitent une double saisie, ce qui n'est guère efficient. Mais la résistance au changement dans ce domaine est parfois élevée.

L'organigramme du service appelé « DIRECTION DU SPEL & RESPONSABILITÉ FONCTIONNELLE DU RÉSEAU RH VILLE » fournit à son comité de direction le descriptif du processus et le moyen de pilotage.

Service des routes et de la mobilité (RM)

Le chef de service était accompagné de la responsable RH en l'absence, pour cause d'accident, de son adjointe.

Le service des routes et de la mobilité concrétise le plan de mobilité développé par la Ville sur la base de deux documents-cadres, le Plan directeur communal et le programme de législation.

Les destinataires de ses prestations sont tant internes qu'externes. Au sein de l'administration, à l'interne, le service vise à réunir toutes les compétences métier liées à un projet et à s'assurer que ces compétences soient utilisées sans que le processus ne soit interrompu. A l'externe, dans la phase de conception, il faut identifier les contours du projet répondant à un besoin commun en prenant en compte les avis exprimés par les différents groupes d'intérêt (associations, riverains). Dans la phase de réalisation, maintenir le lien avec les acteurs du tissu économique des rues concernées afin que les chantiers se passent dans les meilleures conditions possible.

Les collaborateurs disposent d'une organisation efficace faite d'un dialogue cohérent avec la direction pour prioriser les projets attribués au service. La dualité entre le projet et la charge a été ressentie lors des entretiens. Le départ de deux cadres a créé une opportunité de repenser le fonctionnement et l'organisation d'une partie du service.

Les dépôts d'objets du Conseil demandent une mobilisation importante en termes de volume de travail. Cela peut aboutir à un effet « boule de neige » dans le déblocage des crédits, les possibilités de réalisation étant dépendantes des effectifs disponibles. Les collaborateurs sont souvent tiraillés entre la volonté de bien faire ce travail de réponse et le temps qu'il est raisonnable de prendre sur l'opérationnel. La réalisation des projets est aussi limitée par un *turn-over* important, aux alentours de 10%, qui atteint les limites du système. Lors de la visite des commissaires, le recrutement d'environ 15 personnes était en cours. Dans un autre domaine, les actions résultant des oppositions menées auprès des tribunaux demandent beaucoup d'énergie.

L'interaction interservices est particulièrement forte en matière de coordination des chantiers dans lesquels le service agit en tant que pilote. Cela passe par les obligations :

- d'assurer l'accessibilité à la ville ;
- de coordonner les moyens d'action par chantiers ;
- de coordonner avec les autres entités (OFROU/DGMR/CFF/tl/...);
- d'assurer que tous les financements soient disponibles et que les subventions tombent régulièrement.

En ce qui concerne l'auto-évaluation, le tableau de bord du service fait état d'indicateurs révélant que les objectifs sont majoritairement atteints. La qualité des prestations est considérée comme bien mesurée et mesurable par le chef de service. Les retours des entretiens de collaboration sont positifs. Seul bémol : RM en tant que « service phare » est fortement sollicité par les autres services.

Quand bien même ce thème est traité sous le titre « Points communs à l'ensemble des services », il convient de rappeler qu'à la multiplicité des tâches dévolues au service, une part très importante se rapporte à répondre aux nombreuses initiatives déposées par le Conseil communal. On se trouve dans un contexte identique à celui évoqué dans le rapport 2017 par la sous-commission à savoir que les parlementaires continuent à sous-estimer la portée et le destin de leurs interventions qui majoritairement concernent les services de FIM, et particulièrement RM. Pour preuve : sur les 40 initiatives dans le pipe-line, 21 ont été déposées en 2018. A noter qu'au 14 février 2019, ce sont déjà huit nouvelles qui ont été enregistrées (sept à la même époque au début 2018 !).

Le pilotage du service est le fait du Comité de direction formé du chef de service et de sept personnes y compris la RRH. Il se réunit hebdomadairement. Son fonctionnement est contenu dans un tableau de bord relevant les différents projets, y compris les effets sur les collaborateurs. Ce système de qualité permet de visualiser tous les paramètres du processus.

La cellule RH est constituée de la responsable RH, du conseiller RH et de deux assistantes. Elle est garante du RPAC Règlement vaudois de prévention des accidents dus aux chantiers, du respect des droits et devoirs de l'employeur et des employés. Elle repose sur le service juridique du SPEL pour les affaires touchant les RH. Globalement, son rôle prévaut par « de bonnes ressources au bon endroit ».

Suivi des préavis votés en 2018 avant le 30 septembre

N° 2017/54 voté le 24 avril 2018 : « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) – Mobilité douce – Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité »

Trois mesures sont réalisées, sept sont à l'étude avec des réalisations sur 2019 et 2020 et sept sont encore à étudier.

Préavis N° 2017/57 voté le 9 mai 2018 : « Requalification de la route de Berne (RC 601) [...] »

La commission s'est réunie le 14 mars 2018. La procédure d'autorisation est en cours. Le pilotage et la procédure d'autorisation des travaux sont du ressort du Canton.

Préavis N° 2018/11 voté le 11 septembre 2018 : « Rues vivantes [...] »

Plusieurs mesures de sécurisation des cheminements écoliers autour de cinq établissements scolaires ont été réalisées tout comme le financement d'une campagne de stationnement vélos. Au centre-ville, un mandat a été octroyé pour le diagnostic des espaces publics, dont les résultats seront rendus publics à l'automne 2019. Une vingtaine de bancs-relais ont été installés sur le territoire lausannois et le service s'est doté d'une gamme de bancs-relais harmonisée qui sera déployée progressivement.

Résolution

La résolution « Le tram passe, la rampe trépassé » sera traitée dès connaissance de l'arrêt du TF suite aux recours visant la rampe « Vigie-Gonin »

Plan des investissements/crédits en cours.

Cinq crédits ont été clôturés réduisant à 25 le nombre de crédits d'investissements à piloter.

Service de la propreté urbaine (PUR)

Le chef de service était accompagné par le chef de service adjoint.

Les missions accomplies par le service PUR sont identiques tant du point de vue externe qu'interne. Elles s'articulent autour de la collecte, du tri, de la valorisation des déchets, de l'exploitation des déchèteries fixes et mobiles, de la propreté des espaces publics afin de contribuer au bien-être, à la qualité de vie de la population et à donner l'image d'une ville propre. La gestion financière et opérationnelle des prestations liées à la propreté urbaine a été l'objet d'un audit finalisé au cours du second semestre 2018.

La lutte contre les tags sur les façades ressortissant au domaine public a été intensifiée. Le service a développé également une action visant à sensibiliser les propriétaires privés aux déprédations sur leurs façades et leur propose son intervention. Près de 1500 propriétaires ont été contactés pour leur proposer la signature d'une convention permettant un partenariat « public/privé » dans la lutte contre la présence de tags sur les façades de leurs immeubles. Un forfait annuel sera facturé aux propriétaires intéressés dès 2019. Il est calculé en fonction des surfaces de façades comprises dans la convention. Ce sont ainsi près de 140 immeubles du centre-ville (zone L) qui bénéficieront de l'enlèvement des tags par le personnel spécialisé de ce service dans les trois jours qui suivent leur apparition. A noter que certains privés disposent de leur propre service anti-tags.

L'intensification des tournées de nettoyage dans l'hypercentre a nécessité l'adaptation des équipes. Elle a été bien accueillie par le personnel, car elle lui offre davantage de souplesse dans le choix des horaires. Les commerçants apprécient également cette extension de la plage d'entretien du domaine public. Ces adaptations font l'objet d'un monitoring sur un an.

Le chef de service rend visite très souvent à ses équipes afin d'informer le personnel des changements. La notion de service est mise en avant et les avis critiques sont vus comme des opportunités d'amélioration.

Les interactions internes au service consistent en des séances interdivisions, toutes les six semaines, et avec les unités, hebdomadairement, avec comme objectif l'atteinte du résultat commun. Les outils nécessaires au pilotage sont assurés tant par le biais d'une fiche d'identification d'un processus détaillé que par l'organigramme du service. La cellule RH est articulée autour de la RRH, d'un conseiller et de deux assistantes RH. Son fonctionnement est basé sur une fiche d'identification des processus ressources humaines et gestion du personnel.

La réactivité du support informatique est bonne en ce qui concerne le support de niveau 1, par contre laisse à désirer lors de demandes liées au développement de nouvelles applications, malgré des prestations qui sont facturées.

Résolution

« Tridel : où sont passées nos promesses ». Traitée en Municipalité le 15 mars 2018.

Plan des investissements/crédits en cours/bouclés

Rapport-préavis N° 2012/24 : « Politique municipale en matière de gestion des déchets – Plan directeur »

Cet important rapport-préavis prévaut par des mesures stratégiques s'étendant sur la période 2012-2021 dans le cadre desquelles plusieurs mesures ont été réalisées en 2018 (voir « Les dossiers phares de la direction). D'autres travaux seront effectués en 2019.

Ecopoints enterrés (avec travaux de génie civil et permis de construire) :

1. Fontenailles (Ouchy) ;
2. Châtelard ;
3. Plaines-du-Loup ;
4. Maillefer ;
5. Praz-Séchaud.

D'autres ecopoints de surface au nombre de cinq unités, dont les lieux d'aménagement ne sont pas encore déterminés, et une installation de tri prévue sur la place de la Navigation, font l'objet d'appels d'offres et de demandes de permis de construire.

Préavis N° 2014/78 : « WC publics »

Travaux terminés en 2018 :

1. Gustave-Doret (Bellerive plage)
2. Montbenon
3. Riponne
4. St-François

Travaux commencés en 2018 et qui seront terminés en 2019 :

1. Pont de Chailly
2. Promenade Derrière Bourg

Préavis N° 2017/55 : « Bâtiment Saint Martin 16-18 »

Travaux sous le pilotage du Service du logement et des gérances (construction de l'immeuble en cours). Les CHF 180'000.- nécessaires pour couvrir les coûts des installations techniques du Service PUR devraient être dépensés durant 2020 lors des travaux de second œuvre.

Service achat et logistique de la Ville (SALV)

Le chef de service était accompagné d'un chef d'unité.

Les missions du service sont d'ordre transversal et consistent en l'accompagnement, les conseils en matière d'achats, la conduite des marchés publics (48 de plus de CHF 5'000.- et 25 en cours de finalisation), la coordination des achats, l'approvisionnement du stock en fonction des besoins des chantiers, la préparation des commandes et la livraison, l'entretien du parc de véhicules y compris ceux des SIL et du Service de l'eau et l'entretien des halles de Malley et de Bousens. Les destinataires sont l'ensemble de l'administration, et à l'externe, le stockage de Bousens. Les cinq unités du service ont été regroupées en deux divisions : l'une logistique (magasin, transport, entretien, prestations aux services) et la seconde regroupant les achats et les assurances.

La mise en location du premier matériel mobile la nacelle sur chenilles est offerte à l'ensemble des services. Cette nouvelle prestation est complétée d'une formation aux utilisateurs. Il a été amorcé un inventaire des équipements techniques de l'ensemble des services afin de disposer d'une vision globale, rationnelle et fonctionnelle pour le futur.

La typologie du personnel du SALV est relativement âgée, 1/3 des collaborateurs quitteront le service dans les cinq ou six ans à venir. En l'état ce constat n'a pas – encore - d'incidence sur la gestion et la réalisation du volume de travail, mais un renforcement s'imposera à terme.

Le service utilise SAP pour la gestion du stock et GEFI pour la gestion financière. Un nouveau logiciel pour les assurances est en cours d'implémentation, car l'ancien n'a pas passé la dernière évolution de Windows.

Le pilotage se fait sur la base de l'organigramme du service. Les directives internes sous forme de PV du comité de direction sont distribuées à l'ensemble des collaborateurs et s'inscrivent en la forme d'un concept participatif. A cela s'ajoute la charte du personnel. Les limites de ce procédé sont atteintes. Un nouveau processus est en cours d'élaboration. Comme énoncé dans la section « Secrétariat général » les fonctions RH sont gérées par ce dernier.

Conclusion

La méthodologie et les thèmes qui s'en sont dégagés ont bien été reçus par les interlocuteurs qui, en toute transparence, ont répondu aux questions touchant les tâches dévolues tant à l'interne qu'à l'externe, le pilotage de leur service et les ressources humaines. En ce qui concerne le pilotage, les commissaires n'ont pas noté – assez logiquement – de processus uniformisé appliqué à l'ensemble des services, mais bien l'existence de structure propre et fonctionnelle tenant compte des spécificités du service et se basant généralement sur l'organigramme hiérarchique. Outre ce constat, les autres thèmes contenus dans le *vademecum* ont reçu toutes les réponses idoines.

A ce stade il sied de relever l'engagement et le professionnalisme de M^{me} et MM la cheffe et les chefs de service et notamment la détermination de M^{me} la cheffe de service du SPEL de tout mettre en œuvre afin d'assurer le fonctionnement de son service dans les meilleures conditions pour l'ensemble de l'Administration.

On ne saurait conclure sans rappeler la forte sollicitation dont est l'objet le Service RM principal « destinataire » des initiatives très – trop – nombreuses du Conseil communal et les quelques remarques liées au soutien informatique.

Entretien avec la directrice

En passant en revue leur rapport, les commissaires ont fait part des conclusions (voir ci-dessus) auxquelles ils sont arrivés. En ce qui concerne les particularités des services, M^{me} la directrice convient de la problématique qui est liée au Service RM. Elle relève que l'on est en présence d'une situation transitoire induite par un changement de posture par rapport à la législature précédente dès lors que l'ensemble des sujets formulés par tout un chacun est pris de facto en considération. De plus, il y a eu de la part de la direction la volonté d'élargir le champ des compétences métier à l'œuvre dans la gestion des projets et la vision stratégique en intégrant des profils plus variés (géographe architecte, etc.), ceci dans un milieu traditionnellement dévolu aux métiers d'ingénieurs. Cette réorganisation est apte à traiter au mieux les demandes diverses et nombreuses y compris celles émanant du Conseil communal. A cela s'ajoute la consultation des acteurs extérieurs dans le cadre des actions participatives et leur prise en considération dans les crédits-cadres accordés.

S'agissant de l'activité déployée dans les entités où la Ville a des participations, M^{me} la directrice reconnaît qu'elles émarginent de manière importante à ses tâches au sein de sa direction. Elle cherche à se concentrer sur les thèmes en lien avec sa direction.

Enfin est abordée la résolution demandant à la Municipalité de vérifier de manière plus systématique la nature des résidences secondaires, etc. votée par le Conseil communal le 6 mars 2018. La Municipalité y a répondu de manière conjointe à la réponse donnée le 11 avril 2019 à l'interpellation « Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ».

Services industriels (SIL)

Secrétariat général (SGSIL)

2018 a été l'année de tous les espoirs et de tous les dangers.

En effet, la mise sur pied au niveau opérationnel du projet Ariane s'est traduite par une modification profonde de l'organigramme tel que pratiqué depuis des générations. Rappelons qu'il s'est agi d'une remise à plat de toutes les directions et fonctions avec la création de sept nouvelles unités orientées métier et se rapprochant, dans leur fonctionnement, d'une structure privée. Une des conditions résidait dans la transparence et le partage principalement entre les entités patrimoine-réseau-commercial et que nous pourrions résumer par le slogan : « de la chapelle à l'esprit d'équipe ». La modification des tâches ne fut pas facile et il subsiste quelques ajustements à poursuivre.

Le Secrétariat général a été partie prenante à la consultation fédérale sur la libéralisation du marché de l'électricité. Cette ouverture s'ajoutant à la fin de la rétribution à prix coûtant (RPC) fait apparaître l'autoconsommation comme la seule voie d'avenir réaliste s'agissant de la rentabilité des installations photovoltaïques.

Il y a quelque chose de déroutant dans la mise en application de la Loi fédérale sur l'énergie, qui intègre le premier paquet de mesures pour la diversification énergétique, acceptée en votation populaire et dont la complexité donne trop souvent le sentiment d'aller à fin contraire du but recherché.

Notre pays est en début de mise sur pied d'une nouvelle Loi sur l'approvisionnement en gaz et dont les enjeux seront considérables pour la Ville.

Une libéralisation sauvage pourrait se révéler catastrophique pour nos finances. Cette éventualité ne doit pas faire l'impasse d'une réflexion sur l'avenir des énergies fossiles tout comme cette réflexion ne peut ignorer le volet financier du gaz, sachant que son apport gonfle la bourse communale de plus de CHF 20 millions chaque année. La possibilité technique d'une biométhanisation industrielle pour produire du biogaz renouvelable existe, mais n'est pas envisageable sans un fort soutien d'argent public.

Un collaborateur, lié au SG, est responsable de la coordination stratégique des projets importants avec un large spectre comprenant l'informatique, les infrastructures et les nouvelles prestations. Le spécialiste, polyvalent, joue le rôle d'aide à la décision.

Baptisée « Cité de l'énergie » au plan national, détentrice du label « Gold européen », Lausanne navigue de front avec Zürich, au palmarès des villes suisses.

Service Patrimoine (PAT)

L'opération Ariane a été vécue, comme dans les autres services, avec la prudence qui sied après seulement une année de mise en pratique. Le courant d'ouverture aux marchés qui souffle actuellement impose une réactivité accrue rendue possible par cette nouvelle gouvernance. Les habitudes et les besoins des consommateurs évoluent induisant par exemple une toute nouvelle approche comptable par les regroupements d'auto consommateurs. Enfin, mais nous n'en sommes qu'au début, les objectifs climatiques liés au réchauffement posent de nouveaux paradigmes dans le choix énergétique.

S'agissant des ressources humaines (RH), Ariane s'est ajoutée à Equitas, pour utiliser un langage coloré. Les membres de la sous-commission mesurent combien il était délicat de remanier de fond en comble les critères d'enclassement conduisant à la nouvelle grille salariale en simultanéité avec une remise à plat complète des différents services. Ils mesurent à leur juste titre la désécurisation inhérente à cet énorme « coup de sac », mais observent qu'aucun salaire n'a baissé et que la sécurité de l'emploi est intacte. Ils sont conscients néanmoins que la remotivation de celles et ceux qui estiment - à tort ou à raison - que leur espoir de progression est caduc devra être traitée avec doigté ; il en va de l'ambiance au travail, indispensable à toute entreprise, publique ou privée.

D'autre part, soulignons que la complexité et le nombre des critères d'enclassement rendent la dépendance à l'humeur de son supérieur beaucoup plus faible.

Il n'y a pas d'évolution significative des absences courte et longue durée ce qui est un motif partagé de satisfaction. Les commissaires évoquent la progression du télétravail. Le chef du Service patrimoine rend les membres de la sous-commission attentifs à la prise en compte des attentes légitimes des employés concernés, mais également au bon fonctionnement du service. Soit, mais les attentes de la nouvelle génération en matière de qualité et d'objectifs de vie imposeront certainement de nouvelles extensions de cette forme de travail ; autant s'y préparer assez tôt...

« **Décommissionnement de SISOL** » : cette formulation un peu barbare pour le néophyte désigne le remplacement en cours du système d'information géographique permettant la coordination des chantiers impliquant les principaux services de l'administration en particulier eau, gaz, électricité et multimédia. Tous ces réseaux qui cohabitent dans la même fouille ont des durées de vie très différentes ce qui complexifie grandement leur fréquence de remplacement et rend la collaboration avec cadastre indispensable.

CAD chauffage à distance

Utilisé au maximum de sa capacité en hiver et insuffisant en période de froid prolongé, le CAD nécessite dans ce cas l'appoint de chaufferies au gaz. Partant du principe que le tri des déchets, qui est une bonne chose, n'induit pas une augmentation significative des calories produites, l'extension du CAD, positif au plan environnemental, pose problème quant au choix et à la disponibilité d'une énergie de remplacement. Terminons ce tour d'horizon en relevant que le tarif du CAD, lié jusqu'à ce jour à la seule quantité de chaleur fournie, est l'objet d'une réflexion portant sur une modulation des tarifs ; sur quels critères ? L'avenir le dira.

Romanel : Le gros chantier de Romanel, en collaboration avec Swissgrid, dont la partie 125 kV est propriété lausannoise, a avancé en 2018 dans le respect des délais et des devis, à la satisfaction générale.

Service commercial (SILCOM)

S'occupe entre autres du traitement du courrier lié à la clientèle.

750'000 factures par an traitées par la CADEV en bonne collaboration avec l'Etat de Vaud. 25'000 de ces factures nécessitent un traitement individuel dont quelques milliers rédigées *ad personam* essentiellement à la suite de travaux, constructions ou rénovations. 7'164 utilisateurs des SIL justifient le titre de mauvais payeurs, soit environ un pour-cent des clients ; pour le service c'est peu, pour vos commissaires également. 337 ont nécessité une visite sur place et tout cela débouche sur quelques centaines de compteurs à prépaiement. Avec une vingtaine de réclamations écrites sur l'année, le taux de satisfaction est remarquable.

Un mot sur les contrats de confiance : bien que tous ne méritent pas cette appellation, un certain nombre d'entre eux virant en squat avec, à la clé, pour une minorité de cas un paiement parfois aléatoire du courant et de l'eau. Certes, l'impayé annuel tournant autour de CHF 6'000.- l'impact financier est anecdotique et relève plutôt du respect et de la valeur accordés à des questions de principe au sujet desquelles vos commissaires se garderont de trancher.

Regroupement d'autoproduleurs sur un ou plusieurs bâtiments rapprochés. Pour les SIL, il n'y a qu'un seul client, le regroupement se gérant lui-même à l'interne. A la demande, le service fournit, moyennant finance, une assistance technique.

Fin 2018, on dénombrait 1000 installations photovoltaïques sur la zone de desserte électrique des SIL, représentant une quarantaine de communes.

Netplus.ch. S.A. : fournisseur de prestations, avec CHF 4 millions investis dans le capital, soit 10% du total. Au cas où la fourniture concerne la totalité des produits, à savoir TV - internet - téléphonie fixe et mobile, on peut en retirer une économie d'échelle, mais c'est rarement le cas. L'évolution de la libéralisation, amorcée en 1977, nous a fait perdre un tiers de nos marchés. Face aux trois millions de clients Swisscom, sans compter les autres grands opérateurs, nous ne faisons pas le poids.

Evolution du coût de l'éclairage public : sa taxe a été abaissée de 0,2 cts/kWh, ce qui surprend un peu. Il nous est expliqué que la technique LED, en constante évolution, voit sa fiabilité en hausse et les prix à la baisse. Conclusion : l'étalement dans le temps, en l'espèce, est positif !

Installations photovoltaïques : 240 nouvelles installations l'an dernier tant publiques que privées dont les dix plus grosses sous l'égide de SI-REN.

Relations clients : les contacts sont autant d'occasions de les fidéliser en exposant les points forts « maison », car ils existent !

Rappelons qu'il faut beaucoup plus d'énergie pour retrouver un client perdu que pour le conserver.

Citycable : l'effet Netplus se fait attendre malgré trois campagnes de promotion en 2018 pour stabiliser la baisse.

Services partagés (SPAR)

Comme pour les autres services, vos commissaires s'interrogent sur l'impact provoqué par la mise en application du projet Ariane avec en corollaire la marche normale de la maison s'agissant de la délivrance des prestations ; en fait il fallait changer de conducteur sans arrêter le véhicule ni le faire dériver de sa trajectoire. Tout comme dans les autres services, les membres du personnel qui ont ressenti le plus fortement ce bouleversement organisationnel ont été les cadres moyens, ce qui est compréhensible dans la mesure où les cadres supérieurs ont créé et piloté le projet et les exécutants ont continué à exécuter les ordres et à faire le travail comme avant. Les cadres qui n'ont de moyen que leur position sur l'organigramme ont été parfois fortement déstabilisés et les différents chefs de service nous ont fait part de leur écoute face à leurs subordonnés. Il paraît utile de rappeler qu'Ariane, spécificité des SIL s'est ajoutée à Equitas, encore loin d'être stabilisé. Nous avons cependant le sentiment que la nouvelle organisation est de nature à apporter une réponse à une faiblesse dans la gouvernance des SIL ressentie comme telle par certains de nos collègues. Tout comme eux, la sous-commission sera particulièrement attentive à ce défi important venant s'ajouter à d'autres défis liés à la libéralisation des marchés.

A propos de marchés, le lancement d'un nouveau produit doit être précédé d'un modèle d'affaire prospectif, quitte à devoir abandonner ce qui paraissait un bon produit, mais faute de perspectives commerciales. Là aussi, vos commissaires ont été attentifs à la dualité entre perspectives économiques et orientations politiques pas toujours aisées à concilier s'agissant d'une direction à vocation commerciale. L'introduction, en 2008, d'une comptabilité analytique a constitué une avancée certaine pour une analyse fine des retombées financières liées aux différentes activités économiques.

Santé au travail

Passer huit heures par jour devant un écran induit des contraintes physiques pouvant devenir insupportables dans certains cas. Suite à une demande, confirmée médicalement et diligentée par un ergonome, le service peut fournir en bureau « assis-debout » permettant un changement de position bienfaisant.

Affaires juridiques

Les prix actuels de l'électricité induisent une crise des grosses installations. La stratégie énergétique 2050 de la Confédération permet deux formes de soutien :

- la prime de marché : il s'agit d'une aide financière aux sources de production supérieures au prix du marché ;
- la contribution à l'investissement : en cas de business plan négatif en particulier pour la grosse hydraulique, subvention possible pour une partie de l'investissement.

Certification ISO et autres

La mise à jour de la certification imposée par une modification de certains critères normatifs a nécessité un énorme travail. Dans le contexte concurrentiel actuel, il n'est guère envisageable de se passer du plus en matière d'image approuvée par cette norme.

Bâtiments

Liés à l'exécution du projet Ariane, ce sont 300 des 500 collaborateurs qui ont déménagé. Proportion importante (60%) due principalement à la vétusté d'un ensemble de bâtiments administratifs initialement dévolus au logement et qu'un manque de surfaces tampon a contraint à un effet domino. La direction des SIL offre un jour de télétravail par semaine avec des résultats contrastés.

13^e observation

La Municipalité est invitée à persévérer dans ses recherches en vue d'une intensification du télétravail dans l'intérêt équitement réparti entre l'employeur, l'employé et l'environnement.

Service réseau (RES)

Suite à la réorganisation Ariane, ce service planifie et coordonne, également en besoins de main-d'œuvre, les divers chantiers à venir. Il s'efforce d'optimiser l'ouverture d'une fouille en procédant au remplacement du plus grand nombre de conduites, pour des raisons facilement compréhensibles. Il procède aux pesées d'intérêt entre des durées de vie « tuyaux » très différentes en remplissant en quelque sorte la fonction d'interface pour les différents intervenants. L'usage est que le service le plus impacté prend la direction du chantier ; et ça fonctionne !

A propos du gaz, les raccordements appartiennent au propriétaire du bien-fonds. Un courrier leur est adressé tous les 4-5 ans leur demandant de procéder à un contrôle de fuite soit par le service du gaz, soit par un concessionnaire agréé.

Le nombre de lignes aériennes diminue au gré des opportunités (fouille, densification, modification routière, etc.), mais il restera toujours un socle incompressible en zone rurale avec la vulnérabilité qui va avec, surtout en traversée de forêt.

Au fil des ans, les SIL ont conclu des partenariats avec la Commune de Lutry et avec trois communes de l'est lausannois que sont Pully, Belmont et Paudex. Ces accords portent sur le réseau basse-tension et concernent, à des degrés divers et suivant les communes, l'exploitation ou/et les services de piquet. Lausanne n'a pas une politique affirmée d'expansion et agit au gré des demandes et des opportunités dans un partage bien compris des intérêts de chacun.

Service production (PRO)

Services d'urgence

Le centre de conduite de Pierre-de-Plan gère la totalité des appels à l'exception des services électricité et multimédia durant les heures de bureau. Deux opérateurs le jour et un la nuit procèdent à la première analyse et à la détermination des moyens à mettre en œuvre. Ceux-ci sont différents selon qu'il s'agit de basse, moyenne ou haute tension.

Le 16 septembre 2018, un incendie dans le poste de transformation de Praz-Séchaud a entraîné pour six mois de travaux de remise en état sous très haute tension, c'est le cas de le dire, car il n'était pas envisageable, faute d'une solution de remplacement, de le mettre hors service durant une aussi longue période. Il n'y a pas d'explication rationnelle au départ de feu du disjoncteur incriminé si ce n'est le vieillissement du matériel. A ce propos, tout choc ou élongation d'un câble souterrain, même en apparence anodine entraîne inmanquablement une fragilisation locale avec les conséquences que l'on peut imaginer.

Lavey

Les précipitations généreuses de l'hiver 2017-2018 ont eu pour conséquence une fonte des neiges durable qui a permis un bon niveau du Rhône et donc de production électrique.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que l'usine a été en arrêt pendant trois semaines pour cause du contrôle de la galerie d'amenée réalisé tous les sept ans. Ce contrôle a mis en évidence une usure imprévue du radier ainsi que du revêtement dans la courbe d'entrée de galerie qui est à prendre au sérieux.

Lavey a fêté ses 70 ans et, malgré des soins attentifs, accuse son âge tant dans la partie béton que mécanique.

Toujours dans ce registre, le remplacement des chaînes des vantaux et de leurs pignons d'entraînement, datant de 1950, pose des problèmes techniques liés à la disparition des connaissances indispensables pour ces opérations.

Une fois de plus, l'esprit maison de l'équipe Lavey représente nos meilleures garanties d'efficacité dans l'exploitation et de maintenance de toutes les composantes basées sur le site.

Usines thermiques liées au CAD

L'hiver qui s'achève nous amène une nouvelle fois au constat qu'en cas de période prolongée de froid, Tridel ne suffit pas. Il y a donc lieu, ponctuellement, de recourir à une énergie souple, pratique, rapide à actionner, c'est-à-dire au gaz. Les membres de la sous-commission affectée au SIL, au vu de l'aspect récurrent de ce problème se posent, et vous en passant, la question d'une pesée d'intérêt entre les avantages liés au gaz et la politique générale de notre Ville s'agissant de son utilisation à long terme et de sa provenance.

SI-REN S.A.

En date du 12 décembre 2018, un nouveau règlement interne a été signé clarifiant les rapports de travail au sein de cette entité. En effet, SI-REN est une société anonyme entièrement en mains publiques, en l'occurrence, la Ville de Lausanne. Les employés ont postulé et ont été (ré)engagés sous le régime d'un contrat de droit privé avec les avantages liés à la fonction publique comme, par exemple, l'affiliation à la caisse de pension.

Une des activités principales réside dans la promotion du photovoltaïque avec la possibilité d'acquérir, réaliser ou commercialiser des produits et services actifs dans ce domaine ; idem pour l'éolien, le géothermique ou la biomasse. Le bureau travaille actuellement sur 32 projets solaires et, à ce propos, vos commissaires se sont posé la question de l'opportunité d'aller jusqu'au Gymnase du Burier, à La Tour-de-Peilz, pour y poser des panneaux solaires. Il nous est expliqué qu'un certain nombre de critères, dont la distance, sont étudiés, et pondérés, et que, à l'aune de ceux-ci, le Gymnase du Burier présentait un excellent investissement.

La collaboration étroite avec l'Etat de Vaud, respectivement la DIREN, dépendant de la Direction générale de l'environnement, présente un partenariat solide.

A ce propos, le partage des mandats entre SI-REN et la Romande Energie est équitable. Les marchés publics ne semblent pas présenter un obstacle au vu de la préparation extrêmement soignée des dossiers.

EolJorat Sud

2018 a marqué la fin (espérons-le !) des échanges épistolaires promoteurs-opposants. A ce propos, une visite *in situ* d'une délégation de la CDAP a permis aux parties en présence, à l'aide de drones et de ballons, de se faire une idée documentée. La Cour n'a pas encore statué et chacun est en attente d'une décision. La nouvelle Loi sur l'énergie donne un poids égal aux énergies renouvelables et aux éléments paysagers.

Si l'arrêt de la CDAP est positif, il se peut que les recourants aillent au TF, toujours en procédure PPA, avec le délai que l'on imagine. Ensuite viendra la mise à l'enquête.

Conclusion : patience, patience. Quoi qu'il en soit, chacun s'accorde à penser que l'arrêt du TF à venir au sujet des éoliennes de Ste-Croix fera jurisprudence.

AGEPP

Premier projet suisse de géothermie profonde, à Lavey, consistant à aller chercher l'eau à 120° entre 2'300 et 3'000 m de profondeur et à un débit de 40 litres par seconde.

Sous l'effet de la pression, elle part sous forme liquide, arrive en surface sous forme de vapeur, fait tourner une génératrice qui produit du courant, en se refroidissant retourne à sa forme liquide et chauffe les bains de Lavey pour, finalement, rejoindre le Rhône à 30°. Le projet est solide et n'a pas suscité d'opposition.

Palézieux-Bio-énergie S.A.

2018 a été une « bonne cuvée » par la qualité des intrants. Rappelons que la production principale est l'électricité, la chaleur n'étant qu'un « sous-produit » issu du fonctionnement du moteur entraînant la génératrice.

Montéole SAS

Pourquoi un projet, et une prise de participation, hors de nos frontières ? Parce qu'issus d'un partenariat initié par EOS pour le plus grand bien des SIL. Ce dossier a été riche d'enseignements et d'expériences utiles pour assurer le démarrage et le suivi technique de nos éoliennes le moment venu.

Variations d'effectifs pour les SIL

	1er janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
PAT	100,85	96,05	102,95	92,55
RES PRO	166,65	159,15	165,65	160,35
PRO	99,85	94,65	100,85	96,85
COM	98,25	93,25	98,45	94,45
SPAR	56,65	44,44	56,35	50,04
SGSIL	27,30	27,30	27,30	26,10
Total	549,55	514,84	551,55	520,34

Différence ept alloués	+2,00
Différence ept affectés	+5,50

Conclusions

Arrivés au terme de leurs visites, les membres de la sous-commission ont été reçus par le directeur des SIL assisté du secrétaire général.

Passant en revue les faits marquants décrits dans le présent rapport, ils nous ont confirmé que, s'ajoutant à Equitas, la mise en place d'Ariane avait représenté un énorme défi du haut en bas de l'échelle des fonctions et responsabilités. La direction savait qu'elle pouvait s'appuyer sur ce qu'elle qualifie « d'esprit maison » et n'a pas été déçue.

Intégrés dès le départ au processus, les syndicats ont eu une attitude constructive. L'avenir dira si ce changement en profondeur des structures permettra de mieux relever les énormes défis induits par la libéralisation que, de gré ou de force, nous devons intégrer.

Vos deux représentants affectés à la haute surveillance des SIL seront attentifs, tout au long de l'année, à la bonne marche du service dans un climat de confiance réciproque. En conséquence, ils vous invitent à

accepter leur rapport et remercient les cadres des SIL pour la qualité de leur accueil et la franchise de leurs échanges.

Documents traités et en cours de traitement au 31 décembre 2018

Préavis votés par le Conseil communal en 2018

Préavis N° 2018/21 : « Financement du programme d'efficacité énergétique équiwatt pour la période 2019 à 2022 », adopté par le Conseil communal le 2 octobre 2018.

Préavis N° 2018/22 : « Télégestion de l'éclairage public lausannois », adopté par le Conseil communal le 11 septembre 2018.

Préavis N° 2018/40 : « Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les Lausannois », adopté par le Conseil communal le 5 décembre 2018.

Réponses à des interpellations

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Romain Felli et consorts déposée le 20 mars 2018 « Alpiq : privatiser les bénéfices et socialiser les pertes ? » (réponse du 12 avril 2018).

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts déposée le 22 mai 2018 « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? » (réponse du 21 juin 2018).

Réponse à l'interpellation urgente du 26 juin 2018 de M. Stéphane Wyssa et consorts « EolJorat Sud : y'a-t-il assez de vent ? » (réponse orale en séance).

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de MM Fabrice Moscheni et Jean-Daniel Henchoz déposée le 2 octobre 2018 « Citycable : est-ce une crise ? » (réponse du 29 octobre 2018).

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts déposée le 6 novembre 2018 « A qui profite ce gaz ? » (réponse du 13 décembre 2018).

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts déposée le 6 novembre 2018 « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (10 janvier 2019).

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Romain Felli déposée le 6 novembre 2018 « Les revenus du gaz comprimés ? » (réponse du 10 janvier 2019).

Réponse de la Municipalité à l'interpellation M^{me} Marie-Thérèse Sangra déposée le 20 novembre 2018 « Aménagement hydroélectrique de Lavey : renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey+) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne » (réponse du 24 janvier 2019).

Liste des préavis bouclés en 2018

Préavis N° 2012/51 : « Crédit cadre – extensions ordinaires 2013 ». Les chantiers sont terminés.

Préavis N° 2015/27 : « Révision complète du groupe turbine-alternateur n° 1 de l'aménagement hydroélectrique de Lavey ». Révision terminée.

Préavis N° 2015/63 : « Renouvellement du système de supervision du centre d'exploitation de Pierre-de-Plan ». Le système est implémenté.

Préavis N° 2017/06 : « Prise de participation dans la société Netplus.ch S.A. ». Prise de participation effectuée.

Liste des objets en attente de traitement par les SIL

Postulat de M. Xavier Company et consorts « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire » renvoyé à la Municipalité le 29 mai 2018.

Liste des objets en attente de traitement par le Conseil communal

Rapport-préavis N° 2017/53 « Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité. [...] Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! », traité par une commission, rapport daté du 7 juillet 2018.

Rapport-préavis N° 2018/19 « Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique !". Réponse au postulat de M^{me} Aude Billard et consorts "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires" ».

Rapport-préavis N° 2018/38 « Réponse au postulat de M^{me} Longchamp et consorts « Une ville dynamique ouverte sur le monde ».

Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne : quel impact sur la commune ? », traité par une commission, rapport daté du 5 juin 2018.

Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite », traité par une commission, rapport daté du 25 septembre 2018.

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion De juillet 2018 à fin juin 2019 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au 1^{er} juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif				
Objets	Nombres en 2018-2019	Nombres en 2017-2018	Nombres en 2016-2017	Nombres en 2015-2016
Séances plénières simples du Conseil communal	2	3	5	2
Séances plénières doubles du Conseil communal	22	19	18	20
Démissions de membres du Conseil entre 01.07. et 30.06	9	16	9	8
Motions déposées entre 01.07. et 30.06	4	2	3	2
Postulats déposés entre 01.07. et 30.06	49	59	67	47
Projets de règlement déposés entre 01.07. et 30.06	1	3	3	0
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07. et 30.06	44	65	52	33
Interpellations urgentes déposées entre 01.07. et 30.06	17	24	15	26
Pétitions déposées entre 01.07. et 30.06	16	12	10	12
Préavis déposés entre 01.07. et 30.06	39	32	37	55
Rapports-préavis déposés entre 01.07. et 30.06	22	27	10	45
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R95	R114	R97	R129
Questions écrites transmises à la Municipalité	21	25	19	12
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	142	171	157	113
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	93	75	98	96
Séances de la Commission de gestion	11	8	8	11
Séances de la Commission des finances	12	13	11	11
Séances de la Commission des pétitions	4	9	7	6
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	24	24	17	17
Séances de la Commission de politique régionale	0	4	4	5
Séances du Bureau du Conseil	15	17	18	16
Invitations reçues	160	91	103	123
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	9	8	10	16
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	47	38	36	74
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	203	189	155	231
Ratio nbr objets traités / nbr séances	8.45	8.5	6.2	10.5

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre d'objets traités par le nombre de séances ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil vote plusieurs objets nécessitant de nombreuses heures de débats. De plus, les initiatives renvoyées en commission ne sont pas comprises dans le nombre d'objets traités.

Pour l'année 2018-2019, en tenant compte de l'ensemble des objets, ce sont 117 rapports, 61 interpellations et la prise en considération de 55 initiatives qui ont été traités, soit un total de 233 objets, soit près de 10 par soirée.

Pour accélérer quelque peu le rythme de travail du Conseil, le Président a tenté de mettre en place quelques mesures, notamment le déplacement des questions orales en 2^{ème} partie de soirée, pour redonner aux rapports la priorité qui doit être la leur, mais aussi la mise en place d'un chronomètre ou l'ajout d'une séance supplémentaire, qui a permis de tester des soirées thématiques (mobilité, sécurité), avec un résultat plutôt intéressant, particulièrement sur la soirée « sécurité », où de nombreux objets potentiellement conflictuels ont pu être traités dans un climat plus serein que d'habitude.

Durant cette année, il y a toutefois eu 20 débats de plus d'une heure, dont huit sur des interpellations urgentes, le thème suscitant les plus longues discussions étant la mobilité. Il y a également eu trois débats de plus de 2 heures, sur l'avenir de Beaulieu, sur les comptes et sur le budget, avec même plus de 4 heures pour la discussion de ce dernier.

Dans ces conditions, malgré un nombre important d'objets traités, le rythme de travail du Conseil reste insuffisant pour rattraper le retard accumulé au fil des années.

Examen de recevabilité des pétitions

Le Bureau a constaté qu'un grand nombre de pétitions adressées au Conseil ces dernières années échappait à ses compétences et que dans certains cas, la longueur de la procédure de traitement faisait que la pétition n'avait plus d'objet au moment où elle était discutée par le Conseil. Les exemples types étaient des pétitions pour opposition à des permis de construire. La Municipalité traitant les oppositions en parallèle de la procédure de traitement des pétitions, il est arrivé régulièrement qu'elle ait déjà rendu réponse lorsque le Conseil discutait de la pétition.

La pratique récente des Bureaux successifs a fait que les pétitions, dès lors qu'elles n'étaient pas injurieuses ou inconvenantes, étaient systématiquement renvoyées à la Commission des pétitions pour que celle-ci détermine la compétence éventuelle du Conseil. Cette pratique s'appuyait sur l'art. 73 *lit. c*) RCCL disant « *[La commission des pétitions], après étude et délibération, propose à la décision du Conseil le renvoi à l'autorité compétente* ».

Fort des observations ci-dessus, et s'appuyant sur l'art. 22 *lit.e*) RCCL disant « *[Le Bureau] transmet les pétitions mal adressées à l'autorité compétente* », le Bureau a estimé qu'il serait opportun de considérer de manière plus stricte la compétence du Conseil en matière de pétition. Il a donc indiqué aux membres du Conseil qu'il examinerait la recevabilité d'une pétition en tenant mieux compte de ce critère. Tous les dépôts seront annoncés en séance de Conseil, mais mention sera faite des pétitions renvoyées à la Commission des pétitions et de celles renvoyées directement à une autre autorité, notamment la Municipalité.

Elections/votations

Une élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat a eu lieu le 17 mars 2019. L'organisation a été assurée par le Secrétariat municipal. Il n'y a eu qu'un tour.

Au début 2019, le secrétariat municipal a été informé que les indemnités versées aux scrutatrices et scrutateurs qui interviennent lors des dépouillements sont aussi soumises à l'AVS. Pour permettre le calcul des cotisations AVS, le secrétariat municipal a décidé d'utiliser le logiciel PeopleSoft déjà utilisé pour les employés de la Ville. Cette utilisation nécessite d'enregistrer les personnes dans le système. Elles le sont au titre d'auxiliaire, tout comme au Grand Conseil vaudois.

Parmi toutes les scrutatrices et tous les scrutateurs, il y a des membres du Conseil communal. Certaines et certains interviennent dans les bureaux de quartier, d'autres aux tables de dépouillement lors des élections, enfin il y a le Bureau général. La question s'est posée de savoir s'il fallait traiter différemment les membres du Conseil des autres scrutatrices et scrutateurs. Ils auraient pu être payés selon le même système que pour les indemnités du Conseil. Après réflexion et analyse, le Bureau a finalement validé la solution mise en œuvre. Cela assure un traitement égal de tous les intervenants des week-ends de dépouillement.

Organisation du secrétariat du Conseil

Les tâches et missions dévolues au secrétariat du Conseil communal ont été réparties durant de nombreuses années entre le secrétaire, l'assistante du Conseil, la rédactrice du Bulletin du Conseil et deux secrétaires chargées de la gestion électronique des documents. La personne engagée en novembre 2017 pour remplacer le départ en retraite de l'assistante du Conseil fin 2017 a donné son congé pour 28 février 2019. Durant cette période d'une année, une autre personne était également absente. Les difficultés de la première et l'absence de la seconde ont mis en lumière la nécessité d'organiser différemment la répartition des tâches au sein du secrétariat du Conseil. Le Bureau a validé le principe d'une organisation qui assure la continuité de l'exécution des tâches même en cas de vacances ou de maladie.

Commission de recours en matière d'impôts

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Secrétariat de la Commission de recours en matière d'impôts a été rattaché au Secrétariat du Conseil. Une greffière a été engagée à 50%. Un poste de travail a été installé dans le bureau du Conseil.

Rédaction du Bulletin du Conseil

Le Bureau du Conseil réfléchit depuis plusieurs années à la manière de rendre accessible plus rapidement les informations contenues dans les enregistrements vidéos des séances du Conseil. Au début 2019, le Bureau a initié une phase de test de l'application RecApp, utilisée depuis de nombreuses années déjà par le Grand Conseil valaisan. Cette application permet une retranscription automatique des débats et de la recherche textuelle dans la vidéo. Cette phase de tests va durer entre trois et six mois. Elle concerne les séances allant de mars 2018 à décembre 2018 qui n'avaient pas encore été retranscrites. Le Bureau a parallèlement décidé d'interrompre la rédaction et la publication des séances s'étalant sur cette période de neuf mois de 2018 pour reprendre la rédaction et la publication des séances à partir de janvier 2019 et ainsi recoller au mieux à l'actualité. Au 25 juin 2019, la retranscription et la rédaction des séances a été effectuée jusqu'au 12 mars 2019. Restera ensuite à insérer les documents de séances (préavis, rapports de commissions, initiatives, lettres et communications).

Recommandation concernant l'application de l'art. 100a LC

Le Bureau du Conseil a adopté en janvier 2019 une recommandation concernant l'article 100a de la loi sur les communes (interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages). Cette recommandation a été la base d'une analyse concernant un accès gratuit à un parking lausannois proposé aux membres du Conseil les soirs de séances du Conseil. Après demandes d'avis juridiques, le Bureau a rappelé aux membres du Conseil l'entrée en vigueur de la recommandation et a décidé que le secrétariat du Conseil communal n'interviendra plus à l'avenir dans le processus lié à l'obtention de cette gratuité.

Versement aux Archives

Le 16 juillet 2019, le Secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- **Procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal**
 - année 2017-2018 (présidence Voutat)
- **Extraits de procès-verbaux originaux – Année 2018**
- **Bureau du Conseil communal – Année 2018**
 - Ordres du jour et procès-verbaux
 - Correspondance
- **Commission de gestion – Année 2018**
 - Ordres du jour et procès-verbaux
 - Correspondance
- **Pétitions déposées au Conseil communal :**
 - du 10 mai 2014 au 10 mai 2016 (1 carton)

RAPPORT

de la Commission des finances

sur les comptes de la commune pour l'année 2018

ORGANISATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Président et rapporteur général	M. Vincent Brayer
Premier vice-président	M. Valentin Christe
Deuxième vice-président	M. Johann Dupuis
Secrétaire	M. Emmanuel Bourquin

Les sous-commissions chargées de l'examen des comptes étaient composées comme il suit :

Culture et développement urbain	M. Fabrice Moscheni M. Stéphane Wyssa
Sécurité et économie	M. Benjamin Rudaz M. Joël Teuscher
Sports et cohésion sociale	M. Valentin Christe M. Alain Hubler
Logement, environnement et architecture	M. Jean-François Cachin M. Axel Marion
Enfance, jeunesse et quartiers	Mme Aude Billard et M. Daniel Dubas
Finances et mobilité	Mme Latha Heiniger et M. Philippe Miauton
Services industriels	MM. Johann Dupuis et Romain Felli

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Secrétariat : Service des finances

Lausanne, le 22 mai 2019

**Rapport de la Commission permanente des finances
sur le préavis N° 2019/20 du 2 mai 2019 « Comptes de l'exercice 2018 – Rémunération des membres de
la Municipalité »**

Composition de la commission :

Vincent Brayer (Président)	Rapporteur	COFIN
Fabrice Moscheni		Sous-commission CD
Stéphane Wyssa	Rapporteur	Sous-commission CD
Benjamin Rudaz		Sous-commission SE
Joël Teuscher	Rapporteur	Sous-commission SE
Alain Hubler	Rapporteur	Sous-commission SCS
Valentin Christe (1 ^{er} vice-président)		Sous-commission SCS
Jean-François Cachin	Rapporteur	Sous-commission LEA
Axel Marion		Sous-commission LEA
Aude Billard		Sous-commission EJQ
Daniel Dubas	Rapporteur	Sous-commission EJQ
Latha Heiniger	Rapporteuse	Sous-commission FIM
Philippe Miauton		Sous-commission FIM
Johann Dupuis (2 ^e vice-président)		Sous-commission SIL
Romain Felli	Rapporteur	Sous-commission SIL

Municipalité : Mme Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

Administration : M. Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances
Mme Myriam Jorio, Cheffe de la comptabilité générale, de la trésorerie et des projets
comptables
Mme Elisabeth Huber, Adjointe administrative.

Date des séances : 9, 16 et 22 mai 2019

Lieux : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville et salle de conférence FIM à Chauderon

Table des matières

1. Travail de la Commission.....	63
2. Remerciements	63
3. Comptes 2018.....	64
3.1. Introduction	64
3.2. Considérations générales.....	64
3.3. Charges et revenus apurés	64
3.4. Plafond d'endettement.....	65
3.5. Comptes des investissements 2018	65
3.6. Analyse des directions.....	65
4. Salaires des municipaux	74
5. Conclusions finales.....	74
6. Culture et développement urbain (CD).....	75
7. Sécurité et économie (SE)	80
1 ^{ère} observation	87
2 ^{ème} observation	87
3 ^{ème} observation	87
4 ^{ème} observation	87
8. Sports et cohésion sociale (SCS)	88
9. Logement, environnement et architecture (LEA)	93
10. Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)	104
10. Finances et mobilité (FIM)	112
11. Services industriels (SIL)	123

1. Travail de la commission

Ce préavis a été traité par la Commission des finances dans le courant du mois de mai 2019, avec trois séances plénières et de nombreuses visites.

Les Commissaires aux finances, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse des comptes et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu analyser l'ensemble des données à leur disposition et poser les questions relatives à leurs interrogations.

La Commission des finances a pris connaissance de ces rapports lors de ses séances plénières et les a approuvés un par un. Les rapports ayant tous été approuvés par la Commission, les observations retranscrites ne seront pas votées en plénum.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite retransmettre au Conseil communal la minutie du travail des sous-commissaires dans chacune des directions de la Ville.

2. Remerciements

La Commission des finances tient à remercier tous les intervenants de l'administration qui ont été auditionnés et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées, mais tout particulièrement M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances, ainsi que Mme Elisabeth Huber et Mme Myriam Jorio. Elle adresse également ses vifs remerciements à Mme la Directrice Florence Germond.

3. Comptes 2018

3.1. Introduction

La Commission des finances atteste avoir reçu le résultat de l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) concernant les comptes, le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, et l'annexe, intégrant notamment la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

3.2. Considérations générales

Les comptes 2018 affichent sur un déficit de 27.7 millions, en hausse par rapport aux comptes 2017 de 19.1 millions mais en-dessous du budget 2018 de 2.6 millions.

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 19.1 millions (1%) par rapport aux comptes 2017. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse de la facture sociale et de la péréquation (+15.2 millions) et de l'augmentation de la participation à des entreprises de transports (+4.1 millions).

Les comptes 2018 présentent une diminution de 1.7 million (-0.1%) de revenus par rapport aux comptes 2017. Les mouvements importants sont par une réduction des impôts de 10.2 millions et une augmentation du retour du Fonds de péréquation de 11.4 millions.

Les impôts des personnes physiques ont atteint 371.3 millions en 2018, soit une diminution de 8 millions (-2.1%) en comparaison du budget, et une diminution de 3.7 millions (-1%) par rapport aux comptes 2017. L'impôt à la source est resté en deçà du budget de 4 millions.

Les recettes fiscales des personnes morales sont en diminution de 3.6 millions par rapport au budget 2018 et de 13.3 millions par rapport aux comptes 2017. Par rapport au budget, 2.5 millions sont à mettre en relation avec l'anticipation par le Canton des RIE III cantonales sur sol vaudois.

L'analyse des comptes 2018 confirme la pertinence des mesures de gestion financière mises en œuvre par la Municipalité pour maîtriser son budget mais profite également de l'embellie conjoncturelle.

Au niveau des investissements, ceux-ci atteignent 133.2 millions au brut et 115.5 millions au net, soit 67.8 millions en dessous du chiffre brut prévu au budget.

3.3. Charges et revenus apurés

Charges apurées

Charges (en millions de CHF)	C2017	C2018	Variation	En%
Charges de fonctionnement publiées	1'906.2	1'764.0	-142.2	-7.5
- Diminution des imputations internes (gr. 39 /gr. 49) et transfert de subventions (gr. 39 sur 365)		64.3		
- Diminution des achats d'énergie (entièrement refacturés)		41.3		
- Variation de provisions dans le cadre des activités de bouclage (neutre sur le résultat)	-64.5	-8.8		
Total des charges apurées	1'841.7	1'860.8	19.1	1.0

Revenus apurés

Revenus (en millions de CHF)	C2017	C2018	Variation	En%
Revenus de fonctionnement publiés	1'897.6	1'736.3	-161.3	-8.5
- Diminution des imputations internes (gr. 39 /gr. 49) et transfert de subventions (gr. 39 sur 365)		64.3		
- Diminution des ventes d'énergie (entièrement refacturés)		39.6		
- Variation de provisions dans le cadre des activités de bouclage (neutre sur le résultat)	-64.5	-8.8		
Total des revenus apurés	1'833.1	1'831.4	-1.7	-0.1

3.4. Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2017, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En million de CHF	31.12.2017	31.12.2018	Variation	Diff %
Dette brute	2'497.4	2'539.6	+ 42.2	+1.69
Endettement net	1'995.0	2'006.1	+ 11.1	+0.56

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2.4 milliards.

3.5. Comptes des investissements 2018

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à 67.8 millions en dessous du budget prévu. Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 104.9 millions et permet de couvrir 91% des investissements de la Ville (CHF 115.5 millions).

3.6. Analyse des directions

3.6.1. Culture et développement urbain (CD)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de M. Fabrice Moscheni et M. Stéphane Wyssa (rapporteur).

Introduction

La sous-commission a siégé entre le 30 avril et le 7 mai 2019.

Les comptes 2018 de la Direction de la culture et du développement urbain (CD) restent très stables et sans surprises.

Charges

Les comptes sont bouclés avec une différence de 2.86% de charges supplémentaires et de 3.67% de revenus par rapport au budget. Le résultat se termine sur un excédent de charge de 244.5 millions soit une augmentation de 2.27% par rapport au budget.

Revenus

L'écart d'excédent de charges final par rapport aux comptes 2017 (+5.11%) est principalement lié à une augmentation importante de la participation à des charges cantonales.

Remarques

1. La pratique actuelle de comptabilisation des rentes des Municipaux, des rentes de conjoints survivants et des cotisations LPP ainsi que leur remboursement par la CPCL n'est pas idéal. Cette remarque a été prise en compte par la comptabilité du département et un changement de pratique doit avoir lieu pour les comptes 2019.
2. Une économie substantielle pourrait être réalisée sur le poste 1103.318 concernant les frais d'affranchissement et de paiement sur les CCP. Nous attirons l'attention de la Municipalité sur ce point et souhaiterions voir des mesures incitatives mise en place pour les envois électroniques ainsi que pour favoriser les paiements sans passer par le CCP. En outre la remarque des sous-commissaires aux comptes 2017 n'a pas été prise en compte (Observation de la sous-commission aux comptes 2017 : Il n'est pas clair pourquoi les rubriques 1103.351 / 1103.451 / 1104.351 figurent dans le budget et les comptes du secrétariat municipal et non pas du service des finances. Ce dernier serait mieux à même de vérifier ces charges et recettes liées à la péréquation financière).
3. Le budget de CHF 100'000.- reporté chaque année au niveau des ventes des musées, au point 1401.435, devrait être adapté pour une meilleure budgétisation des revenus.
4. L'introduction d'un code pour les impressions devrait être généralisé comme pratique à travers tous les départements. Il permet, au-delà d'une économie intéressante, plus de confidentialité sur les documents imprimés.

Mesures PSAF 2

1. Mise en place des e-invitations et de publications en ligne – Réalisée
2. Suppression de 2 postes huissiers + 1 poste secrétaire (2019) – Réalisée
3. Augmentation des loyers des places de parcs (PML) – Réalisée
4. Subvention des loyers aux institutions – Réalisée

5. Nouveaux revenus liés aux DDP et retour sur investissements de la Commission immobilière de 1.5% de loyers en plus – Non réalisée
6. Gel du soutien accru aux arts visuels et médiation – CHF 250'000.- au total – Réalisée
7. Augmentation du budget des audits externes de CHF 150'000.- – Non réalisée
8. Réduction du budget de CHF 70'000.- pour les frais d'avocats – Réalisée
9. Réduction de 0.5 ept d'un dessinateur – Réalisée

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la direction CD.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction CD à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.2 Sécurité et économie (SE)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de M. Benjamin Rudaz (co-rapporteur) et M. Joël Teuscher (co-rapporteur).

Introduction

La sous-commission a siégé entre le 25 avril et le 8 mai 2019.

Les comptes 2018 sont en ligne avec le budget 2018, si on y inclut les crédits supplémentaires. Budgété à 83.6 millions, l'excédent de charges est finalement de 80.3 millions. On peut donc en déduire que la Direction a pu optimiser sa gestion d'environ 3.3 millions (soit 1.2%) par rapport à ses charges (soit 277 millions).

Par rapport aux comptes de l'année 2017, les charges et les revenus sont stabilisés.

En 2018, les crédits supplémentaires sont de moins de CHF 240'000.- pour les charges et les revenus. La planification budgétaire a donc un taux de déviance négligeable de moins de 0.1% pour les charges et les revenus.

Charges

On constate pour presque tous les services des charges moins élevées que le budget, sauf pour le service 291 (Service de l'eau) comme en 2017. Pour ce service, l'augmentation des charges est compensée par une augmentation des produits. L'origine de cette augmentation vient d'un revenu plus important que budgétisé et en conséquence d'attributions aux réserves plus importantes. En effet, le Service de l'eau ne peut pas, selon la loi, être bénéficiaire. Dès lors, il doit afficher un résultat d'exploitation en équilibre entre les charges et les recettes. Afin de parvenir à cet équilibre, tout excédent de recette est donc mis dans des fonds de réserves, qui sont affectés. La surveillance est effectuée par M. Prix.

Revenus

Côtés revenus et sans revenir sur le cas de 291, on constate que les comptes sont en ligne avec le budget avec l'exception de 2000 (Secrétariat général), 2501 (Protection civile), 2502 (Groupe sanitaire), 2503 (Pompes funèbres officielles).

Remarques

1. Les sous-commissaires ont entendu de manière assez générale la faible marge de manœuvre budgétaire offerte aux services, notamment pour créer des postes. L'essentiel qui pouvait être économisé sur le personnel l'a été ces dernières années. Il y a donc une capacité de réserve ou d'élasticité très réduite, notamment pour accompagner pour des changements de mission, des évolutions de contexte (juridiques, politiques), ou pour participer à des projets pouvant à terme mener à des améliorations du fonctionnement interne. Ces besoins internes ou externes sont actuellement abordés avec des moyens constants, ce qui a un effet usant sur le personnel.
2. Ce type de situation a été clairement identifié au Service de l'économie, pour lequel nous identifions un risque d'augmentation des charges de personnel afin de garantir la qualité des prestations fournies.
3. Le Service du contrôle des habitants a montré une grande proactivité dans le suivi quantitatif de ses prestations et en conséquence à adapter ses procédures pour notamment réduire le nombre de passages au guichet afin de stabiliser les ressources et la qualité de ses prestations. Ces réflexions continuent en vue de créer des synergies entre les différents guichets (suisses, permis C et autres étrangers).

4. La caserne des pompiers date des années 1950. Son emplacement a été confirmé comme pérenne, adéquat aux plans d'intervention. Des investissements seront alors nécessaires à sa rénovation et son évolution future.
5. La mise en service de la nouvelle STEP va augmenter considérablement le prix du m³ traité (typiquement d'un facteur 2). La mise en service de la nouvelle usine de pompage de St-Sulpice verra également une augmentation des frais d'exploitation dus aux nouveaux processus de traitement de l'eau. Par contre, l'investissement aura un impact maîtrisé grâce à un haut taux d'autofinancement via les fonds de réserve. Un rattrapage d'investissement sur le réseau d'évacuation est également à prévoir. Ces données sont parfaitement intégrées dans la réflexion.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction SE.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction SE à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.3 Sports et cohésion sociale (SCS)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Alain Hubler (rapporteur) et Valentin Christe.

Introduction

Les charges sont inférieures de 3.12% par rapport aux prévisions du budget 2018 et s'élèvent à CHF 136'095'542.04 et les revenus supérieurs de 0.86% et s'élèvent à CHF 74'943'073.61. L'excédent global des charges est de CHF 61'152'468.43 ou 7.60% inférieur au budget 2018 (CHF 66'179'500.-).

Durant l'année 2018, 14 demandes de crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement ont été effectuées par les services de la direction pour un montant de CHF 135'600.- concernant les charges et CHF 153'700.- pour les recettes, voir aussi préavis N^{os} 2018/18 et 2018/49 (crédits supplémentaires 1^{re} et 2^e série).

Charges

Les charges sont en augmentation au Service du travail (+CHF 1'071'165.40) et en diminution au Secrétariat général (-CHF 322'681.39), au Service des sports (-CHF 397'727.01), au Service des assurances sociales (-CHF 1'583'855.30) et au Service social (-CHF 3'155'159.66).

L'augmentation des charges au Service du travail est due à la mise sur pieds dans sa version finale de l'unité commune ORP-CSR (centre 3933) dont l'ensemble des coûts sont couverts par des versements de l'Etat de Vaud.

La diminution des charges au Secrétariat général s'explique principalement par la renonciation à des travaux d'impression et à divers projets en relation avec le Bureau lausannois pour les immigrés suite à la vacance du poste de délégué à l'intégration ; au Service des sports par la facturation interne des intérêts inférieure aux prévisions suite aux dépenses moins importantes que prévues principalement dans le cadre du projet Métamorphose pour le stade et le centre sportif de la Tuilière ; au Service des assurances sociales par des économies sur les traitements de postes restés vacants une partie de l'année en raison de la réorganisation du service effectuée en partenariat avec la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ; au Service social par les économies sur les traitements (vacances de postes entre deux engagements), par la baisse des loyers et des charges d'électricité et de chauffage en lien avec le nombre de logements sociaux et par celle des subventions accordées à des institutions (ouverture reportée de l'Espace de consommation sécurisé).

Revenus

Les revenus sont en légère augmentation au Service des sports (+CHF 24'056.32), au Service social (+CHF 740'270.35) et au Service du travail (+CHF 1'536'484.11). Ils diminuent au Secrétariat général (-CHF 147'579.27) ainsi qu'au Service des assurances sociales (-CHF 1'514'457.90).

L'augmentation des recettes s'explique principalement au Service des sports par la hausse de la fréquentation des piscines à ciel ouvert en regard des conditions climatiques favorables ; au Service social par le prélèvement sur les fonds de réserve pour couvrir le déficit du CSR dû à la baisse de la subvention cantonale en lien avec la diminution du nombre de dossiers RI et au Service du travail principalement par le remboursement effectué par les services de l'emploi (SDE) et de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) de l'Etat de Vaud, via la Confédération, en fonction des charges effectives (cf. « charges par service ») et par

l'avance cantonale du coût de transformations des locaux de l'unité commune ORP-CSR sise à la rue du Port-Franc 22.

La diminution des recettes s'explique au Secrétariat général par la baisse de la subvention relative à la Convention racisme 2018-2021 en lien avec la diminution du budget fédéral et par le fait qu'il n'y a pas eu de demande de subventionnement supplémentaire effectuée au titre de deuxième « cours de langues » ; au Service des assurances sociales par les indemnisations des partenaires cantonaux moins importantes que budgétées en fonction des charges effectives du service (cf. « charges par service »).

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction SCS.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la direction SCS à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.4 Logement, environnement et architecture (LEA)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la direction susmentionnée est composée de M. Axel Marion et de M. Jean-François Cachin (rapporteur).

Introduction

La sous-commission a siégé entre le 16 avril et le 29 avril 2019.

Charges

L'examen des comptes de la Direction Logement, environnement et architecture nous permet de constater que le total des charges est en diminution de CHF 7'020'408.54 par rapport au budget 2018 et en diminution de CHF 212'268.55 par rapport aux comptes 2017.

L'examen des comptes du Service général et cadastre nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en diminution de CHF 676'159.81 par rapport au budget 2018 et en augmentation de CHF 177'319.72 par rapport aux comptes 2017. La diminution des charges pour un montant de CHF 755'302.50 résulte de vacances de postes et d'adaptation de fraction d'épt.

L'examen des comptes du service d'architecture nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en diminution de CHF 364'344.35 par rapport au budget 2018 et en augmentation de CHF 107'927.03 par rapport aux comptes 2017. La diminution des charges peut être expliquée en partie par un montant de CHF 160'486.94 résultant de vacances de postes, et par un montant de -CHF 167'798.85 résultant de diminutions des charges dues à des investissements à amortir.

L'examen des comptes du service parcs et domaines nous permet de constater que le niveau des charges est en diminution de CHF 1'855'375.75 par rapport au budget 2018 et en augmentation de CHF 983'317.13 par rapport aux comptes 2017. Cette diminution est due en partie à une vacance de poste.

L'examen des comptes du Service du logement et des gérances nous permet de constater que le niveau des charges est en diminution de CHF 3'743'446.10 par rapport au budget 2018 et en diminution de CHF 2'431'795.20 par rapport aux comptes 2017.

L'examen des comptes du Service d'organisation et d'informatique nous permet de constater que le niveau des charges est en diminution de CHF 381'082.53 par rapport au budget 2018 et en augmentation de CHF 950'962.77 par rapport aux comptes 2017.

Revenus

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en diminution de CHF 5'751'230.69 par rapport au budget 2018 et en diminution de CHF 3'248'843.62 rapport aux comptes 2017.

Les revenus du Service général et cadastre sont en augmentation de CHF 644'346.53 par rapport au budget 2018, et en augmentation de CHF 475'314.37 par rapport aux comptes 2017.

Les revenus du Service d'architecture sont en augmentation de CHF 6'796.20 par rapport au budget 2018, et en augmentation de CHF 7'881.62 par rapport aux comptes 2017.

Les revenus du Service parcs et domaines sont en diminution de CHF 1'332'521.27 par rapport au budget 2018, et en augmentation de CHF 399'710.45 par rapport aux comptes 2017. Nous constatons une diminution des recettes liées aux loyers et produit des vignes de CHF 1'588'783.23. Cet écart s'explique en partie par une surévaluation de la récolte et une baisse des ventes.

Les revenus du Service du logement et des gérances sont en diminution de CHF 5'040'333.81 par rapport au budget 2018, et en diminution de CHF 4'465'365.70 par rapport aux comptes 2017.

Les revenus du Service d'organisation et d'informatique sont en diminution de CHF 29'518.34 par rapport au budget 2018, et en augmentation de CHF 333'345.64 par rapport aux comptes 2017.

Remarques

Selon les explications données par le chef de service du SPADOM, le résultat de la diminution de la vente des vins de Lausanne en 2018 ont des causes multiples :

1. Des conditions de marché très difficiles (baisse de la consommation de vins suisses et augmentation des volumes de vins suisse disponibles sur le marché).
2. Une concurrence importante dans le domaine Horeca (hôtel, cafés, restaurants).
3. Une forte diminution des ventes de la gamme classique au travers de notre courtier principal (concurrence importante sur le marché et report de ventes en 2019). Nous avons maintenu nos prix alors que d'autres vigneronns les ont baissés.
4. Des nouveaux partenariats avec des grossistes spécialisés dans la vente de vin biologique ont été signés, les effets sont attendus pour 2019.
5. Un manque de ressources humaines en 2018 pour assurer les ventes, l'engagement d'une adjointe promotion des ventes fin 2018 permettra de renforcer la présence des vins de Lausanne sur un marché très concurrentiel. Plusieurs mesures sont prévues pour 2019 et suivantes afin de pallier à cette situation.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction LEA.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes LEA à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.5 Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Aude Billard et M. Daniel Dubas (rapporteur).

Introduction

La sous-commission a siégé les 29 et 30 avril 2019.

La Direction EJQ boucle ses comptes 2018 avec un excédent de charges de CHF 146'941'597.-, inférieur de CHF 1'585'803.- au budget 2018. Les charges sont bien maîtrisées avec un montant inférieur de 1.23% par rapport au budget, et les revenus sont inférieurs de 1.62% par rapport au budget.

Charges

Les Services qui contribuent de la façon suivante aux charges : Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) pour 48.56%, Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) pour 28.46%, Secrétariat général pour 16.09%, Service de santé et de prévention pour 3.52%, Service de psychologie scolaire pour 3.37%.

Les charges de personnel sont inférieures au budget de près de 0.61% mais en augmentation de 3.63% par rapport aux comptes 2017, ce qui est essentiellement dû à la priorité politique donnée à l'accueil du jour. Les modifications par l'EIAP du taux d'encadrement des enfants en 5 à 6P qui passe d'un encadrant pour 12 enfants à un encadrant pour 15 enfants n'affecte pas Lausanne, compte tenu que l'essentiel des structures d'accueil lausannoise sont mixtes et accueillent les enfants de 1P à 6P. Dans ce cas, le taux de référence de la catégorie d'enfant la plus jeune prévaut, et le taux de 12 enfants pour un encadrant est donc préservé pour toutes les catégories d'enfants. Une diminution du taux d'encadrement ne correspond donc ni à la volonté politique, ni au cadre légal.

Le Service de psychologie scolaire continue d'être le parent pauvre avec tout juste 2.3 ept pour 1'000 enfants, un taux un peu plus bas que la norme cantonale de 2.5 ept/1'000 enfants, dont il dépend. Ceci se traduit en des périodes parfois de plusieurs mois d'attente pour une prise en charge, et des transferts de fonctions, les infirmières et enseignants prenant le relais des psychologues, qui officient sur rendez-vous, pour s'occuper des urgences. Nous saluons le fait que la Ville contribue à hauteur de trois postes, et nous nous réjouissons de la mise en place du concept 360 du Conseil d'Etat vaudois, qui devrait revoir à la hausse les normes cantonales.

Revenus

On observe un faible écart de 1.6% dans les recettes de 2018, comparés aux recettes escomptées. On constate donc une bonne gestion de la prévision des recettes. Le Service de santé et prévention accuse la plus grande différence, avec -9% dans les recettes de l'Office dentaire, dues en partie à l'absence d'un collaborateur, et la fermeture partielle de son cabinet pendant l'année.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction EJQ.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes EJQ à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.6 Finances et mobilité (FIM)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Latha Heiniger (rapporteuse) et M. Philippe Miauton.

Introduction

La sous-commission a siégé entre le 29 avril et le 7 mai 2019.

L'examen des comptes 2018 nous permet d'indiquer que les charges ont été plus importantes de CHF 15'888'240.- par rapport au budget 2018.

En ce qui concerne les revenus de la direction, ceux-ci sont en augmentation de CHF 15'619'398.- par rapport au budget 2018.

En résultat, l'excédent de charges pour l'exercice 2018 est de CHF 268'843.- pour la Direction finances et mobilité.

Charges

Les charges 2018 du Secrétariat général sont inférieures de CHF 271'431.- par rapport au budget 2018. La diminution des charges provient d'une facturation des prestations internes de SPADOM pour l'entretien des places de jeux inférieure au budget.

Les charges 2018 du Service achat et logistique Ville sont inférieures de CHF 1'040'996.- par rapport au budget 2018. Le service a accepté d'intégrer la gestion des assurances de la Ville (hors assurances SPEL et immeubles). Il est à noter que les intempéries ont fait beaucoup de dégâts (entre 1.5 et 2.5 millions) et certains de ceux-ci ne sont pas encore détectés. En effet, les dégâts souterrains ne sont encore pas tous connus. Les coûts sont en partie absorbés par le service et une partie par l'ECA. Refonte du fond des risques « pas assurables » ou « pas assurés » (ex. les dégâts liés aux véhicules utilitaires légers pourraient être couverts par ce fond car ils ne sont pas assurés par un tiers externe). Pour l'heure, ce fond est intact.

Le service est actuellement en train d'analyser les meilleurs moyens à sa disposition pour gérer le portefeuille des assurances de la Ville (internalisation, externalisation, mixité). Les compétences du service sont de plus en plus connues et sollicitées par les autres services de la Ville. Mais on est encore loin du réflexe de faire appel à eux dès que la demande d'achat se manifeste. Toutefois, le service pondère ce constat en étant aussi conscient qu'il ne pourrait pas répondre à toutes les demandes sans moyens supplémentaires (temps et compétences).

Les charges 2018 du Service des finances sont supérieures de CHF 5'586'741.- par rapport au budget 2018.

Les variations principales entre les comptes de l'exercice 2018 et le budget 2018 sont dues à une année particulière sur la fiscalité avec des impacts et des écarts concernant les impôts conjoncturels. Les écarts proviennent du décalage entre le versement des acomptes et la réalité de la taxation. Il faut également prendre en compte l'évolution démographique entre 2017 et 2018 qui a été très faible sur Lausanne avec également un tassement au niveau des impôts à la source avec moins d'arrivées de personnes étrangères.

Les charges 2018 du Service du personnel sont inférieures de CHF 744'609.- par rapport au budget 2018. Le service est dans une optique de stabilisation. Les postes vacants sont en train de se renouveler petit à petit. De manière générale, il est constaté que la Ville peine à recruter car elle est en concurrence avec le secteur privé et le marché de l'emploi est plutôt dans une période favorable avec un taux de chômage bas. Le service souhaite développer des projets, notamment, dans la mobilité professionnelle au sein de la Ville. Concernant Equitas, il est noté qu'un tiers des recours ont été traités pour l'instant.

Les charges 2018 du Service des routes et de la mobilité sont inférieures de CHF 4'003'650.- par rapport au budget 2018. Le service est satisfait de sa gestion financière car le budget a été respecté bien que quelques

petits écarts soient à constater dus notamment à des modifications de la pratique comptable et de décisions prises par le Service des finances. Cette bascule sera stabilisée pour les comptes 2019.

Les charges 2018 du Service de la propreté urbaine sont inférieures de CHF 1'437'817.- par rapport au budget 2018. Excellente maîtrise des comptes 2018. Toutefois, il ne devrait plus être possible de procéder à de nouvelles mesures d'économie sans péjorer la qualité dans les prestations, selon ce service. Le service peine à repourvoir certains postes car on est dans une situation de quasi « plein emploi » dans certains secteurs d'activité. Bien que cette situation soit problématique, le service utilise à bon escient le personnel auxiliaire (durée déterminée et pour des tâches spécifiques). Le bilan des WC payants est satisfaisant. Par contre, il y a toujours beaucoup de déprédations dans les WC gratuits.

Revenus

Les recettes 2018 du secrétariat général sont supérieures de CHF 316'592.- par rapport au budget. S'agissant du revenu exceptionnel, il provient de la dissolution du reliquat de la provision comptable pour l'année 2016 relative au droit à la Subvention 80 pour l'exercice 2016 qui s'est éteint au 31 décembre 2018. 97.5% des ayants droit ont bénéficié de cette subvention en 2016. Il est à noter qu'en 2018, les jetons de présence de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) ont été versés pour la première fois.

Les recettes 2018 du Service achat et logistique Ville sont inférieures de CHF 677'619.- par rapport au budget 2018.

Les recettes 2018 du Service des finances sont supérieures elles de CHF 16'337'047.- par rapport au budget 2018.

Les recettes 2018 du Service du personnel sont supérieures de CHF 949'189.- par rapport au budget 2018.

Les recettes 2018 du Service des routes et de la mobilité sont supérieures de CHF 54'165.- par rapport au budget 2018. Le revenu des stationnements a tendance à baisser. L'hypothèse est faite que le report modal est en augmentation et que la hausse des tarifs du stationnement a pu compenser cette perte. Il est à noter que le service n'a pas pour but de générer des bénéfices concernant le stationnement. Le nombre de macaron de parcage distribué reste stable. Le service a décidé de déclarer systématiquement tous les sinistres même les plus petits afin d'être remboursé.

Les recettes 2018 du Service de la propreté urbaine sont inférieures de CHF 1'359'978.- par rapport au budget 2018.

Remarque

Le dépassement sur les frais d'impression est dû principalement aux travaux du Conseil communal. En effet, le nombre d'objets à traiter et la redondance de certains sujets occasionnent non seulement des charges du type impression mais aussi du temps de travail de la part de l'administration. Cette remarque n'a pas pour but de contrarier le travail de l'organe législatif qui est indépendant mais fait figure de constat.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction FIM.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction FIM à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.7 Services industriels (SIL)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Romain Felli (rapporteur) et Johann Dupuis.

Introduction

La sous-commission a siégé le 18 avril 2019.

La réorganisation des Services industriels (« Ariane ») déploie encore ses effets cette année – ce qui pèse à la fois sur certains éléments du résultat et sur la manière de l'analyser. Pour la première fois dans le rapport sur les comptes, nous adoptons la nouvelle structure qui rend impossible une comparaison terme à terme avec l'année précédente. Pour mémoire, les SIL ne sont désormais plus organisés par produits ou fluides (électricité, gaz, etc.) mais par domaines professionnels (réseaux, patrimoine, commercial, etc.). Ainsi un même « produit » (e.g. l'électricité) est désormais lié financièrement à l'ensemble des services (production, patrimoine, réseaux, commercial, etc.) et non plus à une entité relativement intégrée (Service de l'électricité).

Pour remédier aux difficultés de compréhension qu'induit la nouvelle organisation Ariane, les services partagés proposent désormais, en plus des comptes des services, de fournir un tableau des résultats « analytiques » produit par produit. Nous l'avons introduit au point 4 de notre rapport car il permet de comprendre rapidement les gains ou pertes de chacun des produits proposés par les SIL – mais il faut le lire avec précaution car la méthode de production de ce tableau n'est pas encore complètement stabilisée (elle implique, par exemple, que les monteurs de réseaux imputent leurs heures de travail sur des comptes internes qui relèvent soient du gaz soit du chauffage à distance pour permettre la bonne répartition des coûts entre ces différents produits).

Par ailleurs, un autre changement substantiel vient compliquer la lecture des comptes. Depuis la publication du budget 2019, le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) a demandé un changement dans la présentation des comptes et du budget des SIL. Auparavant, les ventes et achats internes apparaissaient dans les comptes. Désormais le CFL demande à supprimer ces transactions internes.⁹ Par exemple, autrefois le Service de l'électricité vendait (comptablement) l'électricité produite au Service commercial qui se chargeait ensuite de la vendre effectivement aux clients des SIL. Désormais cette vente interne disparaît des comptes – ceci implique de très grosses fluctuations, d'environ 55 millions, entre le budget 2018 (qui intégrait ces ventes internes) et les comptes 2018 (qui les ont supprimés). Pour mémoire, l'exercice précédent avait vu la disparition – pour les mêmes raisons, des imputations internes (de l'ordre de 65 millions/an).

Les SIL continuent de dégager environ 50 millions de recettes nettes par an pour la Commune de Lausanne. Sur le fond, au-delà des modifications organisationnelles et comptables, nous notons une grande stabilité dans l'évolution des marges bénéficiaires du gaz et de l'électricité. L'année 2018 pour le chauffage à distance aura été marquée par la révision de l'usine TRIDEL, ce qui a obligé à trouver d'autres sources de chaleur plus coûteuses, et par un climat relativement doux, péjorant légèrement le résultat de ce produit.

Les résultats du multimédia continuent d'être préoccupants (perte de CHF 5 millions).

Le résultat 2018 des SIL se solde par un excédent de revenus de CHF 49'107'390.- légèrement en dessous du budget -CHF 2.8 millions) mais aussi en légère hausse par rapport à 2017.

Charges et revenus

Les principaux écarts absolus entre comptes et budget 2018 portent sur les charges de personnel (ce qui s'explique par les effets d'Ariane), par des prélèvements sur les réserves moindres que budgétés et par les rubriques 31 (aux charges) et 43 (aux revenus) : achats et ventes.

Sur ce dernier point (31 et 43), il faut chercher la différence substantielle dans la transformation des normes comptables. Comme expliqué en introduction la suppression des achats et ventes internes d'énergie produit un écart (entièrement symétrique) de 55 millions à la baisse des recettes et des charges. Il est à noter que cette suppression des ventes internes dans les comptes fait suite à la suppression, l'an dernier, des imputations internes, elle aussi sur demande du CFL. La logique de ces demandes semble être de supprimer au maximum les éléments « analytiques » au sein du budget et des comptes - au risque toutefois d'une plus faible lisibilité des activités effectives des différents services.

L'importante différence au 42 (revenus des biens) entre le budget et les comptes (+2.8 millions de revenus) s'explique par des recouvrements effectués en 2018 par le Service commercial.

Les importantes différences de prélèvement sur les recettes (-5.6 millions de prélèvements par rapport au budget) relèvent essentiellement du gaz, secteur dans lequel la prévision des prix (pricing) et des coûts (costing) est complexe.

L'exercice se boucle sur une baisse importante du nombre d'employé-e-s des SIL (-29.1 ept) par rapport au budget. Cette image prise au 31 décembre 2018, mesure essentiellement les effets de la réforme Ariane qui implique une redéfinition des postes et de nouveaux engagements - qui ne s'effectuent pas immédiatement, y compris à cause de goulets d'étranglement administratifs. Cette baisse est donc temporaire.

⁹ Il s'agit notamment de la vente interne SiL de la production hydroélectrique, la vente interne SiL de la production photovoltaïque, la vente interne SiL de certificats de garanties d'origine issus de la production d'énergie renouvelable, l'élimination de la valorisation interne des pertes de distribution de l'électricité, les ventes d'internes SiL du gaz pour la production de chaleur (prod. usines thermiques), la vente interne SiL de la chaleur produite au chauffage à distance, les locations internes de prises citycables du réseau hors Lausanne (Lausanne = LFO). Cependant les SIL n'ont pas éliminé les consommations internes d'électricité, de gaz ou de chauffage à distance des immeubles ou autres équipements des SiL (chauffage des immeubles et la consommation électrique principalement).

Fonds de réserves

L'état des fonds de réserve des Services industriels au 31 décembre 2018 est le suivant :

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Fonds de réserve et de renouvellement :	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF
- gaz	12'049	12'073	11'843	12'473	13'137	14'433	13'291	12'213
- chauffage à distance	5'402	5'234	4'840	5'681	7'674	10'104	10'077	9'084
- production d'électricité de Lavey	29'976	30'142	30'219	29'178	28'284	30'283	27'204	23'713
- autres production d'électricité	2'168	2'168	2'167	2'167	2'167	2'165	2'164	2'162
- distribution d'électricité	3'481	4'746	4'366	4'175	3'993	3'921	3'790	3'758
- multimédia	1'043	3'443	3'560	3'460	3'360	3'260	4'549	4'262
- production de chaleur renouvelable CAD	8'675	5'997	3'966	2'134	1'452	0	0	0
- activités « Contracting »	84	84	87	91	0	0	0	0
Fonds de péréquation :								
- gaz	10'247	10'318	18'400	18'400	16'378	16'378	16'378	16'378
- chauffage à distance	6'500	7'000	7'000	10'548	10'548	11'548	11'548	10'048
- électricité	1'642	1'642	2'492	2'756	2'318	2'318	928	0
- timbre d'acheminement EL	-2'628	-4'967	-8'841	-1'602	5'052	4'234	6'220	9'359
- vente d'énergie électrique	-339	2'253	1'396	682	-173	3'913	0	0
- éclairage public	5'173	4'961	2'904	1'247	-679	-1'853	-1'512	-827
- multimédia	0	3'878	6'558	12'217	20'217	25'848	0	0
- timbre d'acheminement gaz	1'231	1'807	-147	533	4'064	0	0	0
- diff. couverture gaz fournisseurs aval	0	0						
- diff. couverture distributeurs aval du gaz	-100	-578						
Total	84'605	90'201	90'810	104'140	117'792	126'552	94'637	90'150

L'état des différents fonds n'appelle pas de commentaires particuliers - si ce n'est en ce qui concerne le multimédia pour noter que suite aux prélèvements effectués en 2018 le fonds de péréquation est désormais vide et le fonds de réserve et de renouvellement substantiellement diminué. Ce vidage du fonds de péréquation (issu des résultats de la vente du réseau à la société LFO (en mains de la Ville)) était prévu au budget et il vient améliorer le résultat du multimédia (+3.8 millions), auquel s'ajoute un prélèvement de +2.5 millions sur le fonds de réserve et de renouvellement). (Voir nos commentaires à propos des résultats du produit multimédia, ci-dessous).

Résultats analytiques

SIL [CHF]	Electricité	Gaz	CàD	Multimédia	Prest. tiers Hors expl.	TOTAL
Chiffres d'affaires	-154'751'178	-114'393'332	-42'566'376	-31'068'528	-16'096'182	-358'875'597
Achats / -ventes internes	-	-6'052'801	6'052'801	-		-
Coûts directs	95'268'169	77'293'008	20'009'945	27'710'337	13'078'633	233'360'091
Marge	-59'483'009	-43'153'126	-16'503'629	-3'358'191	-3'017'550	-125'515'506
Coûts indirects	9'679'549	3'455'844	923'312	7'533'475	7'240'318	28'832'498
Amortissements et financement	33'239'015	10'894'381	8'376'382	851'128	2'067'320	55'428'225
Résultat opérationnel	-16'564'446	-28'802'901	-7'203'936	5'026'412	6'290'088	-41'254'782
Mouvements sur les fonds	-991'753	-192'798	-331'260	-6'277'890	-59'447	-7'853'147
Résultat annuel	-17'556'199	-28'995'699	-7'535'196	-1'251'477	6'230'641	-49'107'930

Comme expliqué en introduction le tableau présenté ici ne relève pas strictement de l'examen des comptes - car il s'agit d'une comptabilité analytique, néanmoins son inclusion se justifie parce qu'il permet de comprendre plus clairement les résultats des SIL que ceux qui sont désagrégés par services dans le budget et les comptes. Rappelons tout de même que, s'agissant de comptabilité analytique et d'une nouvelle manière de procéder, la méthode n'est pas encore entièrement stabilisée (e.g. imputation des heures de travail interne à différents produits, répartition des prestations des services partagés entre les produits, etc.).

Les résultats de l'électricité et du gaz restent dans leur ampleur habituelle et conforme au budget.

Comme mentionné en introduction, le CAD a connu une relativement mauvaise année (arrêt de TRIDEL et climat chaud en hiver) - à terme il est prévu de prévoir un mécanisme de fixation des prix plus en phase avec les fluctuations de demandes (pricing) afin de permettre un lissage des marges entre années.

Le produit « prestations de tiers » est (presque) par nature déficitaire puisqu'il comporte des services que les SIL offrent au titre de leur mission de service public (programme equiwatt, participation en nature (électricité, éclairage) aux manifestations sportives ou culturelles, télégestion des bâtiments scolaires, etc.). Il comporte également les revenus que les SIL tirent de leurs activités en-dehors de la vente de fluide (e.g. intervention sur le réseau électrique d'une commune voisine ; activité de contracting, etc.).

Si le résultat du multimédia est légèrement excédentaire - c'est avant tout à un prélèvement sur les fonds qu'il le doit (6.3 millions.). Notons toutefois que les coûts indirects pour le multimédia (7.5 millions, équivalent à l'électricité ou le double du gaz) sont relativement élevés par rapport aux autres produits. Ceci s'explique par la nécessité de mobiliser beaucoup de personnel pour aller chercher de nouveaux clients ou pour accompagner les clients existants dans une activité fortement concurrentielle. On observe depuis quelques années une érosion de la clientèle qui induit des résultats structurellement déficitaires pour ce produit.

Le tournant amorcé par la participation à la société netplus et la commercialisation de ses produits doit permettre de changer cette dynamique. À noter que l'amortissement extraordinaire de la participation de la ville à la société netplus a été effectué au Secrétariat général (et versé analytiquement dans les prestations de tiers et non directement au multimédia).

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction SIL.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes des SIL à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

4. Salaire des Municipaux

L'indexation sur le coût de la vie pour le salaire des Municipaux a été discutée mais aucun amendement au préavis n'a finalement été déposé bien que débattu, cet élément étant prévu à l'article 32 du Règlement pour la Municipalité. Les conclusions du rapport séparant la question des salaires des Municipaux et l'acceptation des comptes il reste possible de contester par voie de référendum si souhaité.

5. Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les points suivants :

1) d'approuver les comptes de 2018 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2019/20 :

Vote de la Commission :

Oui : 9

Non : 0

Abstention : 2

2) salaire des Municipaux

Vote de la Commission :

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0

Vincent Brayer, président

CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Introduction

La sous-commission, représentée par MM. Fabrice Moscheni et Stéphane Wyssa a effectué ses visites le 30 avril 2019 et le 7 mai 2019. Nos sincères remerciements vont à M. Joël Tamaro, chef comptable, qui nous a assisté de manière très professionnelle, ainsi qu'à Mme. Morella Frutiger, qui a organisé les séances et nous a apporté toutes les réponses à nos demandes. Nos remerciements s'adressent également à Mme Sonia Charruau, cheffe ad interim du Service des Bibliothèques et des Archives de la Ville, Mme Eva Bauer, Cheffe du Service du contrôle des Finances de la Ville, M. Michael Kinzer, Chef du Service de la Culture, M. André Baillot, Chef du Service de l'Urbanisme, M. Simon Affolter, Secrétaire Municipal et Mme Sylvie Ecklin, secrétaire municipale adjointe, M. Frédéric Tétaz, Secrétaire du Conseil Communal et finalement M. le Syndic Grégoire Junod.

2. Budget de la Direction

Les comptes 2018 de la Direction de la culture et du développement urbain (CD) restent très stables et sans surprises. Les comptes sont bouclés avec une différence de 2.86% de charges supplémentaires et de 3.67% de revenus par rapport au budget. Le résultat se termine sur un excédent de charge de 244.5 millions soit une augmentation de 2.27% par rapport au budget.

L'écart d'excédent de charges final par rapport aux comptes 2017 (+5.11%) est principalement lié à une augmentation importante de la participation à des charges cantonales.

2.1 Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2018	Budget 2018	éc./bud. %	Comptes 2017	ec./2017 %
100	1000	Conseil communal	0.34	1'459'783.74	1'460'400.00	-0.04	1'413'577.43	3.27
	1001	Municipalité	0.93	3'962'618.00	4'107'100.00	-3.52	3'957'795.64	0.12
110	1103	Secrétariat municipal	31.85	135'007'098.73	126'504'900.00	6.72	127'489'351.28	5.90
	1104	Particip. à charges cantonales	44.42	188'278'400.67	182'400'000.00	3.22	177'926'274.20	5.82
111	1110	Secrétariat général	3.53	14'977'595.68	15'854'600.00	-5.53	15'484'684.53	-3.27
140	1401	Culture	14.58	61'796'088.43	63'204'200.00	-2.23	60'105'876.44	2.81
180	1800	Contrôle des finances de la VDL	0.40	1'696'056.72	1'808'100.00	-6.20	1'884'419.90	-10.00
192	1920	Bibliothèques et archives de la ville	2.34	9'922'138.74	10'105'100.00	-1.81	9'841'404.75	0.82
193	1930	Service d'urbanisme	1.59	6'722'014.03	6'604'500.00	1.78	6'692'583.20	0.44
		DIRECTION	100.00	423'821'794.74	412'048'900.00	2.86	404'795'967.37	4.70

2.2 Les revenus par service

		REVENUS	part des charges %	Comptes 2018	Budget 2018	éc./bud. %	Comptes 2017	ec./2017 %
100	1000	Conseil communal	0.00	3'430.05	300.00	1043.35	6'969.55	-50.79
	1001	Municipalité	0.15	270'040.27	245'000.00	10.22	287'258.27	-5.99
110	1103	Secrétariat municipal	96.77	173'508'392.88	166'761'700.00	4.05	164'412'326.69	5.53
	1104	Particip. à charges cantonales	0.00	-	-	0.00	-	0.00
111	1110	Secrétariat général	0.50	894'473.44	1'181'500.00	-24.29	3'058'464.63	-70.75
140	1401	Culture	0.74	1'328'777.55	1'383'000.00	-3.92	949'570.72	39.93
180	1800	Contrôle des finances de la VDL	0.60	1'073'374.87	1'228'000.00	-12.59	1'080'460.78	-0.66
192	1920	Bibliothèques et archives de la ville	0.18	317'506.54	262'900.00	20.77	280'985.60	13.00
193	1930	Service d'urbanisme	1.07	1'909'894.99	1'897'200.00	0.67	2'091'559.03	-8.69
		DIRECTION	100.00	179'305'890.59	172'959'600.00	3.67	172'167'595.27	4.15

2.3 Les charges par nature

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2018	Budget 2018	éc./bud . %	Comptes 2017	ec./2017 %
30	Personnel	9.37	39'717'854.73	40'634'200.00	-2.26	40'096'971.10	-0.95
31	Biens, services, marchandises	2.10	8'909'178.23	9'934'200.00	-10.32	10'685'670.47	-16.62
33	Amortissements	1.64	6'968'372.93	7'262'000.00	-4.04	4'653'501.39	49.74
35	Dédom. à collect. publiques	72.69	308'064'049.67	293'002'000.00	5.14	288'302'706.20	6.85
36	Subventions accordées	12.20	51'689'527.70	47'078'900.00	9.79	45'775'179.30	12.92
38	Attributions aux réserves		-	-		-	
39	Imputations internes	2.00	8'472'811.48	14'137'600.00	-40.07	15'281'938.91	-44.56
	DIRECTION	100.00	423'821'794.74	412'048'900.00	2.86	404'795'967.37	4.7

2.4 Les revenus par nature

	REVENUS	part des revenus%	Comptes 2018	Budget 2018	éc./bud . %	Comptes 2017	ec./2017 %
41	Patentes, concessions	0.84	1'497'616.15	1'530'000.00	-2.12	1'586'222.95	-5.59
42	Revenus des biens	0.30	528'977.94	247'100.00	114.07	906'328.37	-41.64
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	2.75	4'936'570.50	5'285'400.00	-6.60	5'040'392.55	-2.06
45	Dédom. de collect. publiques	95.45	171'152'085.80	164'597'600.00	3.98	161'407'310.00	6.04
46	Subventions diverses		-	-		-	
48	Prélèvements sur les réserves		-	-		-	
49	Imputations internes	0.66	1'190'640.20	1'299'500.00	-8.38	3'227'341.40	-63.11
	DIRECTION	100.00	179'305'890.59	172'959'600.00	3.67	172'167'595.27	4.15

3 Renseignements complémentaires par service

1000 Conseil communal

- 1000.300 L'activation des séances de réserve et la difficile prévisibilité de ce point explique cette augmentation de charges.
- 1000.310 Activation de provision au bilan de CHF 15'000.- pour le retard d'impression des bulletins du Conseil communal.
- 1000.311 Achat de nouveaux bureaux suite à un déménagement non prévu.
- 1000.318 Sonorisation et vidéo des séances du CC et digitalisation des processus AGIR.

1001 Municipalité

- 1001.304 Ce montant correspond aux bonifications annuelles et au coût de l'intérêt minimum sur les comptes individuels LPP des Municipaux.
- 1001.307 Ce montant correspond aux rentes versées aux anciens Municipaux (20), aux rentes de conjoints survivants (8) et des remboursements de rente LPP (CHF 161'166.-).
- 1001.436 Ce montant correspond aux retenues LPP prélevés sur les salaires des Municipaux et le remboursement partiel de rente.

Remarque : La pratique actuelle de comptabilisation des rentes des Municipaux, des rentes de conjoints survivants et des cotisations LPP ainsi que leur remboursement par la CPCL n'est pas idéal. Cette remarque a été prise en compte par la comptabilité du département et un changement de pratique doit avoir lieu pour les comptes 2019.

110 Secrétariat municipal

- 1103.300 L'économie est due à une budgétisation d'une élection complémentaire possible qui n'a pas eu lieu en 2018.
- 1103.310 L'économie est due à l'introduction des e-invitations pour de nombreux événements.

- 1103.318 Ce poste inclus les frais de La Poste, les frais de paiement par CCP, des frais d'informatique externe et des honoraires d'avocats (moindre pour la ComPol en 2018).
- 1103.330 Moins de jours-amendes payés et plus de conversions en jours de prison en 2018.
- 1103.351 Dans ce compte est comptabilisé l'alimentation du Fonds de péréquation, soit l'acompte 2018 (CHF 114'258'377.-) et le décompte final 2017 (solde entre l'acompte 2017 et le décompte final 2017, CHF 5'527'272.-).
- 1103.451 Dans ce compte est comptabilisé le retour du Fonds de péréquation 2018 (CHF 166'409'617.-), le décompte final 2017 (CHF 3'934'790.-) ainsi que le décompte final 2017 des thématiques transport (CHF 293'553.-). Un montant sans lien avec la péréquation est également comptabilisé dans ce compte (CHF 343'908.-).
- 1104.351 Dans ce compte est comptabilisé la participation aux entreprises de transport 2018 (CHF 55'484'402.-) ainsi que le décompte 2017 (-CHF 271'815.-), la facture sociale 2018 (CHF 107'536'602.-) ainsi que le décompte 2017 (CHF 4'920'851.-), la facture de l'AVASAD (CHF 12'882'982.-), la facture de la Réforme policière 2018 (CHF 7'909'756.-) ainsi que le décompte 2017 (-CHF 184'377.-).

Mesures PSAF 2

Mise en place des e-invitations et de publications en ligne – Réalisée.

Suppression de 2 postes huissiers + 1 poste secrétaire (2019) – Réalisée.

Remarque : Une économie substantielle pourrait être réalisée sur le poste 1103.318 concernant les frais d'affranchissement et de paiement sur les CCP. Nous attirons l'attention de la Municipalité sur ce point et souhaiterions voir des mesures incitatives mise en place pour les envois électroniques ainsi que pour favoriser les paiements sans passer par le CCP.

De plus, nous reprenons ici la remarque formulée par nos prédécesseurs l'année dernière, qui n'a pas été prise en compte :

Observation de la sous-commission en 2018 : Il n'est pas clair pourquoi les rubriques 1103.351 / 1103.451 / 1104.351 figurent dans le budget et les comptes du Secrétariat municipal et non pas du Service des finances. Ce dernier serait mieux à même de vérifier ces charges et recettes liées à la péréquation financière.

111 Secrétariat général

Le budget a été tenu. Fluctuant en fonction des revenus et des projets immobiliers facturés en fin de projet. Le transfert du plan de mobilité au SPEL chez FIM a impliqué des changements importants dans les comptes.

- 1110.301 Moins de salaires sur ce département suite à la ventilation des responsables de communication dans les autres départements pour plus de soutien.
- 1110.309 Le PML (Plan de Mobilité Lausanne – pour les employés de la Ville) a été transféré au SPEL, ce qui implique que le budget est également affecté au SPEL.
- 1110.310 Surestimation de l'utilisation du ploter au budget.
- 1110.316 CHF 60'000.- pour la refonte du site internet. Contrat Mobility pour la Ville également transféré au SPEL avec le PML.
- 1110.318 La Commission immobilière a dépensé moins que prévu car il n'y a pas eu d'achat d'immeubles possible. La nouvelle identité a coûté au total CHF 313'000.- avec les droits, dont une partie est affectée à ce compte.
- 1110.319 Economie réalisée grâce à une assemblée de l'AIMF annulée.
- 1110.390 Economie réalisée grâce à CHF 165'000.- de subventions non renouvelées et le transfert des places de parcs internes au SPEL (PML).
- 1110.434 Entrées moindres sur les DDP au vu des retards des projets Métamorphose.
- 1110.439 30'000 d'entrées en moins du FDD suite à l'annulation de la rencontre de l'AIMF.

Mesures PSAF 2

Augmentation des loyers des places de parcs (PML) – Réalisée.

Subvention des loyers aux institutions – Réalisée.

Nouveaux revenus liés aux DDP et retour sur investissements de la Commission immobilière de 1.5% de loyers en plus – Non réalisée.

1401 Service de la culture

Cette année, le Service de la culture affiche un bénéfice. Ce dernier est dû principalement à la non- utilisation du solde du crédit cadre de remboursement de l'impôt sur les divertissements et des économies sur les subventions ainsi que l'amortissement des travaux du Théâtre de Beaulieu. Les subventions principales non renouvelées, sur un total de CHF 943'000.-, sont :

- CHF 610'000.- pour la Fondation de Beaulieu
- CHF 100'000.- pour la Cameratta
- CHF 80'000.- pour la Route Lyrique de l'Opéra
- CHF 80'000.- résultant de la fusion de l'EJMA et du Conservatoire.

1401.300 Les Commissions Consultatives ont été élargies et demandent donc plus de défraiements.

1401.310 Economie réalisée avec moins d'impressions de catalogues que prévu dans les musées.

1401.435 Les ventes n'atteignent jamais les CHF 100'000.- budgétés.

Mesures PSAF 2

Gel du soutien accru aux arts visuels et médiation -CHF 250'000.- au total – Réalisée.

Remarque : Le budget de CHF 100'000.- reporté chaque année au niveau des ventes des musées, au point 1401.435, devrait être adapté pour une meilleure budgétisation des revenus.

180 Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

1800.310 L'ajout d'un code pour les impressions et la mise en place d'une directive interne a permis une économie de CHF 3'000.- sur ce poste.

1800.434 Les tarifs pour les clients externes pour de l'audit ont été augmentés ce qui a provoqué une érosion de ces clients.

Mesures PSAF 2

Augmentation du budget des audits externes de CHF 150'000.- – Non réalisée.

Remarque : L'introduction d'un code pour les impressions devrait être généralisée comme pratique à travers tous les départements. Il permet, au-delà d'une économie intéressante, plus de confidentialité sur les documents imprimés.

1920 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne

1920.301 Augmentation suite au remplacement du chauffeur du Bibliobus.

1920.309 Une formation n'a pas eu lieu pour manque de participants.

1920.330 Plus de pertes sur débiteurs en 2016-2017 comptabilisées en 2018.

1920.439 Plus de casse pour une raison inconnue. Peut-être dû aux nouvelles machines automatiques.

193 Service de l'urbanisme

1930.410 Ce poste regroupe les permis de construire (environ CHF 800'000.-) et la taxe d'affectation (environ CHF 600'000.-). L'activité est en baisse d'environ 10%.

1930.434 Frais d'accompagnements de dossier facturé au moment de l'envoi des plans par le Canton aux requérants. Pas de dossiers facturés en 2018.

1930.438 Augmentation due à des demandes de permis exceptionnelles pour les routes en 2018.

Mesures PSAF 2

Réduction du budget de CHF 70'000.- pour les frais d'avocats – Réalisée.

Réduction de 0.5 ept d'un dessinateur – Réalisée.

4. Conclusion

Au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission CD vous invite à accepter les comptes 2018 de cette direction.

Les commissaires :

Stéphane Wyssa, rapporteur

Fabrice Moscheni

Lausanne, le 14 mai 2019

SECURITE ET ECONOMIE

1. Introduction

Les comptes de l'année sous revue ont été examinés par les deux sous-commissaires soussignés, désignés par la Commission des finances. Ils ont eu l'occasion de formuler leurs questions et de solliciter des informations complémentaires lors de rencontres avec tous les chefs de services de la direction qui se sont tenues les 25 et 26 avril ainsi que le 8 mai 2019. Toutes les personnes ayant participé à ces rencontres sont ici remerciées pour leur collaboration.

2. Comptes de fonctionnement 2018

2.1 Commentaire général

Les comptes 2018 sont en ligne avec le budget 2018, si on y inclut les crédits supplémentaires. Budgeté à CHF 83.6 millions, l'excédent de charges est finalement de CHF 80.3 millions. On peut donc en déduire que la direction a pu optimiser sa gestion d'environ CHF 3.3 millions (soit 1.2%) par rapport à ses charges (soit CHF 277 millions).

Par rapport aux comptes de l'année 2017, les charges et les revenus sont stabilisés.

En 2018, les crédits supplémentaires sont de moins de CHF 240'000.- pour les charges et les revenus. La planification budgétaire a donc un taux de déviance négligeable de moins de 0.1% pour les charges et les revenus.

2.2 Charges et revenus par service

On constate pour presque tous les services des charges moins élevées que le budget, sauf pour le service 291 (Service de l'eau) comme en 2017. Pour ce service, l'augmentation des charges est compensée par une augmentation des produits. L'origine de cette augmentation vient d'un revenu plus important que budgétisé et en conséquence d'attributions aux réserves plus importantes. En effet, le Service de l'eau ne peut pas, selon la loi, être bénéficiaire. Dès lors, il doit afficher un résultat d'exploitation en équilibre entre les charges et les recettes. Afin de parvenir à cet équilibre, tout excédent de recette est donc mis dans des fonds de réserves, qui sont affectés. La surveillance est effectuée par M. Prix.

Côté revenus et sans revenir sur le cas de 291, on constate que les comptes sont en ligne avec le budget avec l'exception de 2000 (Secrétariat général), 2501 (Protection civile), 2502 (Groupe sanitaire), 2503 (Pompes funèbres officielles). Des informations complémentaires à ce sujet sont présentées dans la Section 3.

2.2.1 Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2018	Budget 2018, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2017	éc/comptes %
200	2000	Secrétariat général	1.25	3 473 884.52	3 704 500	-6.23	3 972 079.93	-12.54
200	2001	Taxis	0.32	872 958.52	892 200	-2.16	911 339.11	-4.21
220	2200	Commerce, manifestations et séjour	2.26	6 251 668.78	6 567 600	-4.81	5 782 960.85	8.10
220	2201	Inhumations et incinérations	1.17	3 252 913.69	3 293 500	-1.23	3 242 846.79	0.31
230	2300	Contrôle des habitants	1.75	4 834 388.30	5 018 300	-3.66	4 983 671.44	-3.00
241	2410	Police	37.35	103 433 954.14	104 416 800	-0.94	99 911 006.67	3.53
250	2500	Secours et incendie	9.13	25 290 454.32	26 237 200	-3.61	27 796 290.14	-9.02
250	2501	Protection civile	2.15	5 956 089.77	6 287 400	-5.27	6 333 871.29	-5.96
250	2502	Groupe sanitaire	3.54	9 796 321.53	10 672 600	-8.21	10 121 909.72	-3.22
250	2503	Pompes funèbres officielles	0.86	2 380 503.12	2 729 000	-12.77	2 863 685.22	-16.87
291	2910	Eau potable	26.05	72 133 626.25	67 853 500	6.31	70 965 230.12	1.65
291	2911	Evacuation eaux claires et eaux usées	5.13	14 196 982.69	14 055 300	1.01	16 009 508.27	-11.32
291	2912	Traitement de eaux usées	9.04	25 039 858.52	27 513 400	-8.99	24 122 974.93	3.80
		TOTAL	100.00	276 913 604.15	279 241 300	-0.83	277 017 374.48	-0.04

2.2.2 Les revenus par service

		REVENUS	part des produits %	Comptes 2018	Budget 2018, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2017	éc/comptes %
200	2000	Secrétariat général	0.29	561 949.30	502 400	11.85	1 702 417.92	-66.99
200	2001	Taxis	0.34	666 150.00	666 300	-0.02	660 800.00	0.81
220	2200	Commerce, manifestations et séjour	6.37	12 536 091.89	12 041 300	4.11	12 340 542.92	1.58
220	2201	Inhumations et incinérations	1.24	2 433 521.85	2 446 100	-0.51	2 487 177.57	-2.16
230	2300	Contrôle des habitants	0.96	1 894 182.25	1 845 500	2.64	1 897 773.07	-0.19
241	2410	Police	21.27	41 827 884.31	41 772 200	0.13	37 250 920.53	12.29
250	2500	Secours et incendie	6.29	12 374 461.65	12 257 900	0.95	14 769 502.49	-16.22
250	2501	Protection civile	0.89	1 757 164.07	1 885 000	-6.78	2 198 675.48	-20.08
250	2502	Groupe sanitaire	4.77	9 381 365.38	9 911 400	-5.35	9 652 005.39	-2.80
250	2503	Pompes funèbres officielles	0.85	1 679 963.04	2 731 800	-38.50	2 707 969.32	-37.96
291	2910	Eau potable	36.77	72 313 626.25	68 033 500	6.29	71 144 851.50	1.64
291	2911	Evacuation eaux claires et eaux usées	7.22	14 196 982.69	14 055 300	1.01	16 009 508.27	-11.32
291	2912	Traitement de eaux usées	12.73	25 039 858.52	27 513 400	-8.99	24 122 974.93	3.80
		TOTAL	100.00	196 663 201.20	195 662 100	0.51	196 945 119.39	-0.14
		EXCEDENT DE CHARGES		80 250 402.95	83 579 200	-3.98	80 072 255.09	0.22

2.3 Charges et revenus par nature

On constate que les charges sont maîtrisées, voir réduites, pour les rubriques 30, 31, 33, 35, 36 et 39. Le poste 38 voit quant à lui une forte croissance suite à l'augmentation des fonds de réserve. Les revenus sont en ligne avec le budget pour tous les comptes sauf les rubriques 42, 45, 46 et 48.

Des informations complémentaires à ce sujet sont présentées dans la Section 3.

2.3.1 Les charges par nature

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2018	Budget 2018, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2017	éc/comptes %
30	Personnel	57.75	159'924'440.28	166'201'700	-3.78	159'077'912.85	0.53
31	Biens, services, marchandises	19.78	54'771'979.54	62'516'400	-12.39	58'147'267.17	-5.80
33	Amortissements	6.82	18'886'843.47	20'611'800	-8.37	17'325'169.97	9.01
35	Dédom. à collect. publiques	0.35	956'036.10	977'900	-2.24	938'831.65	1.83
36	Subventions accordées	0.19	519'800.00	536'800	-3.17	490'340.00	6.01
38	Attributions aux réserves	9.28	25'688'169.67	11'907'100	115.74	24'861'621.29	3.32
39	Imputations internes	5.84	16'166'335.09	16'489'600	-1.96	16'176'231.55	-0.06
	TOTAL	100.00	276'913'604.15	279'241'300	-0.83	277'017'374.48	-0.04

2.3.2 Les revenus par nature

	REVENUS	part des produits %	Comptes 2018	Budget 2018, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2017	éc/comptes %
40	Impôts	3.13	6'164'662.90	5'800'000	6.29	6'085'181.50	1.31
41	Patentes, concessions	1.02	2'006'267.45	2'100'000	-4.46	1'953'533.95	2.70
42	Revenus des biens	2.52	4'959'756.24	4'381'500	13.20	5'325'987.24	-6.88
43	Taxes ventes et prest. facturés	75.38	148'254'320.55	145'794'800	1.69	146'904'184.72	0.92
45	Dédommag. de collect. Publiq	10.02	19'706'102.85	20'941'800	-5.90	20'661'305.07	-4.62
46	Subventions acquises	0.28	557'726.15	429'300	29.92	227'580.85	145.07
48	Prélèvements sur les réserves	1.88	3'701'988.71	4'125'600	-10.27	3'887'150.47	-4.76
49	Imputations internes	5.75	11'312'376.35	12'089'100	-6.42	11'900'195.59	-4.94
	TOTAL	100.00	196'663'201.20	195'662'100	0.51	196'945'119.39	-0.14

3. Commentaires par service

Dans l'examen qui suit, service par service, nous reprenons les renseignements complémentaires fournis par l'administration.

2000 Secrétariat général

- 2000.311 Augmentation due à l'achat de mobilier en faveur de l'Observatoire de la sécurité.
- 2000.434 Diminution de revenus en lien avec le transfert de l'unité STEPact (centre 2000) au Service de l'eau (centre 2912).
- 2000.439 Augmentation de revenus pour les jetons de présence du Directeur qui n'avaient pas été inscrits au budget 2018.

2001 Taxis

- 2001.301 Une collaboratrice a pris sa retraite en 2018 et, en raison d'une longue maladie, n'a pas pu épuiser son solde de vacances avant de partir.

220 Service de l'économie

2200 Commerce, manifestations, séjour

- 2200.314 Diminution de charges d'entretien en lien avec le dragage des ports.
- 2200.316 Diminution de charges due au fait qu'il y a eu moins d'interventions de maintenance que prévu pour les applications informatiques.
- 2200.330 Diminution de charges due au fait qu'il y a eu moins de défalcatons que prévu.
- 2200.390 Augmentation de charges liée à l'attribution de surfaces au Service de l'économie suite à l'arrivée de l'Office d'appui économique et statistique, ainsi qu'à la prise en charge de frais plus élevés que prévu pour l'entretien des ports (en interne par le Service de la propreté urbaine) en raison des conditions météorologiques exceptionnelles de l'été qui ont provoqué la prolifération d'algues.
- 2200.410 Diminution de recettes provenant de la diminution des demandes d'heures de prolongation par les établissements, ainsi qu'à des recettes, inférieures à celles prévues, concernant l'activité des procédés de réclame.
- 2200.431 Diminution due aux émoluments inférieurs à ceux prévus qui étaient basés sur les comptes des exercices précédents.
- 2200.439 L'augmentation des revenus est due à la facturation interne des projets financés par le Fonds pour le développement durable (FDD).

2201 Inhumations et incinérations

- 2201.318 Augmentation de charges due à l'accroissement du nombre de constats de décès à la charge de la Commune, en vertu d'une obligation cantonale.
- 2201.427 Diminution de revenus résultant d'une baisse du nombre d'octrois et de renouvellements de concessions.

2300 Service du contrôle des habitants

- 2300.310 Le projet de nouvelle déclaration de résidence a nécessité l'achat de papier sécurisé qui n'était pas prévu au budget et les numérisations électroniques des documents reçus, plus nombreuses que prévu, ont engendré une consommation accrue d'étiquettes (codes barre).
- 2300.318 Diminution de charges liée aux modifications et évolutions informatiques initialement prévues qui n'ont pas pu être concrétisées.

2410 Corps de police

- 2410.309 Diminution due au contingent de l'école d'aspirants policiers 2017-2018 qui n'avait pas pu être complété à la hauteur de l'effectif souhaité et deux candidats ont interrompu leur formation. De plus, des coûts de formation pour le remplacement d'assistants de sécurité publique ont été économisés vu le faible nombre de démissions et départs à la retraite.
- 2410.310 Des économies ont été réalisées sur les coûts d'impression des bulletins d'amendes d'ordre.
- 2410.315 Diminution des charges relatives aux installations de contrôle du trafic routier qui ont été inférieures aux montants inscrits au budget.
- 2410.319 La Confédération a augmenté ses tarifs dans le domaine des investigations en lien avec la téléphonie mobile au 1^{er} mars 2018.
- 2410.330 Le budget transféré du Secrétariat municipal au Corps de police pour la défalcation des frais impayés concernant les sentences de la Commission de police sur le domaine public s'est révélé insuffisant.
- 2410.431 Le budget transféré du Secrétariat municipal au Corps de police pour la facturation des frais concernant les sentences de la Commission de police sur le domaine public s'est révélé surévalué par rapport à la réalité.
- 2410.434 Les émoluments facturés aux offices des poursuites pour la notification de commandements de payer ont été moins élevés que prévu.
- 2410.435 La vente du matériel des policiers démissionnant du CP aux autres corps de police employeurs a été inférieure aux prévisions.
- 2410.436 Les indemnités pour perte de gain du personnel encaissées ont été inférieures aux montants budgétés.
- 2410.439 Augmentation de revenus liée à la redistribution de la taxe CO₂ qui a été plus élevée que budgété.

250 Service de protection et sauvetage

2500 Secours et incendie

- 2500.309 Diminution de charges résultant :
- du fait que certains exercices d'engagements particuliers n'ont pas été mis sur pied durant l'exercice sous revue ;
 - du fait que les frais de différents cours et formations ont été pris en charge en grande partie par l'Établissement cantonal d'assurance (ECA) ;
 - des coûts d'écologie moins élevés que prévu pour les aspirants de l'Académie latine des sapeurs-pompier.
- 2500.314 Les coûts d'entretien du bâtiment de Montheron 53 ont été moins élevés qu'envisagé lors de l'exercice sous revue.
- 2500.315 Diminution de charges due principalement au fait que le parc des véhicules d'intervention est repris, en grande partie, par l'ECA, qui en assume les frais d'entretien.
- 2500.330 Les pertes sur débiteurs ont été plus importantes que prévu.
- 2500.390 Diminution principalement due au fait que les locations de salles et infrastructures au Centre de formation de La Rama se sont avérées moindres que prévu.
- 2500.424 Augmentation de revenus due à la dissolution partielle de la réserve liée au crédit-retraite des sapeurs-pompier professionnels.
- 2500.427 Augmentation due à la mise à disposition de véhicules au profit de l'Ecole latine des sapeurs-pompier professionnels.
- 2500.431 La facturation des émoluments de la police du feu se sont avérés supérieurs aux prévisions.

- 2500.434 Diminution due à l'abandon de la facturation forfaitaire de certaines prestations à l'Académie latine des sapeurs-pompiers en passant à une facturation des coûts réels. D'autre part, la mise en production du logiciel ProSDIS par l'ECA n'a pas permis de facturer toutes les interventions 2018 durant l'exercice sous revue.
- 2500.450 Diminution due au nombre d'interventions sur le site de l'UNIL-EPFL qui a été moins élevé que prévu dans la convention. De plus, l'EPFL s'est organisée pour avoir un corps de sapeurs-pompiers d'entreprise qui prend en charge les alarmes automatiques de type « feu ».
- 2500.461 Diminution résultant de la signature de la nouvelle convention avec l'ECA, entièrement compensée par la réactualisation des prestations du SPSL, sous rubrique 2500.451.
- 2500.490 Diminution des revenus relatifs à la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires pour l'encadrement des manifestations sportives gérées par le Service des sports.

2501 Protection civile

- 2501.312 Diminution de charges due principalement au fait que les conditions climatiques ont été douces durant toute l'année et ont permis d'économiser de l'énergie, tant au niveau du chauffage que de la consommation électrique des locaux logistiques et des constructions de protection civile.
- 2501.315 Le groupe électrogène de la construction de protection civile de la Rouvraie n'a, par décision de l'Office fédéral de la protection de la population, finalement pas été remplacé mais révisé. Cette économie est entièrement compensée par une réduction du prélèvement dans le fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile, enregistré sous rubrique n° 2501.439.
- 2501.351 L'augmentation de la population lausannoise génère la hausse constatée de la part communale sur les mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton, facturée CHF 6.50 par habitant.
- 2501.390 Augmentation due à la facturation, dès cette année, des salles du Centre de formation de La Rama.
- 2501.439 Le prélèvement dans le fonds des contributions de remplacement s'avère inférieur aux prévisions, du fait des économies constatées sous rubriques n° 2501.315.
- 2501.451 La diminution de revenus est consécutive au fait que, dès 2018, seuls les jours de service de miliciens donnent droit à des forfaits versés par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), les professionnels étant désormais exclus des bénéficiaires.
- 2501.490 Diminution des revenus relatifs à la mise à disposition de membres de la PCi volontaires pour l'encadrement des manifestations sportives gérées par le Service des sports.

2502 Groupe sanitaire

- 2502.301 Diminution de charges due à plusieurs postes restés vacants une partie de l'année.
- 2502.313 L'économie de charges résulte de meilleures conditions d'achat pour le matériel et de l'acquisition moindre de matériel de corps dans l'exercice sous revue.
- 2502.330 Diminution de charges liée au fait que les pertes sur débiteurs ont été moins importantes que prévu.
- 2502.390 Facturation d'un loyer au Détachement poste médical avancé (DPMA) pour les locaux occupés à Montheron 53 ainsi qu'au Centre de formation de La Rama.
- 2502.424 Le bouclage final des comptes 2017 des ambulances avec le Service de la santé publique, intervenu durant l'été 2018, laisse apparaître un résultat meilleur qu'escompté.
- 2502.434 Les interventions facturées pour les ambulances lausannoises et les antennes d'USR/Bussigny et STAR/Mézières se sont avérées moins importantes qu'envisagé.
- 2502.436 Excédent de revenus lié aux montants, plus élevés que prévu, reçus au titre de remboursements de salaires, à la suite d'accidents, de maladies et de congés maternité.

2502.451 Insuffisance de revenus due à la diminution de la subvention versée par le Service de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du groupe sanitaire en raison notamment des économies constatées.

2503 Pompes funèbres officielles

2503.310 Création d'une provision pour les contrats publicitaires dont le terme est au-delà de l'année 2018 suite à la décision de l'abandon de l'activité commerciale des PFO dès le 1^{er} août 2018.

2503.313 Diminution de l'utilisation de marchandises du fait de l'abandon de l'activité commerciale des PFO dès le 1^{er} août 2018.

2503.319 Diminution des frais avancés pour les obsèques du fait de l'abandon de l'activité commerciale des PFO dès le 1^{er} août 2018.

2503.330 Augmentation due :

- à la réactualisation de la provision, calculée sur l'indice des prix à la consommation permettant aux Pompes funèbres officielles de revaloriser leurs prestations lors de l'exécution de conventions pour obsèques futures datant d'avant 2008 ;
- aux pertes sur débiteurs qui se sont avérées plus élevées que prévu.

2503.434 Diminution due à la cessation de l'activité commerciale dès le 1^{er} août 2018.

2503.435 Diminution due à la cessation de l'activité commerciale dès le 1^{er} août 2018.

2503.436 Diminution due au remboursement des allocations pour perte de gains.

2503.490 Tenant compte des conditions des marchés actuels, les conventions pour obsèques futures payées en avance aux PFO ne sont pas rémunérées en 2018.

291 Service de l'eau

2910 Eau potable

2910.301 Diminution de charges due aux places vacantes du plan des postes.

2910.309 Diminution de charges due aux formations planifiées non réalisées.

2910.310 Diminution de charges due à une répartition des fournitures de bureau différente que budgétée avec l'unité 2911.

2910.312 Diminution de charges due à la priorisation des ressources gravitaires qui a permis d'économiser l'énergie de pompage.

2910.313 Diminution de charges due à une consommation de réactifs des usines d'eau potable moins importante que budgétée.

2910.314 Diminution de charges due à un entretien des bâtiments par SLG moins important qu'envisagé.

2910.315 Diminution de charges due au coût des fuites d'eau moins important que prévu.

2910.319 Diminution de charges due aux économies réalisées sur la franchise d'assurance.

2910.330 Diminution de charges due aux pertes sur factures débiteurs moins importantes que budgétées.

2910.331 Diminution de charges due aux corrections d'amortissement suite à des recettes sur préavis.

2910.380 Augmentation due à des attributions aux réserves plus importantes que budgétées suite aux économies de charges et aux augmentations de revenus.

2910.424 Augmentation de revenus due aux produits exceptionnels non budgétés, tels que reprise de camion, résolution de litiges et autres.

2910.434 Augmentation de revenus due aux taxes uniques de raccordement plus importantes que prévu.

2910.438 Augmentation de revenus due au versement de la participation à la réfection de la conduite du Burignon non budgété.

2910.439 Augmentation de revenus due à des recettes diverses plus importantes que budgétées, telles que jetons de présence, reprise de ferraille, redistribution de la taxe sur le CO₂

- 2910.461 Augmentation de revenus due aux versements des subventions de l'ECA de l'année précédente.
- 2910.480 Diminution due aux investissements des préavis financés par des fonds de réserve plus faible que budgété (réservoir du Calvaire, Boulevard de la Forêt).
- 2910.490 Augmentation due à des ventes de citerneaux et de permis pour bornes hydrantes à des entités de la Ville de Lausanne qui n'avaient pas été budgétées.

2911 Evacuation eaux claires et usées

- 2911.310 Augmentation due à une répartition différente que budgétée avec l'unité 2910.
- 2911.311 Diminution due au non remplacement de matériel dans les ouvrages d'exploitation.
- 2911.314 Diminution due aux non-reprises des réseaux de collecteurs privés.
- 2911.315 Diminution due à une non-réalisation de l'entretien budgété.
- 3911.318 Diminution due à la non-réalisation du curage de la Louve, ainsi qu'à l'exécution moindre de contrôles caméra.
- 2911.319 Augmentation due à la facturation de l'utilisation du domaine public par la Ville de Lausanne ainsi qu'à de la Réduction de l'impôt préalable (REDIP) sur TVA non budgétée.
- 2911.380 Augmentation due à une attribution plus importante au fonds de réserve en raison de charges d'exercice plus faibles que prévu.
- 2911.435 Augmentation due à une vente d'électricité plus importante que budgétée.
- 2911.438 Diminution due à des prestations facturées aux crédits d'investissements plus faible que planifié.
- 2911.490 Diminution due à un remboursement de la taxe sur la surface étanche du domaine public communal ainsi qu'à une baisse de cette surface taxable.

2912 Traitement eaux usées

- 2912.309 Diminution due aux formations planifiées non réalisées.
- 2912.318 Diminution due à une facturation d'Epura S.A. moins élevée.
- 2912.319 Augmentation due à la Réduction de l'impôt préalable (REDIP) sur TVA non budgétée.
- 2912.352 Diminution due à une facturation moins importante des STEP de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région du Talens et de Pully.
- 2912.380 Augmentation due à une attribution plus importante au fonds de réserve à cause de la facture Epura S.A. plus faible que prévu.
- 2912.390 Diminution due à un budget qui prévoyait un montant d'intérêts alors que tous les investissements se font dans Epura S.A.
- 2912.424 Augmentation due à une facturation aux membres de la Commission intercommunale de la STEP (CISTEP) hors période comptable.
- 2912.434 Diminution due à des remboursements de taxes sur la surface étanche ainsi qu'à une diminution de la surface taxable totale sur la commune.
- 2912.436 Augmentation due à des indemnités journalières pour accidents non professionnels plus importantes que budgété.
- 2912.452 Diminution due à une refacturations aux membres de la CISTEP moins importante du fait des charges totales moins importantes que prévu.
- 2912.490 Diminution due à un remboursement de la taxe sur la surface étanche du domaine public communal ainsi qu'à une baisse de cette surface taxable.

4. Observations

Nous proposons des observations qui résultent des discussions que nous avons eues avec les différents collaborateurs.

1^{ère} Observation - Observation générale : Les sous-commissaires ont entendu de manière assez générale la faible marge de manœuvre budgétaire offerte aux services, notamment pour créer des postes. L'essentiel qui pouvait être économisé sur le personnel l'a été ces dernières années. Il y a donc une capacité de réserve ou d'élasticité très réduite, notamment pour accompagner pour des changements de mission, des évolutions de contexte (juridiques, politiques), ou pour participer à des projets pouvant à terme mener à des améliorations du fonctionnement interne. Ces besoins internes ou externes sont actuellement abordés avec des moyens constants, ce qui a un effet usant sur le personnel.

2^{ème} Observation - Observation Service de l'économie : Ce type de situation a été clairement identifié au Service de l'économie, pour lequel nous identifions un risque d'augmentation des charges de personnel afin de garantir la qualité des prestations fournies.

Observation Contrôle des habitants : Le service a montré une grande proactivité dans le suivi quantitatif de ses prestations et en conséquence à adapter ses procédures pour notamment réduire le nombre de passages au guichet afin de stabiliser les ressources et la qualité de ses prestations. Ces réflexions continuent en vue de créer des synergies entre les différents guichets (suisses, permis C et autres étrangers).

3^{ème} Observation - Observation Service de protection et sauvetage : La caserne des pompiers date des années 1950. Son emplacement a été confirmé comme pérenne, adéquat aux plans d'intervention. Des investissements seront alors nécessaires à sa rénovation et son évolution future.

4^{ème} Observation - Observation Service de l'eau : La mise en service de la nouvelle STEP va augmenter considérablement le prix du m³ traité (typiquement d'un facteur 2). La mise en service de la nouvelle usine de pompage de St-Sulpice verra également une augmentation des frais d'exploitation dus aux nouveaux processus de traitement de l'eau. Par contre, l'investissement aura un impact maîtrisé grâce à un haut taux d'autofinancement via les fonds de réserve. Un rattrapage d'investissement sur le réseau d'évacuation est également à prévoir. Ces données sont parfaitement intégrées dans la réflexion

5. Conclusions

Les soussignés remercient toutes et tous les chef·fe·s de service, leur adjoint·e·s et collaborateur·trice·s pour le temps qu'ils·elles nous ont consacré, ainsi que M. le Municipal. Un grand remerciement au chef comptable de la direction pour sa diligence et réactivité.

En conclusion, les commissaires soussignés vous proposent d'accepter les comptes 2018 de la Direction de la sécurité et de l'économie.

Les commissaires :

Benjamin Rudaz

Joël Teuscher, rapporteur

Lausanne, le 8 mai 2019

SPORTS ET COHESION SOCIALE

1. Introduction

Les visites de la sous-commission ont eu pour but l'examen des comptes 2018 de la Direction des sports et de la cohésion sociale avec les chefs de service et leurs adjoints. De nombreuses questions ont été posées ; toutes ont obtenu des réponses claires et précises. La sous-commission a établi que les comptes 2018 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics.

Nous tenons à remercier Monsieur Oscar Tosato, directeur des Sports et de la cohésion sociale, Madame Judith Bovay, cheffe de service, Messieurs Antoine Hartmann, Patrice Iseli, Olivier Rémy et Michel Cambrosio Redmer, chefs de service pour la qualité des renseignements fournis à la sous-commission.

2. Comptes 2018

2.1 Charges et revenus de la Direction

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart	Comptes 2017
Charges	140'348'200.00			
Crédits supplémentaires	135'600.00			
Total des charges	140'483'800.00	136'095'542.04	4'388'257.9	129'833'212.01
Revenus	74'150'600.00			
Crédits supplémentaires	153'700.00			
Total des revenus	74'304'300.00	74'943'073.61	638'773.61	72'371'492.75
Excédents de charges	66'179'500.00	61'152'468.43	5'027'031.5	57'461'719.26

Comme le montre le tableau ci-dessus, par rapport aux prévisions du budget 2018, les charges sont inférieures de 3.12% et s'élèvent à **CHF 136'095'542.04** et les revenus supérieurs de 0.86% et s'élèvent à **CHF 74'943'073.61**. L'excédent global des charges est de **CHF 61'152'468.43** ou 7.60% inférieur au budget 2018 (CHF 66'179'500.00).

Durant l'année 2018, 14 demandes de crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement ont été effectuées par les services de la direction pour un montant de CHF 135'600.- concernant les charges et CHF 153'700.00 pour les recettes, voir aussi préavis N^{os} 2018/18 et N^o 2018/49 (crédits supplémentaires 1^{re} et 2^e séries).

2.2 Les charges par service

Les charges sont en augmentation au Service du travail (+CHF 1'071'165.40) et en diminution au Secrétariat général (-CHF 322'681.39), au Service des sports (-CHF 397'727.01), au Service des assurances sociales (- CHF 1'583'855.30) et au Service social (-CHF 3'155'159.66).

L'augmentation des charges au Service du travail est due à la mise sur pieds dans sa version finale de l'unité commune ORP-CSR (centre 3933) dont l'ensemble des coûts sont couverts par des versements de l'Etat de Vaud.

La diminution des charges au Secrétariat général s'explique principalement par la renonciation à des travaux d'impression et à divers projets en relation avec le Bureau lausannois pour les immigrés suite à la vacance du poste de délégué à l'intégration ; au Service des sports par la facturation interne des intérêts inférieure aux prévisions suite aux dépenses moins importantes que prévues principalement dans le cadre du projet Métamorphose pour le stade et le centre sportif de la Tuilière ; au Service des assurances sociales par des économies sur les traitements de postes restés vacants une partie de l'année en raison de la réorganisation du service effectuée en partenariat avec la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ; au Service social par les économies sur les traitements (vacances de postes entre deux engagements), par la baisse des loyers et des charges d'électricité et de chauffage en lien avec le nombre de logements sociaux et par celle des subventions accordées à des institutions (ouverture reportée de l'Espace de consommation sécurisé).

		CHARGES	Part des charges 2018 %	Comptes 2018	Budget 2018	Budget 2018 comptes 2018 %	Comptes 2017	Comptes 2017 comptes 2018 %
300	3000	Secrétariat général	2.23	3'037'218.61	3'359'900.00	-9.60	2'797'259.88	8.58
381	3810	Service des sports	29.76	40'502'572.99	40'900'300.00	-0.97	36'663'456.25	10.47
391	3910	Service des assurances sociales	7.08	9'641'344.70	11'225'200.00	-14.11	10'225'735.46	-5.71
392	3920	Service social (adm. service)	0.96	1'307'029.78	1'417'500.00	-7.79	1'137'185.44	14.94
	3921	Unités support	1.12	1'522'375.23	1'695'000.00	-10.18	1'538'786.33	-1.07
	3922	Unités prestations	29.96	40'778'093.41	43'288'800.00	-5.80	40'519'453.14	0.64
	3923	Subventions et aides individuelles	8.90	12'116'541.92	12'477'900.00	-2.90	12'022'796.00	0.78
393	3930	Service du travail (adm. service)	1.69	2'293'429.35	2'391'700.00	-4.11	2'300'272.50	-0.30
	3931	Inspection du travail Lsne	0.76	1'027'769.34	1'103'800.00	-6.89	1'044'916.52	-1.64
	3932	Office régional de placement	8.31	11'308'312.51	12'484'800.00	-9.42	11'903'235.92	-5.00
	3933	Unité spécialisée ORP-CSR	3.42	4'660'560.73	1'844'000.00	152.74	1'828'930.14	154.82
	3934	Emploi Lausanne	5.80	7'900'293.47	8'294'900.00	-4.76	7'851'184.43	0.63
		DIRECTION	100.00	136'095'542.04	140'483'800.00	-3.12	129'833'212.01	4.82

2.3 Les revenus par service

Les revenus sont en légère augmentation au Service des sports (+CHF 24'056.32), au Service social (+CHF 740'270.35) et au Service du travail (+CHF 1'536'484.11). Ils diminuent au Secrétariat général (-CHF 147'579.27) ainsi qu'au Service des assurances sociales (-CHF 1'514'457.90).

L'augmentation des recettes s'explique principalement au Service des sports par la hausse de la fréquentation des piscines à ciel ouvert en regard des conditions climatiques favorables ; au Service social par le prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir le déficit du CSR dû à la baisse de la subvention cantonale en lien avec la diminution du nombre de dossiers RI et au Service du travail principalement par le remboursement effectué par les services de l'emploi (SDE) et de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) de l'Etat de Vaud, via la Confédération, en fonction des charges effectives (cf « charges par service ») et par l'avance cantonale du coût de transformations des locaux de l'unité commune ORP-CSR sise à la rue du Port-Franc 22.

La diminution des recettes s'explique au Secrétariat général par la baisse de la subvention relative à la Convention racisme 2018-2021 en lien avec la diminution du budget fédéral et par le fait qu'il n'y a pas eu de demande de subventionnement supplémentaire effectuée au titre de deuxième « cours de langues » ; au Service des assurances sociales par les indemnisations des partenaires cantonaux moins importantes que budgétées en fonction des charges effectives du service (cf « charges par service »).

		REVENUS	Part des charges 2018 %	Comptes 2018	Budget 2018	Budget 2018 comptes 2018 %	Comptes 2017	Comptes 2017 comptes 2018 %
300	3000	Secrétariat général	1.27	950'820.73	1'098'400.00	-13.44	1'031'783.95	-7.85
381	3810	Service des sports	6.36	4'764'356.32	4'740'300.00	0.51	4'825'301.83	-1.26
391	3910	Service des assurances sociales	7.19	5'390'542.10	6'905'000.00	-21.93	6'498'550.82	-17.05
392	3920	Service social (adm. service)	0.69	517'972.45	318'700.00	62.53	296'649.95	74.61
	3921	Unités support	1.35	1'009'711.93	957'500.00	5.45	955'493.83	5.67
	3922	Unités prestations	48.93	36'668'091.90	36'111'800.00	1.54	35'808'987.00	2.40
	3923	Subventions et aides individuelles	2.17	1'623'594.07	1'691'100.00	-3.99	1'306'704.82	24.25
393	3930	Service du travail (adm. service)	0.59	441'771.60	528'300.00	-16.38	514'796.37	-14.19
	3931	Inspection du travail Lsne	0.39	292'342.67	196'700.00	48.62	218'690.41	33.68
	3932	Office régional de placement	15.01	11'249'101.93	12'417'800.00	-9.41	11'842'340.35	-5.01
	3933	Unité spécialisée ORP-CSR	6.22	4'660'560.73	1'844'000.00	152.74	1'828'930.14	154.82
	3934	Emploi Lausanne	9.84	7'374'207.18	7'494'700.00	-1.61	7'243'263.28	1.81
		DIRECTION	100.00	74'943'073.61	74'304'300.00	0.86	72'371'492.75	3.55

2.4 Les charges par nature

Au niveau des rubriques de charges de la Direction des sports et de la cohésion sociale, seules les rubriques « biens, services et marchandises » (31) et « amortissements » (33) sont supérieures au budget.

Les grosses transformations des nouveaux locaux de l'unité commune ORP-CSR ainsi que les nombreux travaux de remise en état des installations sportives suite aux inondations causées par l'orage du 11 juin 2018 expliquent principalement l'augmentation de CHF 832'023.50 (15.28% du total) concernant la nature 31 ; l'augmentation de CHF 151'645.36 de la nature 33 « amortissements » (8.30% du total) est principalement due aux travaux d'assainissement des façades et de la toiture de la Vallée de la Jeunesse.

Les charges de personnel (51.19% du total) sont en diminution de CHF 4'616'353.76 (-6.21%) par rapport au budget 2018 ; les subventions accordées (14.15% du total) diminuent très légèrement de CHF 127'733.58 (-0.66%) ; les imputations internes (11.09% du total) diminuent de CHF 627'839.48 suite principalement à la facturation interne des intérêts dans le cadre des projets Métamorphose pour le stade de la Tuilière et le centre sportif de la Tuilière inférieure aux prévisions en raison de dépenses moins importantes que prévues.

	CHARGES	Part des charges 2018 %	Comptes 2018	Budget 2018	Budget 2018 comptes 2018 %	Comptes 2017	Comptes 2017 comptes 2018 %
30	Charges de personnel	51.19	69'668'746.24	74'285'100.00	-6.21	70'084'707.86	-0.59
31	Biens, services et marchandises	15.28	20'797'523.50	19'965'500.00	4.17	18'381'546.97	13.14
33	Amortissements	8.30	11'289'445.36	11'137'800.00	1.36	10'657'194.42	5.93
35	Dédommagements à des collectivités publiques	0	0	0	0	4'870.35	-100.00
36	Subventions accordées	14.15	19'252'166.42	19'379'900.00	-0.66	18'577'039.50	3.63
38	Attributions aux réserves	0	0	0	0	0	0
39	Imputations internes	11.09	15'087'660.52	15'715'500.00	-4.00	12'127'852.91	24.41
	DIRECTION	100.00	136'095'542.04	140'483'800.00	-3.12	129'833'212.01	4.82

2.5 Les revenus par nature

Le remboursement cantonal en fonction des charges cumulées effectives de l'unité commune ORP-CSR, dans sa version finale, explique principalement l'augmentation de CHF 695'453.17 du poste « dédommagements de collectivités publiques » (72.48% du total) ; l'écriture comptable sur le poste « prélèvement sur les réserves », après autorisations cantonales, concerne le financement de personnel et l'audit de sûreté du bâtiment sis à Chauderon 4 (Service social) ; le poste « imputations internes » (3.85% du total) est en augmentation de CHF 518'033.83 (facturation interne des prestations de l'unité commune ORP-CSR).

Les revenus des biens (2.30% du total) diminuent très légèrement de CHF 31'316.23 ; les taxes, ventes et prestations facturées (16.95% du total) diminuent de CHF 1'332'955.84 principalement suite à l'indemnisation de la Caisse cantonale vaudoise de compensation en fonction des charges cumulées effectives moins importante que budgétée (Service des assurances sociales). Les subventions acquises (3.13% du total) sont en diminution de CHF 151'258.40 principalement suite à la baisse du budget fédéral relatif à la Convention racisme 2018-2021.

	REVENUS	Part des charges 2018 %	Comptes 2018	Budget 2018	Budget 2018 comptes 2018 %	Comptes 2017	Comptes 2017 comptes 2018 %
42	Revenus des biens	2.30	1'721'383.77	1'752'700.00	-1.79	1'891'030.46	-8.97
43	Taxes, ventes et prestations facturées	16.95	12'703'044.16	14'036'000.00	-9.50	13'315'593.74	-4.60
45	Dédommagements de collectivités publiques	72.48	54'322'453.17	53'627'000.00	1.30	52'342'911.87	3.78
46	Subventions acquises	3.13	2'348'041.60	2'499'300.00	-6.05	2'120'902.32	10.71
48	Prélèvements sur les réserves	1.28	961'517.08	20'700.00	4'545.01	398'832.49	141.08
49	Imputations internes	3.85	2'886'633.83	2'368'600.00	21.87	2'302'221.87	25.38
	DIRECTION	100.00	74'943'073.61	74'304'300.00	0.86	72'371'492.75	3.55

3. Le personnel

Effectif de la direction et apprenti·e·s

Imputation	Effectif en ept Comptes 2017 (31.12.2017)	Effectif en ept		Evolution en ept Comptes 17/18	Evolution en ept Budget 18/Comptes 18	Ecart % évolution comptes 17 / comptes 18	Ecart % évolution comptes 18 / budget 18	Nbre apprentis
		Budget 2018	Comptes 2018 (31.12.2018)					
Secrétariat général (3000.301)	14.20	14.20	16.40	2.20	2.20	15.49	15.49	0
Service des sports (3810.301)	88.86	89.86	89.86	1.00	0.00	1.13	0.00	0
Service des assurances sociales (3910.301)	71.00	71.00	70.00	-1.00	-1.00	-1.41	-1.41	0
Service social (3920.301 à 3923.301)	263.55	262.65	264.05	0.50	1.40	0.19	0.53	1
Service du travail (3930.301 à 3934.301)	184.15	160.40	201.55	17.40	41.15	9.45	25.65	3
Total	621.76	598.11	641.86	20.10	43.75	3.23	7.31	4

Chiffres extraits du rapport de gestion 2018, *ept alloués*

4. Commentaires par service

Des explications complémentaires ne sont données que si celles-ci ne sont pas fournies par la brochure des comptes ou que ces dernières ne sont pas suffisamment claires.

300 Secrétariat général

(16.40 ept au 31 décembre 2018)

Deux demandes de crédits supplémentaires pour un montant de CHF 111'600.- avec compensation de charges de CHF 69'600.- à la Direction culture et développement urbain et de recettes de CHF 42'000.- (préavis N° 2018/18 et N° 2018/49).

Pas de commentaire complémentaire.

3810 Service des sports

(89.86 ept au 31 décembre 2018)

Deux demandes de crédits supplémentaires pour un montant de CHF 81'400.- avec compensation de charges de CHF 81'400.- (préavis N° 2018/18 et N° 2018/49).

3810.309 Augmentation due aux frais de formation obligatoire des gardes-bains.

3810.314 Les pluies torrentielles du 11 juin 2018 ont dévasté pratiquement tous les terrains de tennis et les terrains synthétiques ainsi que la station de pompage de Bellerive.

3810.330 Le montant dérobé lors du cambriolage de la caisse de la piscine de Bellerive est de CHF 62'000.-. Depuis des mesures ont été prises rendant pratiquement impossible une telle mésaventure due à une conjonction d'éléments.

3810.390 Les dépenses moins importantes que prévues initialement dans le cadre du centre sportif de la Tuilière sont liées au retard pris par le chantier, notamment en raison des modifications apportées au projet par INEOS.

3810.424 En raison de la fin de l'activité du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM), sont déficit a été moins important que prévu et a permis de compenser la perte de CHF 500'000.-, constituant la part de Lausanne, de « Champions ».

391 Service des assurances sociales

(70.00 ept au 31 décembre 2018)

Pas de commentaire complémentaire.

392 Service social Lausanne

(264.05 ept au 31 décembre 2018 et 1 apprenti·e)

3920 Administration du service

Dix demandes de crédits supplémentaires pour un montant de CHF 457'100.- avec compensation de charges de CHF 433'100.- et de recettes de CHF 111'700.- (préavis N° 2018/18 et N° 2018/49).

3921 Unités de support

3921.301 Baisse liée à la diminution des bénéficiaires du RI.

3921.480 L'engagement d'un juriste supplémentaire est lié à la modification de la procédure pénale en lien avec la fraude à l'aide sociale. Les dénonciations ne se font plus à la Préfecture, mais au Ministère public, ce qui induit une complexification de la démarche.

3922 Unités de prestations

3922.434 Il s'agit d'une diminution du nombre d'appartements sociaux loués et de loyers plus bas.

3922.436 Il ne s'agit pas d'une augmentation des dommages, mais d'une augmentation du paiement de ceux-ci en lien avec l'activité du contentieux de la Ville.

3923 Subventions et aides individuelles

3923.366 Si la participation aux abonnements TL ne cesse de baisser, les courses de loisirs en faveur des personnes à mobilité réduite, les frais d'obsèques, et la gratuité du téléseuil pour les bénéficiaires des PC AVS/AI augmentent.

393 Service du travail

(201.55 ept au 31 décembre 2018 et 3 apprenti·e·s)

3930 Administration du service

3930.318 Les intervenants extérieurs sont souvent des juristes dont le recours est fonction des affaires. Ces dernières pouvant survenir ou pas.

3932 Office régional de placement

3932.309 Les nouveaux employés possèdent de plus en plus souvent le brevet fédéral de spécialiste RH, obligatoire pour la fonction, ce qui explique le nombre de cours plus faible que prévu.

3934 Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)

3934.318 Les interruptions de mesure sont plus fréquentes car le délai d'attente avant le début de la mesure a été considérablement raccourci. Ainsi, les incompatibilités et les mauvaises orientations sont plus vite détectées.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la sous-commission vous recommande d'accepter les comptes 2018 de la Direction des sports et de la cohésion sociale.

Les commissaires :

Alain Hubler, rapporteur

Valentin Christe

Lausanne, le 12 mai 2019

LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Introduction

Les comptes 2018 des Services LEA ont été examinés dans les locaux de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture au 3ème étage, salle 368, du Port-franc 18.

Le mardi 16 avril 2019

De 08h30 à 09h00 - Secrétariat général et cadastre

De 09h15 à 10h00 - Organisation et informatique

Le lundi 29 avril 2019

De 08h30 à 09h15 - Logement et des gérances

De 09h30 à 10h00 - Architecture

De 10h15 à 11h00 - Parcs et domaines

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts	Comptes 2017
Charges	170'047'500.00	163'427'791.46		163'640'060.01
Crédits supplémentaires	400'700.00			
Total des charges	170'448'200.00	163'427'791.46	-7'020'408.54	163'640'060.01
Revenus	125'114'700.00	119'785'469.31		123'034'312.93
Crédits supplémentaires	422'000.00			
Total des revenus	125'536'700.00	119'785'469.31	-5'751'230.69	123'034'312.93
Excédent de charges	-44'911'500.00	-43'642'322.15	-1'269'177.85	-40'605'747.08

Les crédits supplémentaires de la direction s'élèvent à CHF 400'700.-, compensés par une recette de CHF 422'000.-.

Pour l'examen des détails de ces crédits supplémentaires, se référer aux tableaux des services de cette Direction.

L'examen des comptes de la Direction Logement, environnement et architecture nous permet de constater que le total des charges est en **diminution de CHF 7'020'408.54** par rapport au budget 2018 et en **diminution de CHF 212'268.55** par rapport aux comptes 2017.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **diminution de CHF 5'751'230.69** par rapport au budget 2018 et en **diminution de CHF 3'248'843.62** rapport aux comptes 2017.

Les dépassements budgétaires (DB/10, DB/26, DB/27, BD/28 et DB/45) ont tous été validés par la Commission des finances lors des séances du 21 janvier et du jeudi 11 avril 2019.

Tableau des écarts pour la Direction par rapport au budget 2018 :

Services	Niveau des charges Ecarts	Niveau des Revenus Ecarts
4100 - Secrétariat général et cadastre	-676'159.81	644'346.53
4400 - Architecture	-364'344.35	6'796.20
4510 - Parcs et domaines	-1'855'375.75	-1'332'521.27
4900 - Logement et des Gérances	-3'743'446.10	-5'040'333.81
4910 - Organisation et informatique	-381'082.53	-29'518.34

Charges et revenus par service

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2018	Budget 2018	ec./bud. %	Comptes 2017	ec./2017 %
401	4010	Secrétariat général	0.00	0	0	#DIV/0!	2'576'292	-100.00
410	4100	Service général et cadastre	5.27	8'612'840	9'289'000	-7.28	5'859'228	47.00
440	4400	Service d'architecture	3.16	5'162'056	5'526'400	-6.59	5'054'129	2.14
451	4510	Parcs et promenades	29.81	48'719'424	50'574'800	-3.67	47'736'107	2.06
490	4900	Logement et gérances	46.53	76'037'454	79'780'900	-4.69	78'469'249	-3.10
491	4910	Organisation et informatique	15.23	24'896'017	25'277'100	-1.51	23'945'055	3.97
		DIRECTION	100.00	163'427'791	170'448'200	-4.12	163'640'060	-0.13

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2018	Budget 2018	ec./bud. %	Comptes 2017	ec./2017 %
401	4010	Secrétariat général	0.00	0	0	#DIV/0!	513'137	-100.00
410	4100	Service général et cadastre	8.79	10'524'447	9'880'100	6.52	9'535'995	10.37
440	4400	Service d'architecture	0.11	132'896	126'100	5.39	125'015	6.30
451	4510	Parcs et promenades	9.21	11'035'679	12'368'200	-10.77	10'635'698	3.76
490	4900	Logement et gérances	76.06	91'104'166	96'144'500	-5.24	95'569'532	-4.67
491	4910	Organisation et informatique	5.83	6'988'282	7'017'800	-0.42	6'654'936	5.01
		DIRECTION	100.00	119'785'469	125'536'700	-4.58	123'034'313	-2.64

Charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2017	Budget 2017	ec./bud. %	Comptes 2016	ec./2016 %
30	Personnel	42.84	70'016'282	72'103'900	-2.90	69'330'772	0.99
31	Biens, services, marchandises	25.36	41'437'373	43'008'800	-3.65	40'764'180	1.65
33	Amortissements	14.30	23'376'708	26'081'300	-10.37	26'227'513	-10.87
35	Dédommagements à des collectivités publiques	0.01	9'269	38'000	-75.61	6'613	40.16
36	Subventions accordées	1.49	2'429'627	1'945'000	24.92	1'446'981	67.91
38	Attributions aux réserves	0.07	121'347	118'600	2.3	115'742	4.84
39	Imputations internes	15.93	26'037'186	27'152'600	-4.11	25'748'260	1.12
	DIRECTION	100.00	163'427'791	170'448'200	-4.12	163'640'060	-0.13

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2017	Budget 2017	ec./bud. %	Comptes 2016	ec./2016 %
41	Patentes, concessions	0.00	2'100	4'000	-47.50	6'900	-69.57
42	Revenus des biens	42.64	51'081'253	43'418'200	17.65	44'476'061	14.85
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	16.03	19'198'532	18'819'000	2.02	18'895'443	1.60
45	Dédom. de collect. publiques	0.12	144'595	135'400	6.79	137'305	5.31
46	Subventions acquises	0.40	482'382	417'300	15.60	431'992	11.66
48	Prélèvements sur les réserves	3.85	4'616'329	8'290'800	-44.32	7'018'899	-34.23
49	Imputations internes	36.95	44'260'278	54'452'000	-18.72	52'067'712	-14.99
	DIRECTION	100.00	119'785'469	125'536'700	-4.58	123'034'313	-2.64

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR LA DIRECTION

- Véhicules, machines et matériels = CHF 1'425'526.05 sur les 1'481'000.- accordés.
- Matériel et logiciels informatiques = CHF 45'933.80 sur les 72'600.- accordés.

Objet	Service	Description de l'achat	Accordé		Dépensé
	Véhicules et Machines				
	Service des parcs et domaines				
	Administration				
1107		Rempl. véhicule VD 500327	22'000.00		35'001.80
	Secteurs				
1871		Rempl. transporteur VD216765	195'000.00	a)	209'500.00
1065		Rempl. véhicule VD 690578	50'000.00	a)	49'847.65
1055		Rempl. véhicule VD 690270	50'000.00	a)	39'204.75
1025		Rempl. véhicule VD 81015	75'000.00	a)	93'400.00
1067		Rempl. véhicule VD 690287	50.000.00	a)	39'295.00
1021		Rempl. véhicule VD 103866	80'000.00	b)	0.00
1386		Rempl. véhicule VD 690460	0.00	b)	83'950.85
1405		Rempl. d'une remorque tandem	19'000.00		17'011.00
1161		Rempl. d'une motofaucheuse	21'000.00		19'459.25
1166		Rempl. d'une motofaucheuse	21'000.00		19'459.25
		Rempl. d'un arroseur mobile	12'500.00	c)	0.00
	<i>Préavis Tuilière</i>	Achat d'un véhicule	50'000.00	a)	39'258.55
	<i>Préavis Tuilière</i>	Achat d'un tracteur	78'000.00		85'300.00
		Achat d'une épandeuse	45'000.00		39'418.85
	<i>Nouveau site de la Tuilière</i>	Achat matériel et Machines	134'000.00	d)	
		Achat d'un semoir		a)	31'866.00
		Achat d'un système stockage		a)	18'072.10
		Achat d'un distributeur d'engrais			12'000.00
		Achat d'un Verti Drain			33'080.00
		Achat d'un Level Spike 1700			10'060.00
		Achat d'un pulvérisateur			22'251.90
	Ateliers				
1004		Rempl. Véhicule VD 317738	60'000.00		43'303.35
1024		Rempl. fourgon VD 486902	60'000.00		43'303.35
1404		Rempl. char agricole	22'000.00	a)	25'000.00
1850		Rempl. scie à panneaux	48'500.00		48'000.00
		Achat d'une tête d'abattage	38'000.00		38'000.00
	Etablissement horticole				
1043		Rempl. véhicule VD 251560	20'000.00	e)	34'380.00
		Rempl d'une brasière	15'000.00		12'924.00
	Cimetières				
1778		Rempl chariot de travail VD 532794	150'000.00		131300.00
	Vignobles				
2858		Rempl véhicule VD 7783	87'000.00		88'400.00
		Rempl. d'un presseoir	65'000.00		63'478.40
	Domaines				
		Rempl. d'un lave-vaisselle	13'000.00	f)	0.00
		Total Véhicules, machines, matériel	1'481'000.00		1'425'526.05

	Matériel et logiciels informatiques				
	Coordination et cadastre				
71		PDF Architect pro (4 pces)	200.00	a)	0.00
72		LTOP (1pce)	3'750.00		0.00
73		Adobe Acrobat Pro DC (1 pce)	450.00		0.00
74		PDF Architect pro (3 pces)	150.00	a)	0.00
	Logement et gérances				
75		Système contrôle des accès	50'000.00		45'862.70
76		Apps Notablility pour Ipad (6 pces)	60.00		0.00
	Architecture				
77		ACDSee (2 pces)	140.00		0.00
78		PDF Architect pro (2 pces)	100.00	a)	0.00
79		MSProject Pro (1pce)	820.00		0.00
80		PDF Architect pro (2 pces)	100.00	a)	0.00
81		Logiciel de gestion de projet (1 pce)	10'000.00		0.00
82		Application Ipad Colorix (9 pces)	108.00		71.10
	Parcs et Domaines				
83		Googie SketchUP Pro (3 pces)	2'100.00		0.00
84		Adobe PhotoShop CC (1pce)	450.00		0.00
85		Pack Ultra Portable 14' (1pce)	2'592.00	a)	0.00
86		PDF Architect pro (3 pces)	150.00	a)	0.00
87		PDF Architect pro (4 pces)	200.00	a)	0.00
88		Microsoft Visio Pro (1 pce.)	450.00		0.00

	SOI				
89		Apple iPad Pro (1 pce)	740.00		0.00
			72'560.00	b)	45'933.80

	Total autorisations d'achats	Véhicules et matériel	1'481'000.00		1'425'526.05
	Total autorisations d'achats	Mat. et logiciels informatiques	72'600.00	c)	45'933.80
	Total autorisations d'achats		1'553'600.00		1'471'459.85

	Matériel et logiciels informatiques collectif				
	Organisation et informatique	Postes de travail et logiciel	1'005'300.00		1'471'459.85

	Crédits supplémentaires informatique pour la direction LEA				
I/27	Coordination et du cadastre	Achat logiciel CadnaA	12'000.00		11'880.10
II/14	Parcs et domaines	Achat logiciel pour la gestion de la traçabilité des vins	20'000.00		20'346.92
	Logement et gérances	Achat de 10 portables	9'000.00		6'070.00
	Total des autorisations d'achats	Supplémentaires pr LEA	41'000.00	d)	38'297.02

Remarques sur les autorisations d'achats 2018 :

Véhicules, machines et matériels

- Achats commandés en 2018 avec une livraison en 2019, montants portés en provisions.
- Véhicule VD 103866 pas remplacé en 2018 mais remplacé par le véhicule 1021 selon note à la Municipalité du 26 février 2018.
- Remplacement de l'arroseur mobile, achat inférieur à CHF 10'000.- pris en charge par le biais du budget de fonctionnement, rubrique 4510.311 pour un montant de CHF 9'586.80.
- Achat de matériel et de machines pour un montant de CHF 134'000.- concerne les achats d'un semoir, d'un système de stockage, d'un distributeur d'engrais, d'un Verti Drain, d'un Level Spike 1700 et d'un pulvérisateur Série Export pour un montant total de CHF 127'330.-.
- Achat d'un véhicule électrique, le surcoût de CHF 143'800.- est financé par le FEE à raison de CHF 13'800.- selon préavis CS 1^{re} série N° 2018/18.
- Remplacement du lave-vaisselle achat inférieur à CHF 10'000.- pris en charge par le biais du budget de fonctionnement, rubrique 4510.311.

Achats de matériel et de logiciels informatiques :

- Des achats groupés valables pour tous les services sont imputés à la partie « Collectif » des AA informatiques et n'apparaissent donc pas « financièrement » au niveau de chaque service.
C'est le cas pour les logiciels PDF Architect Pro (18 pièces prévues pour LEA, 12 acquisitions) ainsi que pour les postes de travail (1 pièce prévue pour LEA + 10 pièces en crédit supplémentaire, 15 acquisitions).

Des acquisitions complémentaires ont été effectuées compensées par la non utilisation de besoins initialement prévus (différence entre les chiffres de CHF 45'933.80 b) + CHF 38'297.02 d) et de CHF 140'215.17 c) du tableau ci-dessus).

TABLEAU DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA DIRECTION

Situation au 31 décembre de l'année.

		ept 2016 Alloués	ept 2017 Alloués	ept 2018 Alloués	ept 2019 Alloués	ept 2020 Alloués	ept 2021 Alloués
4100	Coordination et du cadastre	54.60	56.40	56.30			
4440	Architecture	30.50	29.90	29.90			
4510	Parcs et domaines	311.05	310.85	306.15			
4900	Logement et gérances	101.46	99.39	99.39			
4910	Organisation et d'informatique	77.05	76.75	79.75			
		574.66	573.29	571.39			

Récapitulatif de l'évolution des effectifs de la direction depuis le 31 décembre 2016 :

Au :	31 décembre 2016	= +/-	0.00	574.66
	31 décembre 2017	= -	1.37	573.29
	31 décembre 2018	= -	1.90	571.39

Chiffres figurant dans les rapports de gestion.

Remarques :

4510 : non renouvellement de postes dans le cadre de la réorganisation des cimetières et de l'établissement horticole.

4910 : nouveaux postes de concepteur-développeur expert PeopleSoft, convention de prestations informatiques et projet Système d'information financier (SIF).

TABLEAU DE L'EVOLUTION DES APPRENTIS DE LA DIRECTION

APPRENTIS AU 31 DECEMBRE		ept 2017	ept 2018	ept 2019 Budget	ept 2020	ept 2021
4100	Coordination et du cadastre	3.0	4.0	4.0		
4400	Architecture	1.0	1.0	1.0		
4510	Parcs et domaines	23.0	22.0	21.0		
4900	Logement et gérances	7.0	7.0	7.0		
4910	Organisation et d'informatique	8.0	8.0	9.0		
TOTAL DES APPRENTIS AU 01.01		42.0	42.0	42.0		

Récapitulatif de l'évolution des effectifs des apprentis de la Direction depuis le 31 décembre 2017 :

En :	2017	= +/-	42.0
	2018	= +	42.0
	2019	= +	42.0

4100 SERVICE SECRETARIAT GENERAL ET CADASTRE

En sa séance du 20 octobre 2016, la Municipalité a décidé de regrouper les services du Secrétariat général (centre administratif 4010) et de la Coordination et du cadastre (centre administratif 4100) sous la nouvelle appellation de **Secrétariat général et du cadastre** dès le 1^{er} novembre 2016 (centre administratif 4100).

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart	Comptes 2017
Charges	9'305'400.00	8'612'840.19		8'435'520.47
Crédits supplémentaires	-16'400.00			
Total des charges	9'289'000.00	8'612'840.19	-676'159.81	8'435'520.47
Revenus	9'880'100.00	10'524'446.53		10'049'132.16
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	9'880'100.00	10'524'446.53	644'346.53	10'049'132.16
Excédent des revenus	591'100.00	1'911'606.34	1'320'506.34	1'613'611.69

Les crédits supplémentaires de la rubrique 4100 s'élèvent à CHF 0.- compensés par une recette de CHF 16'400.-.

Rubrique	Montant	Concerne
4100.301	0.00	Adaptation des traitements, suite au renchérissement avec une
4100.303	0.00	Indexation de 0.00% au 1 ^{er} janvier 2018
4100.304	0.00	
4100.311	-2'000.00	II/27 Compensation pour la rubrique 4910.1462 (achat logiciel Cadna A)
4100.318	-10'000.00	II/27 Compensation pour la rubrique 4910.1462 (achat logiciel Cadna)
4100.310	-400.00	II/03 Déploiement de la nouvelle identité institutionnelle
4100.318	-4'000.00	II/03 Déploiement de la nouvelle identité institutionnelle
	-16'400.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **676'159.81** par rapport au budget 2018 et en **augmentation** de CHF **177'319.72** par rapport aux comptes 2017.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **augmentation** de CHF **644'346.53** par rapport au budget 2018, et en **augmentation** de CHF **475'314.37** par rapport aux comptes 2017.

La diminution des charges des rubriques 301, 303, 304, pour un montant de CHF 755'302.50 résulte de vacances de postes et d'adaptation de fraction d'ept.

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 427, 438, 439, pour un montant de CHF 636'076.43 (taxe d'ancrage, travaux de mensuration officielle, prestation de géomètres, financement par le Fonds du Développement Durable).

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2018, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LEA.

4400 SERVICE D'ARCHITECTURE

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts	Comptes 2017
Charges	5'527'200.00	5'162'055.65		5'054'128.62
Crédits supplémentaires	-800.00			
Total des charges	5'526'400.00	5'162'055.65	-364'344.35	5'054'128.62
Revenus	126'100.00	132'869.20		125'014.58
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	126'100.00	132'869.20	-6'796.20	125'014.58
Excédent de charges	5'400'300.00	5'029'159.45	-371'140.55	-4'929'114.04

Les crédits supplémentaires de la rubrique 4400 s'élèvent à CHF 0.- compensés par une recette de CHF 800.-.

Rubrique	Montant	Concerne
4400.301	0.00	Adaptation des traitements, suite au renchérissement avec une
4400.303	0.00	Indexation de 0.00% au 1 ^{er} janvier 2018
4400.304	0.00	
4400.310	-800.00	II/03 Déploiement de la nouvelle identité institutionnelle
	-800.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **364'344.35** par rapport au budget 2018 et en **augmentation** de CHF **107'927.03** par rapport aux comptes 2017.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **augmentation** de CHF **6'796.20** par rapport au budget 2018, et en **augmentation** de CHF **7'881.62** par rapport aux comptes 2017.

La diminution des charges des rubriques 301, 303, 304, pour un montant de CHF 160'486.94 résulte de vacances de postes. Pour les rubriques 331 = -CHF 189'370.- et 390 = -CHF 167'798.85 résulte à des diminutions des charges due à des investissements à amortir.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2018, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LEA.

TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AVEC LES ECARTS PAR RAPPORT AU BUDGET 2018

Rubrique	Concerne	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts
	Subventions à des institutions			
4400.365.0	Forum d'architectures – Loyer	0.00	163'500.00	163'500.00
	Imputations de subventions			
4400.390.3	Forum d'architectures – Charges locatives	177'900.00	13'978.16	-163'921.84

Remarque :

Les imputations de subventions relatives aux loyers des locaux, terrains ont dû être comptabilisées sur la nature 365.0 en lieu et place du 390.3, ceci en application dès 2018 d'une recommandation du Contrôle des finances de la Ville.

4510 SERVICE DES PARCS ET DOMAINES

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts	Comptes 2017
Charges	50'596'800.00	48'719'424.25		47'736'107.12
Crédits supplémentaires	-22'000.00			
Total des charges	50'574'800.00	48'719'424.25	-1'855'375.75	47'736'107.12
Revenus	12'368'200.00	11'035'678.73		10'635'968.28
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	12'368'200.00	11'035'678.73	-1'332'521.27	10'635'968.28
Excédent des charges	38'206'600.00	37'683'745.54	-522'854.48	-37'100'408.84

Les crédits supplémentaires de la rubrique 4510 s'élèvent à CHF 0.- compensés par une recette de CHF 22'000.-.

Rubrique	Montant	Concerne
4510.301	0.00	Adaptation des traitements, suite au enchérissement avec une
4510.303	0.00	Indexation de 0.00 % au 1 ^{er} janvier 2018
4510.304	0.00	
4510.313	-20'000.00	II/14 Achat d'un logiciel pour la gestion de la traçabilité des vins
4510.316	-2'000.00	II/03 Déploiement de la nouvelle identité institutionnelle
	-22'000.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **1'855'375.75** par rapport au budget 2018 et en **augmentation** de CHF **983'317.13** par rapport aux comptes 2017.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **diminution** de CHF **1'332'521.27** par rapport au budget 2018, et en augmentation de CHF **399'710.45** par rapport aux comptes 2017.

La diminution des charges des rubriques 301, 303, 304, pour un montant de CHF 1'079'773.28 résulte de vacances de postes (- 12.3 ept).

En ce qui concerne les revenus, spécialement pour la rubrique 423 (Loyers et produits des Vignes), nous constatons une diminution de recettes de CHF 1'588'783.23 par rapport au budget 2018. (2017 = -CHF 1'494'283.23 par rapport au budget 2017).

Le montant porté aux budgets 2017 et 2018 était surévalué et fondé sur une récolte maximum planifiée en fonction des ceps de vignes. Pour le budget 2019 le montant porté est de CHF 3'017'700.-

Selon les explications données par le chef du Service des parcs et domaines, le résultat de la diminution de la vente des vins de Lausanne en 2018 ont pour causes multiples :

Des conditions de marché très difficiles (baisse de la consommation de vins suisses et augmentation des volumes de vins suisse disponibles sur le marché). Une concurrence importante dans le domaine Horeca (hôtel, cafés, restaurants).

Une forte diminution des ventes de la gamme classique au travers de notre courtier principal (concurrence importante sur le marché et report de ventes en 2019). Nous avons maintenu nos prix alors que d'autres vignerons les ont baissés.

Des nouveaux partenariats avec des grossistes spécialisés dans la vente de vin biologique ont été signés, les effets sont attendus pour 2019.

Un manque de ressources humaines en 2018 pour assurer les ventes, l'engagement d'une adjointe promotion des ventes fin 2018 permettra de renforcer la présence des vins de Lausanne sur un marché très concurrentiel.

Plusieurs mesures sont prévues pour 2019 et suivantes afin de rétablir cette situation.

Détails de la rubrique 423 de 2012 à 2018 - Loyers et produits des vignes

Année	Budget	Comptes
2012	3'881'700.00	3'644'699.50
2013	3'924'700.00	3'473'082.92
2014	3'916'400.00	2'815'137.91
2015	3'957'700.00	3'819'269.98
2016	4'040'400.00	3'041'650.12
2017	4'039'600.00	2'982'138.34
2018	4'134'100.00	2'545'316.77
2019	3'017'700.00	

Volume total en litre des récoltes (Lavaux + La Côte) de 2008 à 2018

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
290'622	270'429	230'812	279'324	238'496	149'565	197'920	141'050	180'545	206'282
2018	2019	2020	2021	2022	2023				
199'606									

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2018, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LEA.

TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AVEC LES ECARTS PAR RAPPORT AU BUDGET 2018

Rubrique	Concerne	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart
	Subventions à des institutions			
4510.365	Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) - Fourrière	30.000.00	30'000.00	0.00

4900 SERVICE DU LOGEMENT ET DES GERANCES

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart	Comptes 2017
Charges	79'536'900.00	76'037'453.90		78'469'249.10
Crédits supplémentaires	244'000.00			
Total des charges	79'780'900.00	76'037'453.90	-3'743'446.10	78'469'249.10
Revenus	95'885'700.00	91'104'166.19		95'569'531.89
Crédits supplémentaires	258'800.00			
Total des revenus	96'144'500.00	91'104'166.19	-5'040'333.81	95'569'531.89
Excédent des revenus	16'363'600.00	15'066'712.29	-1'296'887.71	17'100'282.79

Les crédits supplémentaires de la rubrique 4900 s'élèvent à CHF 244'000.- compensés par une recette de CHF 258'800.-.

Rubrique	Montant	Concerne
4900.301	0.00	Adaptation des traitements, suite au renchérissement avec une
4900.303	0.00	Indexation de 0.00 % au 1 ^{er} janvier 2018
4900.304	0.00	
4900.309	23'000.00	CS/59 Transferts de budgets internes au SLG
4900.314	-90'000.00	CS/59 Transferts de budgets internes au SLG
4900.318	90'000.00	CS/59 Transferts de budgets internes au SLG
4900.319	-32'000.00	CS/59 Transferts de budgets internes au SLG
4900.314	258'800.00	CS/57 Reconstruction grange anciennes écuries Chalet-à-Gobet
4900.436	-258'800.00	CS/57 Reconstruction grange anciennes écuries Chalet-à-Gobet
4900.315	-800.00	CS/03 Déploiement de la nouvelle identité institutionnelle
4900.319	-5'000.00	CS/03 Déploiement de la nouvelle identité institutionnelle
	244'000.00	
	-258'800.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **3'743'446.10** par rapport au budget 2018 et en **diminution** de CHF **2'431'795.20** par rapport aux comptes 2017.

Cette diminution de charges résulte principalement des rubriques 312, 318, 331 et 334.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **diminution** de CHF **5'040'333.81** par rapport au budget 2018, et en **diminution** de CHF **4'465'365.70** par rapport aux comptes 2017.

Cette diminution de revenus résulte principalement des rubriques 434, 480 et 490.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2018, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LEA.

TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AVEC LES ECARTS PAR RAPPORT AU BUDGET 2018

Rubrique	Concerne	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts
	Subventions à des institutions			
4900.365	Association Ecoquartier	30'000.00	30'000.00	0.00
4900.365	Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières	1'882'200.00	1'534'253.00	-347'947.00
	Droits de superficie concédés à titre gratuit			
4900.365	Association des œuvres sociales de l'armée du Salut	0.00	28'300.00	28'300.00
4900.365	Cité-Derrière (Oiseaux 6)	0.00	27'760.00	27'760.00
4900.365	Cité du Grand Age, Lausanne / 2006	0.00	102'762.00	102'762.00
4900.365	Cité-Joie (Cassinette 17)	0.00	12'820.00	12'820.00
4900.365	Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (Eterpeys)	0.00	0.00	0.00
4900.365	Institution de Lavigny (ex Fondation Plein Soleil)	0.00	108'141.00	108'141.00
4900.365	La Maison Ouvrière « B » SA	0.00	73'775.00	73'775.00
4900.365	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 2-10)	0.00	35'710.00	35'710.00
4900.365	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 12-18)	0.00	26'670.00	26'670.00
4900.365	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 20)	0.00	32'590.00	32'590.00
4900.365	Le Logement Idéal (Av. des Boveresses)	0.00	0.00	0.00
4900.365	Le Logement Idéal (Rte des Plaines du Loup 10-24)	0.00	56'840.00	56'840.00
4900.365	L'Habitation féminine (sauges 35-37)	0.00	37'055.00	37'055.00
4900.365	Maison pour Etudiants de l'Université de Lausanne (Falaise 1 à 3 /Rhodanie 64)	0.00	109'030.00	109'030.00
4900.365	Société immobilière Clair Logis Lausanne « B »	0.00	18'810.00	18'810.00
	Total	1'912'200.00	2'234'516.00	322'316.00
	Aides individuelles			
4900.366	Aides individuelles	2'800.00	1'611.00	-1'189.00
	Imputations de subventions			
4900.390.3	Imputations de subventions sous forme d'exonération fiscale	1'600'900.00	1'547'847.00	-53'053.00
	Droits de superficie concédés à titre gratuit			
4900.390.3	Association des œuvres sociales de l'armée du Salut	28'300.00	0.00	-28'300.00
4900.390.3	Cité-Derrière (Oiseaux 6)	27'800.00	0.00	-27'800.00
4900.390.3	Cité du Grand Age, Lausanne / 2006	99'500.00	0.00	-99'500.00
4900.390.3	Cité-Joie (Cassinette 17)	12'800.00	0.00	-12'800.00
4900.390.3	Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (Eterpeys)	0.00	0.00	0.00
4900.390.3	Fondation Plein Soleil	109'500.00	0.00	-109'500.00
4900.390.3	La Maison Ouvrière « B » SA	74'200.00	0.00	-74'200.00
4900.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 2-10)	35'700.00	0.00	-37'700.00
4900.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 12-18)	26'700.00	0.00	-26'700.00
4900.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 20)	32'600.00	0.00	-32'600.00
4900.390.3	Le Logement Idéal (Av. des Boveresses)	0.00	0.00	0.00
4900.390.3	Le Logement Idéal (Rte des Plaines du Loup 10-24)	56'900.00	0.00	-56'900.00
4900.390.3	L'Habitation féminine (sauges 35-37)	37'100.00	0.00	-
				37'100.00
4900.390.3	Maison pour Etudiants de l'Université de Lausanne (Falaise 1 à 3 /Rhodanie 64)	109'100.00	0.00	-109'100.00
4900.390.3	Société immobilière Clair Logis Lausanne « B »	18'800.00	0.00	-18'800.00
	TOTAL	2'269'900.00	1'547'847.00	-722'053.00

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecarts
Subventions totales du Service	7'459'404.55	7'433'100.00	+26'304.55
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts
Subventions totales du Service	7'108'131.55	6'775'600.00	+332'531.55
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecarts
Subventions totales du Service	7'021'568.60	7'467'800.00	-446'231.40
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts
Subventions totales du Service	6'979'317.05	7'400'600.00	-421'282.95
	Comptes 2013	Budget 2013	Ecarts
Subventions totales du Service	4'534'466.30	4'905'900.00	-371'433.70
	Comptes 2014	Budget 2014	Ecarts
Subventions totales du Service	4'298'821.30	4'615'200.00	-316'378.70
	Comptes 2015	Budget 2015	Ecarts
Subventions totales du Service	4'528'900.00	3'817'555.95	-711'344.05
	Comptes 2016	Budget 2016	Ecarts
Subventions totales du Service	4'316'600.00	3'816'357.70	-500'242.30
	Comptes 2017	Budget 2017	Ecarts
Subventions totales du Service	3'686'597.45	4'177'800.00	-491'202.55
	Comptes 2018	Budget 2018	Ecarts
Subventions totales du Service	3'783'974.00	4'184'900.00	-400'926.00

Remarque :

Les imputations de subventions relatives aux loyers des locaux, terrains ont dû être comptabilisées sur la nature 365.0 en lieu et place du 390.3, ceci en application dès 2018 d'une recommandation du Contrôle des finances de la Ville.

4910 SERVICE D'ORGANISATION ET D'INFORMATIQUE

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecarts	Comptes 2017
Charges	25'081'200.00	24'896'017.47		23'945'054.70
Crédits supplémentaires	195'900.00			
Total des charges	25'277'100.00	24'896'017.47	-381'082.53	23'945'054.70
Revenus	6'854'600.00	6'988'281.66		6'654'936.02
Crédits supplémentaires	163'200.00			
Total des revenus	7'017'800.00	6'988'281.66	-29'518.34	6'654'936.02
Excédent de charges	18'259'300.00	17'907'735.81	-351'564.19	-17'290'118.68

Les crédits supplémentaires de la rubrique 4910 s'élèvent à CHF 195'000.- compensés par une recette de CHF 163'200.-.

Rubrique	Montant	Concerne
4910.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une
4910.303	0.00	Indexation de 0.00 % au 1 ^{er} janvier 2018
4910.304	0.00	
4910.311	6'400.00	II/20 Rempl. urgent climatisation local de brassage de Hôtel de Ville
4910.315	-270'000.00	CS/58 Financement de prestations de service par réallocations
4910.316	-390'000.00	CS/58 Financement de prestations de service par réallocations
4910.318	762'200.00	CS/58 Financement de prestations de service par réallocations
4910.461	-72'000.00	CS/58 Financement de prestations de service par réallocations
4910.315	-1'200.00	CS/ 03 Déploiement de la nouvelle identité institutionnelle
4910.317	-2'500.00	CS/ 03 Déploiement de la nouvelle identité institutionnelle
4910.318	91'000.00	CS/ 54 Dossier du Service social, évolution – module AccOrS
4910.490	-91'000.00	CS/ 54 Dossier du Service social, évolution – module AccOrS
	195'000.00	
	-163'200.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **381'082.53** par rapport au budget 2018 et en **augmentation** de CHF **950'962.77** par rapport aux comptes 2017.

Cette diminution de charge résulte principalement des rubriques 301, 303, 304 pour un montant de CHF 214'086.05 et le solde concerne principalement les rubriques 309, 315, 316, 318, 331 et 390.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **diminution** de CHF **29'518.34** par rapport au budget 2018, et en **augmentation** de CHF **333'345.64** par rapport aux comptes 2017.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2018, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LEA.

Sous la rubrique 4910.461 des renseignements complémentaires, *La recette du vote électronique a été enregistrée sous la rubrique 4910.434 et non 4900.434.*

Conclusions

Nous tenons à remercier Mesdames et Messieurs les chefs de service, Mesdames Muriel Burri du SLG et Nathalie Bovey cheffe comptable de la Direction Logement, environnement et architecture pour leur disponibilité et l'amabilité avec lesquelles ils nous ont fourni les renseignements et explications requises.

Les commissaires soussignés vous proposent d'accepter ces comptes 2018 de la Direction Logement, environnement et architecture (LEA).

Les commissaires :

Jean-François Cachin, rapporteur

Axel Marion

Lausanne, le 9 mai 2019

ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

La sous-commission a siégé le 29 avril 2019 et le 30 avril 2019, en présence de M. Claude Demierre, chef comptable de la Direction EJCS. Elle a rencontré les chef-fe-s de service suivant :

- Mme Estelle Papaux, Secrétariat général ;
- M. Raphaël Gerber, Service de la psychologie scolaire ;
- Mme Barbara de Kerchove et M. Rocco Giugno, Service des écoles primaires et secondaires ;
- Mme Béatrice Delanoy Ortega, Service de santé et prévention ;
- M. Jean-Claude Seiler et Mme Isabelle Lachavanne, Service d'accueil de jour de l'enfance.

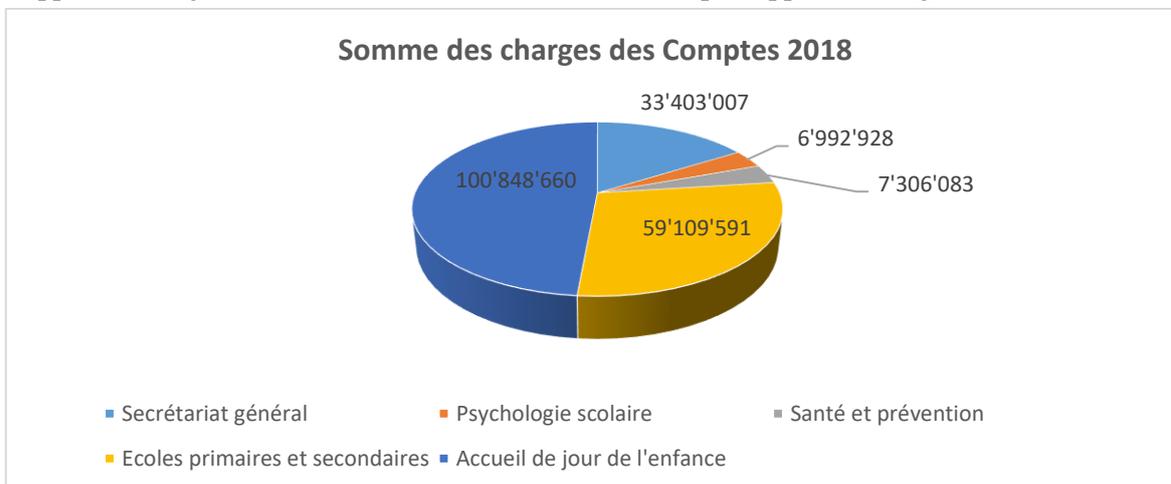
La sous-commission remercie les représentants-e-s de l'administration pour leur disponibilité et leurs explications et commentaires. La sous-commission a également discuté avec M. David Payot, en date du 6 mai 2019.

1. Charges et revenus par nature

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2018	Budget 2018	ec./bud. %	Comptes 2017	ec./2017 %
30	Personnel	48.33	100'368'935.58	100'988'500	-0.61	96'855'266.16	3.63
31	Biens, services, marchandises	28.70	59'588'170.77	61'666'300	-3.37	58'356'356.44	2.11
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	7.70	15'988'141.01	15'748'100	1.52	15'541'248.82	2.88
35	Dédom. à collect. publiques	0.54	1'112'161.34	1'052'800	5.64	1'015'649.30	9.50
36	Subventions accordées	7.70	15'997'118.40	13'153'100	21.62	12'980'825.15	23.24
38	Attributions aux réserves						
39	Imputations internes	7.03	14'605'741.24	17'634'200	-17.17	16'854'288.47	-13.34
	DIRECTION	100.00	207'660'268.34	210'243'000	-1.23	201'603'634.34	3.00

	REVENUS	part des revenus %	Comptes 2018	Budget 2018	ec./bud. %	Comptes 2017	ec./2017 %
40	Impôts						
42	Revenus des biens	3.77	2'288'593.32	1'351'900	69.29	1'409'658.25	62.35
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	39.42	23'937'053.77	23'954'700	-0.07	23'225'229.87	3.06
44	Part à recettes sans affectation						
45	Dédom. de collect. publiques	47.42	28'795'493.46	29'235'400	-1.50	28'530'860.71	0.93
46	Subventions acquises	0.18	109'980.00			34'500.00	
48	Prélèvements sur les réserves	3.93	2'385'174.36	3'368'000	-29.18	2'261'872.13	5.45
49	Imputations internes	5.27	3'202'376.30	3'805'600	-15.85	3'325'486.32	-3.70
	DIRECTION	100.00	60'718'671.21	61'715'600	-1.62	58'787'607.28	3.28

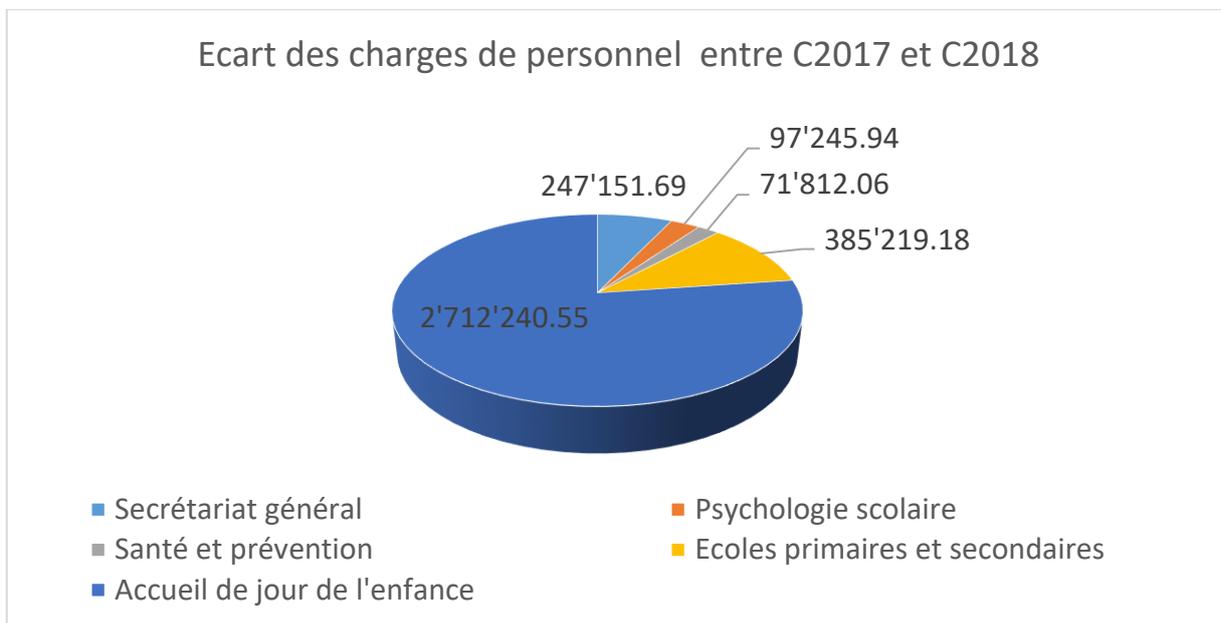
La Direction EJQ boucle ses comptes 2018 avec un excédent de charges de CHF 146'941'597.-, inférieur de CHF 1'585'803.- au budget 2018. Les charges sont bien maîtrisées avec un montant inférieur de 1.23% par rapport au budget, et les revenus sont inférieurs de 1.62% par rapport au budget.



Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget de près de 0.61% mais en augmentation de 3.63% par rapport aux comptes 2017, ce qui est essentiellement dû à la priorité politique donnée à l'accueil du jour. Les modifications par l'EIAP du taux d'encadrement des enfants en 5 à 6P qui passe d'un encadrant pour 12 enfants à un encadrant pour 15 enfants n'affecte pas Lausanne, compte tenu que l'essentiel des structures d'accueil Lausannoise sont mixtes et accueillent les enfants de 1P à 6P. Dans ce cas, le taux de référence de la catégorie d'enfant la plus jeune prévaut, et le taux de 12 enfants pour un encadrant est donc préservé pour toutes les catégories d'enfants. Une diminution du taux d'encadrement ne correspond donc ni à la volonté politique, ni au cadre légal.

Le Service de psychologie scolaire continue d'être le parent pauvre avec tout juste 2.3 ept pour l'000 enfants, un taux un peu plus bas que la norme cantonale de 2.5 ept/1'000 enfants, dont il dépend. Ceci se traduit en des périodes parfois de plusieurs mois d'attente pour une prise en charge, et des transferts de fonctions, les infirmières et enseignants prenant le relais des psychologues, qui officient sur rendez-vous, pour s'occuper des urgences. Nous saluons le fait que la Ville contribue à hauteur de trois postes, et nous nous réjouissons de la mise en place du concept 360 du Conseil d'Etat vaudois, qui devrait revoir à la hausse les normes cantonales.



2 Charges et revenus par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2018	Budget 2018	ec./bud. %	Comptes 2017	ec./2017 %
501	5010	Administration du service et fondations privées subv.	9.97	20'710'524.79	20'833'600	-0.59	19'960'852.60	3.76
501	5011	Accueil vacances	2.30	4'780'671.07	4'760'600	0.42	4'816'843.02	-0.75
501	5012	Institutions d'éducation	1.84	3'812'881.59	4'256'600	-10.42	3'765'627.12	1.25
501	5013	Cultes et temples	1.97	4'098'929.29	4'285'800	-4.36	4'218'867.77	-2.84
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	3.37	6'992'927.74	7'004'400	-0.16	6'896'002.21	1.41
542	5420	Office de santé	1.90	3'941'574.29	4'214'900	-6.48	4'041'736.39	-2.48
542	5421	Office dentaire	1.62	3'364'508.96	3'809'100	-11.67	3'258'597.22	3.25
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	28.46	59'109'590.62	60'042'000	-1.55	57'594'093.26	2.63
590	5900	Lieux d'accueil de jour municipaux	32.90	68'318'739.89	68'502'200	-0.27	65'035'357.46	5.05
590	5901	Institutions subventionnées	15.66	32'529'920.10	32'533'800	-0.01	32'015'657.29	1.62
		DIRECTION	100.00	207'660'268.34	210'243'000	-1.23	201'603'634.34	3.00

		REVENUS	part des revenus %	Comptes 2018	Budget 2018	ec./bud. %	Comptes 2017	ec./2017 %
501	5010	Administration du service et fondations privées subv.	2.41	1'462'432.24	1'188'900	23.01	1'134'599.61	28.89
501	5011	Accueil vacances	1.60	970'553.57	959'500	1.15	972'903.97	-0.24
501	5012	Institutions d'éducation	5.68	3'450'615.84	3'848'100	-10.33	3'281'712.09	5.15
501	5013	Cultes et temples	0.42	257'552.45	220'600	16.75	324'813.55	-20.71
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	10.51	6'383'562.07	6'389'900	-0.10	6'279'840.17	1.65
542	5420	Office de santé	5.80	3'522'800.09	3'589'800	-1.87	3'467'226.70	1.60
542	5421	Office dentaire	3.45	2'091'908.90	2'568'700	-18.56	2'374'782.06	-11.91
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	19.23	11'677'204.94	12'415'700	-5.95	11'683'379.65	-0.05
590	5900	Lieux d'accueil de jour municipaux	48.54	29'471'702.11	29'048'700	1.46	27'673'947.58	6.50
590	5901	Institutions subventionnées	2.36	1'430'339.00	1'485'700	-3.73	1'594'401.90	-10.29
		DIRECTION	100.00	60'718'671.21	61'715'600	-1.62	58'787'607.28	3.28

Charges :

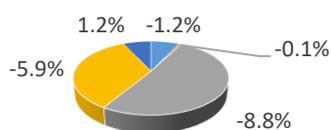
Les Services qui contribuent de la façon suivante aux charges : Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) pour 48.56%, Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) pour 28.46%, Secrétariat général pour 16.09%, Service de santé et de prévention pour 3.52%, Service de psychologie scolaire pour 3.37%.

Concernant les subventions, toutes les prestations en nature (p. ex. loyers, droits de superficie) figuraient auparavant à la rubrique 390.3. Elles sont désormais regroupées dans la rubrique 365.

Recettes :

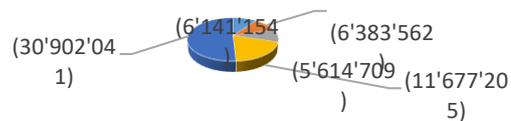
On observe un faible écart de 1.6% dans les recettes de 2018, comparés aux recettes escomptées. On constate donc une bonne gestion de la prévision des recettes. Le Service de Santé et prévention accuse la plus grande différence, avec -9% dans les recettes de l'Office dentaire, dues en partie à l'absence d'un collaborateur, et la fermeture partielle de son cabinet pendant l'année.

Differences recettes 2017-2018



- Secrétariat général
- Psychologie scolaire
- Santé et prévention
- Ecoles primaires et secondaires
- Accueil de jour de l'enfance

Somme des recettes des Comptes 2018



- Secrétariat général
- Psychologie scolaire
- Santé et prévention
- Ecoles primaires et secondaires
- Accueil de jour de l'enfance

501 Secrétariat général (SGEFQ)

5010 Administration du service des institutions subventionnées

- 5010.301 (L'économie est due à des vacances de postes. Il est notamment difficile de recruter de nouveaux travailleurs sociaux hors murs.).
- 5010.311 Economie due principalement aux achats de mobilier et de matériel, reportés en 2019, qui se sont avérés moins élevés que prévu.
- 5010.318 Augmentation due au fait qu'il a été nécessaire de faire appel à des tiers pour l'organisation de projets en lien avec le budget participatif (notamment les services d'une agence de communication et le soutien aux projets).
- 5010.365 Augmentation liée au transfert des imputations de subventions de la rubrique 5010.390 « Imputations internes ».
- 5010.390 Diminution liée au transfert des imputations de subventions à la rubrique 5010.365 « Subventions à des institutions ».
- 5010.423 Augmentation liée au transfert des imputations de subventions de la rubrique 5010.490 « Imputations internes ».
- 5010.427 Diminution liée à la vacance de plusieurs locaux (notamment des locaux de musique).
- 5010.436 Augmentation due à la hausse des remboursements de traitements à la suite de maternités.
- 5010.438 Augmentation due à la facturation de prestations au crédit d'investissement « Lancement d'une campagne d'éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois sur le thème du respect » (préavis N° 2017/60).
- 5010.451 Diminution due à la participation du Canton en lien avec la campagne cantonale et nationale de prévention « alcool » qui n'a pas eu lieu en 2018.

5011 Accueil vacances

- 5011.304 Augmentation liée à la masse salariale soumise aux cotisations de la Caisse de pensions.
- 5011.309 Augmentation due au coût de la formation continue en lien avec le transport d'élèves dans les bus, selon l'Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP) pour certificat de capacité et permis transports d'enfants.
- 5011.315 Augmentation liée aux frais d'entretien des bus de transport d'enfants pour la sécurité qui se sont avérés plus élevés que prévu.
- 5011.317 Les frais de déplacement de la directrice des deux sites des Chevalleyres et Barboleusaz se sont avérés plus élevés en lien avec la direction sur deux sites.
- 5011.390 Augmentation due à l'imputation interne des prestations de service de la coordinatrice des centres aérés.

- 5011.434 Diminution due aux recettes des écoles à la montagne pondérée par une augmentation des recettes des centres aérés et de la vente des passeports-vacances.
- 5011.439 Diminution liée à la fin du financement par le Fonds du développement durable (Fdd) du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale conformément au préavis N° 2014/36.
- 5011.451 Augmentation liée à la participation de l'Etat aux coûts engendrés par le personnel de la Ville qui encadre les enfants lors des camps scolaires/écoles à la montagne.
- 5011.452 Diminution de la participation des communes liée aux dépenses du passeport-vacances « Traditionnel » qui se sont avérées moins élevées que prévu.
- 5011.490 Diminution de la facturation interne des prestations de service des maisons de vacances en faveur des élèves fréquentant les camps des écoles à la montagne qui s'est avérée moins élevée que prévu.

5012 Institutions d'éducation

- 5012.301 Economie liée à la vacance de plusieurs postes (ces économies concernent notamment le centre de Valmont ; dans ce cas, il s'agit d'une prestation communale pour le canton).
- 5012.318 Diminution due principalement à la baisse des honoraires facturés par le Service universitaire de psychiatrie de l'enfance et de l'adolescent (CHUV).
- 5012.319 Diminution liée aux frais avancés aux pensionnaires. Ces frais sont refacturés sous la rubrique 5012.439 « Autres recettes ».
- 5012.436 Augmentation due à la hausse des remboursements de traitements à la suite de maternités et d'accidents.
- 5012.439 Diminution liée à la baisse de la facturation des frais avancés aux pensionnaires. Ces frais sont comptabilisés sous la rubrique 5012.319 « Cotisations et frais divers ».
- 5012.451 Diminution de la participation du Canton en relation avec la baisse des charges d'exploitation.

5013 Cultes et temples

- 5013.312 Diminution liée à la baisse des coûts d'énergie et aux conditions météorologiques favorables.
- 5013.365 Augmentation liée au transfert des imputations de subventions de la rubrique 5013.390 « Imputations internes ».
- 5013.390 Diminution due principalement au transfert des imputations de subventions à la rubrique 5013.365 « Subventions à des institutions ».

541 Service de psychologie scolaire

5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

- 5410.305 Augmentation liée à la hausse des cotisations aux assurances accidents professionnels et non-professionnels.
- 5410.309 Augmentation liée au coût des frais de formation qui s'est avéré plus élevé que prévu.
- 5410.316 Augmentation des frais de location de salles pour l'organisation de séances de travail.
- 5410.436 Augmentation due principalement à la hausse des remboursements de traitements à la suite de maternités et d'accidents.
- 5410.451 Diminution de la participation du Canton en relation avec la baisse des charges d'exploitation.

542 Service de santé et prévention (SSPR)

5420 Office de santé

- 5420.305 Augmentation liée à la hausse des cotisations aux assurances accidents professionnels et non-professionnels.
- 5420.310 Diminution liée principalement aux dépenses des programmes de prévention qui se sont avérées moins élevées que prévu.

- 5420.318 Diminution liée aux dépenses des programmes de prévention qui se sont avérées moins élevées que prévu, principalement suite à la suspension du volet diététique du programme de prévention « ALEX » (Alimentation et exercice) (Ce programme ne semble plus être adapté aux besoins aujourd'hui, notamment concernant son volet « alimentation »).
- 5420.330 Augmentation liée à la régularisation du correctif des charges d'exploitation 2017 des infirmières scolaires.
- 5420.436 Augmentation due principalement à la hausse des remboursements de traitements à la suite de maternités et d'accidents.
- 5420.451 Diminution liée principalement à la participation du Canton en rapport avec la baisse des charges d'exploitation de l'activité des infirmières scolaires.
- 5420.490 Diminution due à la facturation interne des prestations en faveur du Service des écoles primaires et secondaires.

5421 Office dentaire

- 5421.301 Economie liée à la vacance de quelques postes.
- 5421.311 Economie due aux dépenses de matériaux qui se sont révélées moins élevées que prévu.
- 5421.313 Economie due aux dépenses de marchandises qui se sont révélées moins élevées que prévu résultant de la vacance de quelques postes.
- 5421.318 Economie due au fait qu'il n'a pas été nécessaire de faire appel à des tiers pour des prestations en orthopédie dentofaciale informatisées.
- 5421.330 Augmentation des créances irrécouvrables défalquées par le contentieux.
- 5421.366 Les demandes de réduction d'honoraires pour des traitements dentaires se sont avérées moins nombreuses et onéreuses que prévu.
- 5421.390 Augmentation due à la facturation interne des prestations du Service du logement et des gérances, notamment pour le cabinet dentaire des Terreaux 18.
- 5421.434 Les recettes se sont avérées moins élevées que prévu, liées à la vacance de quelques postes.

5800 Ecoles primaires et secondaires (SEP+S)

- 5800.300 Le nombre de jetons de présence versé pour les séances des conseils d'établissements s'est avéré plus élevé que prévu.
- 5800.301 Augmentation due aux rattrapages « Equitas » versés ainsi qu'au transitoire lié aux heures travaillées en 2018.
- 5800.305 Augmentation liée à la hausse des cotisations aux assurances accidents professionnels et non-professionnels.
- 5800.311 Augmentation liée principalement aux dépenses de mobilier et d'équipements scolaires.
- 5800.313 Augmentation liée aux achats de marchandises dans les bâtiments scolaires qui se sont avérés plus élevés que prévu.
- 5800.314 Augmentation liée aux frais d'entretien des bâtiments scolaires qui se sont avérés plus élevés que prévu.
- 5800.315 Augmentation des frais d'entretien suite aux contrôles de sécurité des engins de gymnastique, obligation cantonale.
- 5800.317 Les frais de débours et les frais de déplacements se sont avérés moins élevés que prévu.

- 5800.318 Diminution due à la délimitation comptable au 31 décembre du coût des abonnements des transports publics qui ont été délivrés aux élèves et jeunes pour toute l'année scolaire 2018-2019 (ce report conséquent – qui va dans le sens d'une recommandation du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne qui propose de reporter la subvention au prorata sur l'année suivante – a donné une certaine marge financière pour des travaux d'entretien à caractère urgent dans différents établissements scolaires par une compensation dans le cadre du DB/01 votée par la Commission des finances).
- 5800.331 Augmentation due au premier amortissement du crédit « Demande d'un crédit de construction pour le complexe scolaire du quartier des Fiches, école de Riant-Pré et du transfert de la parcelle 7302 du Patrimoine financier au Patrimoine administratif » (préavis N° 2017/23) pondérée par la diminution de l'amortissement du crédit « Assainissements et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires ; utilisation de la provision de CHF 8 millions constituée dans le cadre du bouclage des comptes 2013 » (préavis N° 2015/45), selon les dépenses effectives.
- 5800.351 Augmentation liée à la prise en charge du sport scolaire facultatif.
- 5800.352 Augmentation liée aux frais d'écolage des élèves des classes de rattachement scolarisés dans d'autres communes qui se sont avérés plus élevés que prévu.
- 5800.366 Les demandes de subsides et d'aides pour les camps de ski et les voyages d'études, organisés par les établissements scolaires, se sont avérées moins élevées que prévu.
- 5800.424 Augmentation due à la plus-value en lien à la participation de l'Etat aux frais des requérants d'asile.
- 5800.427 Augmentation liée au transfert des imputations de subventions de la rubrique 5800.490 « Imputations internes ».
- 5800.434 Les prestations facturées aux parents pour les écoles à la montagne et les devoirs accompagnés se sont avérées moins élevées que prévu, tout comme la facturation des dégâts dans les bâtiments scolaires.
- 5800.436 Augmentation liée à la hausse des cotisations aux assurances accidents non-professionnels et à la rétrocession des excédents de subvention 2017 des Foyers éducatifs l'Appar't Midi et l'Appar't Epinettes.
- 5800.439 Augmentation due principalement aux recettes sur la taxe énergétique (CO₂).
- 5800.452 Diminution du montant perçu pour les élèves scolarisés à Lausanne provenant des autres communes (Sport-arts-études, RAC, dérogations et foyers).
- 5800.461 Augmentation due au versement d'une subvention du Canton liée à l'installation de panneaux solaires sur la toiture du complexe scolaire de la Rouvraie.
- 5800.480 Diminution due au prélèvement sur les réserves des dépenses effectives liées au crédit « Assainissements et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires ; utilisation de la provision de CHF 8 millions constituée dans le cadre du bouclage des comptes 2013 » (préavis N° 2015/45).
- 5800.490 Diminution liée au transfert des imputations de subventions sous la rubrique 5800.427 « Revenus des biens du patrimoine administratif ».

590 Service d'accueil de jour de l'enfance

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

- 5900.305 Augmentation liée à la hausse des cotisations aux assurances accidents professionnels et non-professionnels.
- 5900.309 Les frais relatifs aux cours de formation se sont avérés moins élevés que prévu.
- 5900.311 Economie due aux dépenses de mobilier et de matériel qui se sont révélées moins élevées que prévu et report d'un projet financé par le Fonds du développement durable (Fdd) (il s'agit en l'occurrence du projet Miam !, la première partie ayant été financée par le canton).
- 5900.316 Hausse liée aux nouveaux lieux d'accueil loués principalement pour les APEMS ainsi que les frais de photocopies.

- 5900.319 Augmentation liée aux taxes d'évacuation des déchets qui se sont avérées plus élevées que prévu et à la cotisation Mobicet Tricrea qui permet aux équipes éducatives de s'approvisionner, à tarif préférentiel, en matériel de récupération pour les bricolages avec les enfants.
- 5900.330 Augmentation des défalcations de factures pour correctif des déficits d'exploitation des CVE municipaux en partenariat avec des entreprises (fréquentation plus faible que budgétisé).
- 5900.424 Augmentation liée à la dissolution d'une provision affectée à une augmentation de loyer du CVE de la Borde.
- 5900.434 Diminution due aux redevances des APEMS qui se sont avérées moins élevées que prévu. Cette baisse est pondérée par les redevances des centres de vie infantine qui se sont avérées plus élevées.
- 5900.436 Augmentation due à la hausse des remboursements de traitements à la suite de maternités et d'accidents et aux taux de cotisations à l'assurance accidents non-professionnels.
- 5900.439 Diminution liée à la fin du financement par le Fonds du développement durable (Fdd) du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale conformément au préavis N° 2014/36.
- 5900.450 Les aides au démarrage versées par l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) se sont avérées moins élevées que prévu.
- 5901 Institutions subventionnées**
- 5901.312 Augmentation due à des décomptes de chauffage plus élevés que prévu.
- 5901.316 (Certains baux à loyer sont signés par la Ville de Lausanne ; il s'agit d'une subvention en nature en diminution de la subvention aux institutions).
- 5901.365 Augmentation liée au transfert des imputations de subventions de la rubrique 5901.390 « Imputations internes ».
- 5901.390 Diminution liée au transfert des imputations de subventions à la rubrique 5901.365 « Subventions à des institutions ».
- 5901.439 Même commentaire que sous la rubrique 5900.439 « Autres recettes ».
- 5901.451 Augmentation de la participation de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) qui est passée de 26 à 27% de la masse salariale éducative.

3. Conclusion

Parvenue au terme de l'examen des comptes de la direction EJQ, la sous-commission vous propose de les accepter.

Les commissaires :

Daniel Dubas, rapporteur
Aude Billard

Lausanne, le 7 mai 2019

FINANCES ET MOBILITE

1. Introduction

Les commissaires ont examiné les comptes de la direction les 29, 30 avril ainsi que le 7 mai 2019 avec M. Nicolas Pailhous, Chef comptable, en présence des chef-fe-s de service ou adjoint-e-s au chef-fe de service suivant-e-s accompagné-e-s pour certain-e-s, de leur répondant-e financier : M. Thibault Castioni (SGFIM), M. Luc Perraux et M. Jacques Vuillomenet (SALV), Mme Vesna Stanimirovic et M. Jean-Sébastien Péclat (SPEL), Mme Christelle Benaglia et M. Nicolas Deig (RM), M. Stéphane Beaudinot et M. Patrick Jacomino (PUR), M. Emmanuel Bourquin (SFIN).

Nous tenons à remercier toutes les personnes de l'administration pour leur disponibilité et leurs explications. Nous remercions également Madame Florence Germond, Directrice des Finances et Mobilité que nous avons rencontrée le 7 mai 2019.

2. Direction des finances et de la mobilité

6 - Direction des finances et mobilité	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart
Charges	196 151 800	214 227 640	
<i>Crédits supplémentaires</i>	2 187 600		
Total des charges	198 339 400	214 227 640	-15 888 240
Revenus	695 636 200	713 949 298	
<i>Crédits supplémentaires</i>	2 693 700		
Total des revenus	698 329 900	713 949 298	-15 619 398
Excédent de revenus	499 990 500	499 721 657	268 843

L'examen des comptes 2018 nous permet d'indiquer que les charges ont été plus importantes de CHF 15'888'240.- par rapport au budget 2018. Cet effet est constaté aux services suivants :

Service des finances : CHF 5'586'742.-

Correctifs de la masse salariale : CHF 17'800'000.-

Total des augmentations : CHF 23'386'742.-

Les autres services suivants de la direction présentent une diminution des charges par rapport au budget :

Secrétariat général FIM : CHF -271'430.-

Service achat et logistique : CHF -1'040'996.-

Service du personnel (6910) : CHF -744'609.-

Service des routes et mobilité : CHF -4'003'650.-

Service de la propreté urbaine : CHF -1'437'817.-

Total des diminutions : CHF -7'498'502.-

En ce qui concerne les revenus de la direction, ceux-ci sont en augmentation de CHF 15'619'398.- par rapport au budget 2018.

En résultat, l'excédent de charges pour l'exercice 2018 est de CHF 268'843.- pour la Direction Finances et Mobilité.

3. Commentaires par service

6010 Secrétariat général

6010 - Secrétariat général FIM (SGFIM)	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart
Charges	13 680 800	13 478 969	
<i>Crédits supplémentaires</i>	69 600		
Total des charges	13 750 400	13 478 969	271 431
Revenus	76 400	392 992	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
Total des revenus	76 400	392 992	-316 592
Excédent de revenus	-13 674 000	-13 085 977	-588 023

Les charges 2018 de ce service sont inférieures de CHF 271'431.- par rapport au budget 2018. Les recettes 2018 sont supérieures de CHF 316'592.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 588'023.- par rapport au budget 2018.

La diminution des charges provient d'une facturation des prestations internes de SPADOM pour l'entretien des places de jeux inférieure au budget. S'agissant du revenu exceptionnel, il provient de la dissolution du reliquat de la provision comptable pour l'année 2016 relative au droit à la Subvention80 pour l'exercice 2016 qui s'est éteint au 31 décembre 2018. 97.5% des ayants-droit ont bénéficié de cette subvention en 2016. Il est à noter qu'en 2018, les jetons de présence de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) ont été versés pour la première fois.

Les commissaires souhaitent relever une remarque des plus pertinentes faite par le service. Le dépassement sur les frais d'impression est dû au travail du Conseil communal. En effet, le nombre d'objets à traiter et la redondance de certains sujets occasionnent non seulement des charges du type impression mais aussi du temps de travail de la part de l'administration.

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

- 6010.316 Les coûts d'impressions ont été plus importants qu'estimés au budget et sont la conséquence de l'augmentation des activités du Secrétariat général FIM, elle-même liée à l'augmentation du volume des activités en lien avec le Conseil communal.
- 6010.390 Les prestations d'entretien des places de jeux sont facturées par le Service des parcs et domaines par le biais d'une facture interne et est inférieure à la prévision budgétaire.
- 6010.424 Le droit à la Subvention80 pour l'exercice 2016 s'est éteint au 31 décembre 2018, avec un taux d'atteinte des ayants droit de 97.48%. Ce pourcentage a pu être atteint moyennant plusieurs relances auprès des ayants droit. Il s'agit donc maintenant de dissoudre le reliquat de la provision comptable pour l'année 2016. D'où le revenu exceptionnel considéré.
- 6010.439 Les jetons de présence de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) ont été versés pour la première fois en 2018 et n'avaient pas été prévus au budget.

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire spécifique.

6700 Service achat et logistique Ville

6700 - Service achat et logistique Ville (SALV)	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart
Charges	10 740 500	9 836 504	
<i>Crédits supplémentaires</i>	137 000		
Total des charges	10 877 500	9 836 504	1 040 996
Revenus	6 791 200	6 280 581	
<i>Crédits supplémentaires</i>	167 000		
Total des revenus	6 958 200	6 280 581	677 619
Excédent de revenus	-3 919 300	-3 555 922	-363 378

Les charges 2018 de ce service sont inférieures de CHF 1'040'996.- par rapport au budget 2018. Les recettes 2018 sont inférieures de CHF 677'619.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 363'378.- par rapport au budget 2018.

Le service a accepté d'intégrer la gestion des assurances de la Ville (hors assurances SPEL et immeubles). Il est à noter que les intempéries ont fait beaucoup de dégâts (entre 1.5 et 2.5 millions) et certains de ceux-ci ne sont pas encore détectés. En effet, les dégâts liés à tout ce qui est en souterrains ne se sont encore pas tous révélés. Les coûts sont en partie absorbés par le service et une partie par l'ECA.

Refonte du fond des risques « pas assurables » ou « pas assurés » (ex. les dégâts liés aux véhicules utilitaires légers pourraient être couverts par ce fond car ils ne sont pas assurés par un tiers externe). Pour l'heure, ce fond est intact.

Le service est actuellement en train d'analyser les meilleurs moyens à sa disposition pour gérer le portefeuille des assurances de la Ville (internalisation, externalisation, mixité).

Les compétences du service sont de plus en plus connues et sollicitées par les autres services de la Ville. Mais on est encore loin du réflexe de faire appel à eux dès que la demande d'achat se manifeste. Toutefois, le service pondère ce constat en étant aussi conscient qu'il ne pourrait pas répondre à toutes les demandes sans moyens supplémentaires (temps et compétences).

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

- 6700.305 Augmentation due au changement d'assureur LAA au 1^{er} janvier 2018 qui a nécessité une augmentation des taux de cotisation de la part « employeur » pas encore connue à la date d'élaboration du budget 2018.
- 6700.312 Les charges d'électricité sur le site de Malley ont été plus importantes que prévu.
- 6700.313 Le prix bas des carburants ainsi que la baisse des coûts des fournitures pour les réparations des véhicules expliquent cette économie par rapport au budget. De plus, le système de facturation du SALV a changé en 2018 et les consommations de carburant prises à la station de la Vigie par les services ne passent plus par SAP et le budget du SALV. Elles sont refacturées directement aux services.
- 6700.314 Une création de place de parc pour vélos et scooters au SALV n'a pas pu être réalisée en 2018. De plus, l'entretien des biens immobiliers a coûté moins cher que prévu.
- 6700.318 La principale différence provient des primes ECA.
- 6700.319 Le montant de la REDIP est plus important que prévu.
- 6700.423 Location de la halle de Boussens.
- 6700.434 Les prestations du SALV refacturées aux SIL et au Service de l'eau sont budgétées sur la base des comptes 2016.
- 6700.436 Les dédommagements de tiers ont été supérieurs aux prévisions.
- 6700.439 Les escomptes obtenus des fournisseurs pour l'achat de marchandises ainsi que les recettes diverses sont plus importants que budgété.

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire spécifique.

6900 Service des finances

6900 - Service des finances	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart
Charges	55 298 600	60 838 641	
<i>Crédits supplémentaires</i>	-46 700		
Total des charges	55 251 900	60 838 641	-5 586 741
Revenus	596 126 600	612 463 647	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
Total des revenus	596 126 600	612 463 647	-16 337 047
Excédent de revenus	540 874 700	551 625 006	-10 750 306

Les charges 2018 du service sont supérieures de CHF 5'586'741.- par rapport au budget 2018. Les recettes 2018 sont supérieures elles de CHF 16'337'047.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 10'750'306.- par rapport au budget 2018.

Les variations principales entre les comptes de l'exercice 2018 et le budget 2018 sont dues à une année particulière sur la fiscalité avec des impacts et des écarts concernant les impôts conjoncturels. Les écarts proviennent du décalage entre le versement des acomptes et la réalité de la taxation. Il faut également prendre en compte l'évolution démographique entre 2017 et 2018 qui a été très faible sur Lausanne avec également un tassement au niveau des impôts à la source avec moins d'arrivées de personnes étrangères.

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

- 6900.318 Economie principalement due aux amortissements moins élevés que prévu des frais de deux emprunts obligataires réalisés en 2018.
- 6900.319 L'attribution des successions en déshérence au Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération est inférieure au budget.
- 6900.322 Les charges d'intérêts pour l'ensemble de la Commune ont été inférieures de CHF 3.3 millions par rapport au budget 2018. Des taux d'intérêts historiquement bas voire négatifs pour les taux à court terme et un autofinancement supérieur à ce qui était prévu ont permis de réaliser cette économie. La rubrique présente la situation après l'imputation des intérêts aux Services industriels. Pour mémoire, le coût annuel des emprunts placés auprès de la CPCL représente un surcoût de CHF 6.4 millions compte tenu de leur taux moyen annuel de 3.7%.
- 6900.329 Les taux d'intérêts proche de zéro n'ont généré quasiment aucun autre intérêt passif.
- 6900.330 Cette augmentation est liée, d'une part, aux défalcons d'impôts (communiquées par l'ACI) (+CHF 2 millions) et, d'autre part, à la hausse des défalcons liées au volume des factures d'ordonnances pénales émises par la Commission de police et à la hausse des défalcons liée aux procédures du Contentieux. A relever également une augmentation de la provision pour risques non assurés de CHF 0.8 million.
- 6900.334 Cette hausse est liée à l'amortissement de la participation dans Vaud-Fribourg TV SA (CHF 45'001.-), amortissement effectué en application du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Un prélèvement d'un montant identique a été effectué sur le Fonds pour risques génériques financiers (voir rubrique 480 ci-dessous).
- 6900.351 Les émoluments versés à l'Etat de Vaud pour les travaux de taxation et de recouvrement d'impôts, calculés sur l'assiette fiscale, ont été plus élevés que prévu.
- 6900.380 Un versement de CHF 5 millions a été effectué dans le nouveau Fonds de réserve « Fondation de Beaulieu » suite au reclassement de la provision pour cautionnements. La dissolution de cette provision génère un revenu d'un montant identique comptabilisé sous la rubrique 424 « Plus-values, produits exceptionnels ».

- 6900.390 Augmentation liée à la comptabilisation des prestations gratuites dont bénéficient certaines manifestations. Un montant identique est comptabilisé sous la rubrique 490.
- 6900.400 L'impôt sur les personnes physiques est en diminution de CHF 8 millions (-2.1%) par rapport au budget et de CHF 3.7 millions (-1.0%) par rapport aux comptes 2017. Les principaux écarts par rapport au budget proviennent de l'impôt sur le revenu (-CHF 9.5 millions), de l'impôt sur la fortune (+CHF 0.9 million) et de l'impôt perçu des étrangers (+CHF 0.7 million). La diminution de l'impôt sur le revenu s'explique, d'une part, par le « rôle ordinaire » (-CHF 5.5 millions), par des correctifs de taxations à la baisse plus importants que les années précédentes et par une stagnation de la population lausannoise entre 2017 et 2018 et, d'autre part, par l'impôt à la source qui s'est avéré inférieur aux prévisions (-CHF 4 millions).
- 6900.401 Les résultats 2018 des impôts sur les personnes morales s'établissent en diminution de CHF 3.6 millions rapport au budget (-3.8%) dont CHF 2.5 millions à mettre en lien avec l'anticipation par le Canton des RIE III cantonales sur sol vaudois. L'écart par rapport à l'année 2017 s'élève quant à lui à CHF 13.3 millions (-12.8%).
- 6900.402 Les impôts fonciers connaissent depuis plusieurs années une hausse régulière.
- 6900.404 Les droits de mutation dépendent directement des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal. Ceux-ci se sont révélés supérieurs au budget de CHF 1.7 million.
- 6900.405 Les recettes liées aux impôts sur les successions et donations, difficilement estimables sont supérieurs au budget de CHF 6.5 millions.
- 6900.406 L'impôt sur les chiens a généré des revenus supérieurs aux prévisions budgétaires.
- 6900.421 Les intérêts moratoires sur les taxations des personnes physiques et morales, communiqués par l'ACI, ont été supérieurs au budget de CHF 1.2 million.
- 6900.424 L'importante augmentation constatée sous ce poste s'explique principalement par la dissolution de la provision pour cautionnements, suite au reclassement de cette dernière (CHF 5 millions). Un versement d'un montant identique a été versé dans le nouveau Fonds de réserve « Fondation de Beaulieu » (voir rubrique 380). Cette hausse est partiellement compensée par les impôts récupérés après défalcation (communiqués par l'ACI), inférieurs de CHF 0.9 million par rapport aux prévisions. A relever encore des agios de CHF 0.3 million sur les émissions de deux emprunts obligataires et l'adaptation de la provision pour risques de perte sur débiteurs (+CHF 0.8 million).
- 6900.425 Cette augmentation est due, d'une part, à un dividende de EOS Holding non budgété de CHF 1 million et à une augmentation du dividende de Gaznat de CHF 1.1 million. A relever que, depuis le début de la législature, la perte découlant des baisses successives liées au dividende EOS Holding s'élève à CHF 40 millions pérennes.
- 6900.431 Les émoluments administratifs facturés dans le cadre des procédures du Contentieux ont été inférieurs aux prévisions.
- 6900.434 Les prestations de l'administration lausannoise facturée aux SIL (Gaz & CAD et SEL) et au Service de l'eau (unités Eau potable et Evacuation eaux claires et usées) ont été inférieures aux prévisions.
- 6900.439 Les successions en déshérence enregistrées en 2018 sont supérieures au budget escompté.
- 6900.441 L'impôt sur les gains immobiliers a généré un revenu supérieur de CHF 3.1 millions par rapport au budget.
- 6900.480 Un prélèvement sur le Fonds pour risques génériques financiers a été effectué afin de compenser l'amortissement de la participation dans netplus.ch S.A. figurant au patrimoine financier des SIL (CHF 2'895'000.-) et l'amortissement de la participation dans Vaud-Fribourg TV S.A. (CHF 45'001.-). Ces deux amortissements ont été effectués en application du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) (voir rubriques 7260.334 aux SIL et 334 ci-dessus). A relever également un prélèvement dans ce même Fonds d'un montant de CHF 2.5 millions afin de compenser la baisse en 2018 de la fiscalité des entreprises en lien avec l'anticipation par le Canton des RIE III cantonales sur sol vaudois.

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire spécifique.

6910 Service du personnel

6910 - Service du personnel	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart
Charges	14 387 100	15 582 691	
<i>Crédits supplémentaires</i>	1 940 200		
Total des charges	16 327 300	15 582 691	744 609
Revenus	7 067 000	10 037 289	
<i>Crédits supplémentaires</i>	2 021 100		
Total des revenus	9 088 100	10 037 289	-949 189
Excédent de revenus	-7 239 200	-5 545 401	-1 693 799

Les charges 2018 du service sont inférieures de CHF 744'609.- par rapport au budget 2018. Les recettes 2018 sont supérieures de CHF 949'189.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 1'693'799.- par rapport au budget 2018.

Le service est dans une optique de stabilisation. Les postes vacants sont en train de se renouveler petit à petit.

De manière générale, il est constaté que la Ville peine à recruter car elle est en concurrence avec le secteur privé et le marché de l'emploi est plutôt dans une période favorable avec un taux de chômage bas. Le service souhaite développer des projets, notamment, dans la mobilité professionnelle au sein de la Ville.

Concernant Equitas, il est noté qu'un tiers des recours ont été traités pour l'instant.

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

- 6910.310 Le nombre d'annonces pour la recherche de personnel par les services a été plus important qu'au budget.
- 6910.311 Report de la mise en œuvre d'une campagne de communication et de relance sur le remplacement des vélos/batteries devenues obsolètes, au vu des priorités suite à la reprise de la gestion du Plan de mobilité lausannois (PML) par le SPEL en juin 2018.
- 6910.318 Diminution causée principalement par un excédent en faveur du SPEL lors du bouclage des comptes des garderies de l'association des Toupies (le SPEL finançant des places d'accueil pour le personnel communal). De plus, il y a eu un report des évolutions planifiées de l'outil de gestion du temps de travail de la Ville « TimeTool ».
- 6910.390 Résultat du PML supérieur aux attentes.
- 6910.436 Augmentation des revenus due au changement d'assureur LAA au 1^{er} janvier 2018 qui a nécessité une augmentation des taux de cotisation de la part « employé » pas encore connue à la date d'élaboration du budget 2018.
- 6910.438 Pas de prélèvement sur le crédit d'investissement du nouveau système de rémunération grâce à la compensation des charges de la commission de recours individuel (CRI) par le disponible sur les comptes de fonctionnement du SPEL (lié aux postes vacants).
- 6910.439 Commissions sur l'impôt à la source plus élevées que prévu, découlant de l'augmentation des retenues de l'impôt.

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire spécifique.

- 6911 Correctifs de la masse salariale

Bien que budgété dans cette unité de manière centralisé, l'écart sur les salaires est constaté dans les services respectifs. Cela n'appelle aucun commentaire spécifique.

6920 Service des routes et de la mobilité

6920 - Service des routes et de la mobilité	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart
Charges	62 582 700	58 484 050	
<i>Crédits supplémentaires</i>	-95 000		
Total des charges	62 487 700	58 484 050	4 003 650
Revenus	42 741 500	43 106 765	
<i>Crédits supplémentaires</i>	311 100		
Total des revenus	43 052 600	43 106 765	-54 165
Excédent de revenus	-19 435 100	-15 377 285	-4 057 815

Les charges 2018 du service sont inférieures de CHF 4'003'650.- par rapport au budget 2018. Les recettes 2018 sont supérieures elles de CHF 54'165.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 4'057'815.- par rapport au budget 2018.

Le service est satisfait de sa gestion financière car le budget a été respecté bien que quelques petits écarts sont à constater dus notamment à des modifications de la pratique comptable et de décisions prises par le service des finances. Cette bascule sera stabilisée pour les comptes 2019.

Le revenu des stationnements a tendance à baisser. L'hypothèse est faite que le report modal est en augmentation et que la hausse des tarifs du stationnement a pu compenser cette perte. Il est à noter que le service n'a pas pour but de générer des bénéfices concernant le stationnement.

Le nombre de macaron de parcage distribué reste stable.

Le service a décidé de déclaré systématiquement tous les sinistres même les plus petits afin d'être remboursé.

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

- 6920.310 Les coûts d'impression des macarons (semestriels et annuels) et des cartes à gratter journalières (ville et centre-ville) vendus par le Corps de Police ont dépassé le montant budgétisé ; en contrepartie, la vente de ces titres de parcage a induit une augmentation des recettes sous la nature 427 (stationnement).
- 6920.311 Du fait de l'évolution technologique en cours, le parc d'horodateurs fait l'objet d'une étude interne afin de déterminer l'évolution de la stratégie de remplacement. Les achats ont donc été moins importants que prévu. De plus les achats de matériel informatiques et les achats spéciaux ont été moins importants que les besoins planifiés.
- 6920.312 Un changement de pratique comptable a été opéré dans le courant de l'exercice 2018. En application du principe de la délimitation périodique, les dépenses relatives aux différentes consommations sont dorénavant imputées sur les périodes effectives des décomptes et non plus sur l'année de réception de ces décomptes. De plus les consommations d'eau et d'électricité des locaux du service ont été supérieures aux prévisions.
- 6920.313 Les achats de carburants, pièces diverses et marchandises destinés à la vente à des tiers (entreprises et administrations) ont été plus importants que prévu. En contrepartie leur vente a induit une augmentation des recettes sous la rubrique 435.
- 6920.315 Le nombre d'intervention de dépannage pour le parc des horodateurs a été plus élevé que prévu.
- 6920.316 Les frais de location de matériels et véhicules pour les interventions du service RM ont été inférieurs aux besoins planifiés.
- 6920.318 Les dépenses concernant l'affichage public par la SGA (Société générale d'affichage) ont été moins importantes que prévu. De plus, les coûts des prestations externes de déneigement, la rétrocession Mobilis et les études mandatées à des prestataires externes ont été moins élevées que prévu.

- 6920.330 Les annulations sur les renouvellements automatiques des macarons annuels de stationnement ont été inférieures aux prévisions.
- 6920.365 L'ouverture d'Aquatis a contribué à diminuer le déficit du Parking Relais Lausannois S.A. de Vennes couvert par la Ville.
- 6920.427 Un changement de pratique comptable a été opéré dans le courant de l'exercice 2018. En application du principe de la délimitation périodique, les recettes liées aux macarons sont dorénavant enregistrées sur la base de la période de validité des macarons émis en retraitant la part 2019 sur le bon exercice comptable 2019. Cette pratique pérenne a un effet unique sur les comptes 2018 qui explique cette baisse par rapport au budget.
- 6920.434 La répartition des recettes liées à l'entretien des jonctions autoroutières réalisée lors de la procédure budgétaire 2018 a été surestimée pour le compte de RM.
- 6920.435 La vente de carburants, pièces diverses et marchandises usagées à des tiers (entreprises et administrations) a généré des recettes plus importantes que prévu.
- 6920.436 Les remboursements d'assurances suite à des dommages sur le domaine public ont été plus nombreux que prévu.
- 6920.438 Les prestations internes et marchandises du service RM facturées sur des crédits d'investissement des autres services communaux ont été plus importantes que prévu.
- 6920.439 La facturation des prestations internes aux Transports publics lausannois dans le cadre des études des « Axes forts de transports publics urbains » ont été supérieures aux prévisions. La facturation des prestations internes à la Direction Générale des Routes et de la Mobilité dans le cadre des études du m3 n'a pas été budgétisée. Les bénéfices liés à la vente de carburants, pièces diverses et marchandises usagées ont été plus importants que prévu.
- 6920.461 La participation du canton pour les coûts d'entretien des routes cantonales en traversée de localité a été plus importante que prévu.
- 6920.469 Le Service de la propreté urbaine n'a pas financé de campagne d'affichage public par le biais de la convention d'affichage signée avec la SGA.
- 6920.480 Prélèvement de CHF 2 millions dans le Fonds du stationnement.

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire spécifique.

693 Service de la propreté urbaine

693 - Service de la propreté urbaine	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart
Charges	57 262 100	56 006 783	
<i>Crédits supplémentaires</i>	182 500		
Total des charges	57 444 600	56 006 783	1 437 817
Revenus	42 833 500	41 668 022	
<i>Crédits supplémentaires</i>	194 500		
Total des revenus	43 028 000	41 668 022	1 359 978
Excédent de revenus	-14 416 600	-14 338 760	-77 840

Les charges 2018 du service sont inférieures de CHF 1'437'817.- par rapport au budget 2018. Les recettes 2018 sont inférieures de CHF 1'359'978.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 77'840.- par rapport au budget 2018.

Excellente maîtrise des comptes 2018. Toutefois, le service nous rend attentif qu'il a fait tous les efforts possibles pour répondre aux mesures d'économie, toutefois il ne pourra pas en faire d'avantage au risque de perdre en qualité dans les prestations.

Le service peine à repourvoir certains postes car on est dans une situation de quasi « plein emploi » dans certains secteurs d'activité. Bien que cette situation soit problématique, le service utilise à bon escient le personnel auxiliaire (durée déterminée et pour des tâches spécifiques).

Le bilan des WC payants est satisfaisant. Par contre, il y a toujours beaucoup de déprédations dans les WC gratuites.

La variation des charges et des revenus par secteur et les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

Administration du service : les charges 2018 sont inférieures de CHF 95'088.- et les revenus sont inférieures de CHF 8'094.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 86'995.-.

6930.319 Le dépassement budgétaire provient d'une nouvelle péréquation entre les différentes divisions du service en relation la TVA (déduction de l'impôt préalable pour des montants exclus du chiffre d'affaires).

6930.365 Le disponible concerne les coûts d'affichage facturés par la SGA pour la campagne sur le littering, lesquels ont été imputés sur la rubrique 318.

6930.425 Les dividendes de CRIDEC S.A. comptabilisés sur cette rubrique sont inférieurs aux prévisions en raison d'une comptabilisation partielle sur la rubrique 6932.439 (Centre intercommunal de gestion des déchets – recettes diverses).

6930.434 Les prestations administratives (secrétariat et administrateur) facturées à GEDREL S.A. ont été inférieures aux estimations.

6930.436 Allocations pour perte de gain (APG) versées par l'assurance accidents et indemnités AIT (réinsertion) versées pour un nouveau collaborateur (six mois).

Tri des déchets : les charges 2018 sont inférieures de CHF 42'746.- et les revenus sont inférieurs de CHF 1'500.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 41'246.-.

6931.318 La facturation des frais d'élimination des déchets non urbains a été inférieure aux prévisions.

Gestion des déchets urbains : pas d'excédent à signaler.

6932.301 Vacances ponctuelles de postes d'ouvriers de collecte lors de remplacements et un ept de collaborateur administratif libre (difficulté de recrutement).

6932.311 Report du projet de rénovation (équipements) des déchèteries fixes et mobiles en prévision de la sortie d'un préavis spécifique en 2019.

6932.312 Les dépenses consacrées à l'énergie (chauffage, eau, électricité) nécessaire pour la déchèterie intercommunale de Malley ont été inférieures aux prévisions.

6932.313 Les dépenses pour l'achat de carburants, de pièces mécaniques et d'équipements individuels de sécurité ont été moins importantes que prévu.

6932.314 Les travaux de rénovation planifiés sur le site de Malley ont été reportés.

6932.315 Diminution des frais d'entretien des véhicules en lien avec la réduction des dépenses pour l'achat de pièces détachées (rubrique 313).

6932.318 Les coûts du recyclage des différentes fractions de déchets gérées par le CID ont été globalement inférieurs aux prévisions. A contrario, les frais d'incinération des déchets ménagers ont été supérieurs aux prévisions, alors que l'incinération des déchets industriels a fortement diminué. En outre, les prestations informatiques fournies par le SOI ont été inférieures au budget.

6932.330 Défalcations de factures « débiteurs » supérieures aux prévisions concernant des taxes et prestations facturées sur des exercices précédents (régularisation par le Contentieux).

6932.380 En 2018, il n'a pas eu de prélèvement sur le Fonds de réserve pour la gestion des déchets en raison des charges inférieures au budget. Dès lors, le résultat positif a permis d'augmenter ce fonds par le biais de cette rubrique.

6932.390 L'imputation des prestations fournies par d'autres services communaux ont été légèrement supérieures aux montants portés au budget.

- 6932.434 Augmentation des recettes en lien avec la perception des taxes liées aux déchets (taxe de base/propriétaires, taxe au sac/ménages et taxe au poids/déchets incinérables/entreprises).
- 6932.435 Augmentation des recettes liées à une rétrocession sur les frais de transports, à la vente de conteneurs à déchets et à la valorisation de matériaux recyclables, notamment le matériel électronique, les métaux et le verre.
- 6932.436 Augmentation des remboursements d'allocations pour perte de gain perçues pour le personnel en arrêt de travail suite à un accident.
- 6932.439 L'augmentation des recettes provient de la comptabilisation partielle des dividendes de CRIDEC S.A., en complément de celles enregistrées sous la rubrique 6930.425 (Administration du service – participations du patrimoine administratif).
- 6932.452 La participation des communes de Renens, Prilly, Pully et Paudex aux frais d'exploitation des déchèteries intercommunales de Malley et de la Perraudettaz a été plus importante qu'estimé.
- 6932.480 Il n'y a pas eu de prélèvement sur le Fonds de réserve pour la gestion des déchets (commentaire sous 6932.380).
- 6932.490 La prise en charge et le traitement des déchets effectués pour le compte d'autres services communaux ont été supérieurs aux estimations annoncées au budget.

Propreté du domaine public : les charges 2018 sont supérieures de CHF 41'402.- et les revenus sont inférieures de CHF 8'999.-. L'excédent de charges est donc de CHF 50'400.-.

- 6933.301 Vacance de postes d'ouvriers lors de remplacements et un poste de chef de secteur adjoint libre durant une partie de l'année.
- 6933.309 Diminution des dépenses liées à la formation professionnelle.
- 6933.313 Dépassement budgétaire induit par des achats de pièces détachées plus importants que prévus pour l'entretien des véhicules et machines (voir rubrique 315). Achats courants de marchandises pour les différentes activités de la division (produits de nettoyage des WC, produits pour l'enlèvement des tags, brosses et balais, etc.) supérieurs aux prévisions. Consommation de carburants plus coûteuse que planifiée dans le budget.
- 6933.314 Les frais d'entretien courants sur le patrimoine bâti (locaux de voirie, locaux techniques et WC publics) ont été inférieures aux prévisions, essentiellement parce que la rénovation récente d'un certain nombre de locaux par voie de préavis ont permis de minimiser les coûts de réfections ponctuelles.
- 6933.315 Les coûts d'entretien (mécanique et carrosserie) facturés via les imputations internes par le Service des routes et de la mobilité (AMV) ont été plus conséquents que l'estimation faite lors de l'établissement du budget. Le dépassement est en relation avec celui également annoncé sous la rubrique 313.
- 6933.316 Les économies réalisées proviennent de la suppression provisoire du loyer du local technique (secteur centre) sis à Saint-Martin 16 et de conditions financières plus attractives lors de la négociation de nouveaux leasings.
- 6933.318 Les frais de transport effectués par les chauffeurs du Service des routes et de la mobilité ont été supérieurs aux prévisions.
- 6933.319 Le dépassement résulte de la consolidation du décompte TVA pour l'exercice bouclé.
- 6933.331 Les amortissements des crédits d'investissement ont été supérieurs aux prévisions inscrites au budget.
- 6933.427 L'excédent de recettes provient essentiellement de la perception de loyers (Bugnon 31, Vallon 21 et Trabandan) pour des locaux communaux loués à des tiers. Une nouvelle recette (CHF 4'000.-) provient de deux WC payants (mixité gratuit/payant) à la Riponne et à Mon-Repos.

- 6933.434 Diminution des recettes liée à une surestimation de la facturation au Canton pour le nettoyage et l'entretien des jonctions autoroutières, dont une partie a été comptabilisée dans les comptes du Service des routes et de la mobilité (curage des sacs de route et déneigement) et du Service de l'électricité (éclairage public). Le budget 2019 a été adapté en conséquence.
- 6933.436 Augmentation des indemnités versées par les assurances pour des dommages à la propriété (véhicules et bâtiments) et pour des allocations perte de gain (accidents, protection civile, service civil ou militaire).
- 6933.451 Augmentation de la contribution cantonale provenant du Fonds de péréquation « routes ».

Incinération des déchets : pas d'excédent à signaler.

- 6934.301 Vacance provisoire d'un poste fixe et recours moins important que prévu à du personnel auxiliaire pour des missions de courte durée.
- 6934.436 Augmentation des allocations pour perte de gain (accidents, protection civile, service civil ou militaire).

Centre de compactage (GEDREL) : pas d'excédent à signaler.

- 6935.301 Le recours à du personnel auxiliaire a été moins important qu'estimé lors de l'établissement du budget et fluctuation de la masse salariale affectée.
- 6935.315 Les coûts d'entretien des installations (aiguillages, machines pour le compactage et caméras de surveillance) ont été inférieurs aux prévisions.
- 6935.434 Les prestations facturées à GEDREL S.A. ont été inférieures aux estimations faites lors de l'établissement du budget.

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire.

4. Conclusion

En conclusion, la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2018 de la Direction des finances et mobilité.

Les commissaires :

Latha Heiniger, rapportrice
Philippe Miauton

Lausanne, le 9 mai 2019

SERVICES INDUSTRIELS

La sous-commission a siégé le 18 avril 2019, en présence de M. Florent Pichon, chef du Service des services partagés des SIL et de M. Bertrand Pillard, responsable de la division finances et controlling. Elle a par ailleurs obtenu divers renseignements complémentaires par email.

La réorganisation des Services industriels (« Ariane ») déploie encore ses effets cette année – ce qui pèse à la fois sur certains éléments du résultat et sur la manière de l’analyser. Pour la première fois dans le rapport sur les comptes, nous adoptons la nouvelle structure qui rend impossible une comparaison terme à terme avec l’année précédente. Pour mémoire, les SIL ne sont désormais plus organisés par produits ou fluides (électricité, gaz, etc.) mais par domaines professionnels (réseaux, patrimoine, commercial, etc.). Ainsi un même « produit » (e.g. l’électricité) est désormais lié financièrement à l’ensemble des services (production, patrimoine, réseaux, commercial, etc.) et non plus à une entité relativement intégrée (service de l’électricité).

Pour remédier aux difficultés de compréhension qu’induit la nouvelle organisation Ariane, les services partagés proposent désormais, en plus des comptes des services, de fournir un tableau des résultats « analytiques » produit par produit. Nous l’avons introduit au point 4 de notre rapport car il permet de comprendre rapidement les gains ou pertes de chacun des produits proposés par les SIL – mais il faut le lire avec précaution car la méthode de production de ce tableau n’est pas encore complètement stabilisée (elle implique, par exemple, que les monteurs de réseaux imputent leurs heures de travail sur des comptes internes qui relèvent soient du gaz soit du chauffage à distance pour permettre la bonne répartition des coûts entre ces différents produits).

Par ailleurs, un autre changement substantiel vient compliquer la lecture des comptes. Depuis la publication du budget 2019, le Contrôle des finances de la ville de Lausanne (CFL) a demandé un changement dans la présentation des comptes et du budget des SIL. Auparavant, les ventes et achats internes apparaissaient dans les comptes. Désormais le CFL demande à supprimer ces transactions internes.¹⁰ Par exemple, autrefois le service de l’électricité vendait (comptablement) l’électricité produite au Service commercial qui se chargeait ensuite de la vendre effectivement aux clients des SIL. Désormais cette vente interne disparaît des comptes – ceci implique de très grosses fluctuations, d’environ CHF 55 millions, entre le budget 2018 (qui intégrait ces ventes internes) et les comptes 2018 (qui les ont supprimés). Pour mémoire, l’exercice précédent avait vu la disparition – pour les mêmes raisons, des imputations internes (de l’ordre de 65 millions/an).

Les SIL continuent de dégager environ CHF 50 millions de recettes nettes par an pour la Commune de Lausanne. Sur le fond, au-delà des modifications organisationnelles et comptables, nous notons une grande stabilité dans l’évolution des marges bénéficiaires du gaz et de l’électricité. L’année 2018 pour le chauffage à distance aura été marquée par la révision de l’usine TRIDEL, ce qui a obligé à trouver d’autres sources de chaleur plus coûteuses, et par un climat relativement doux, péjorant légèrement le résultat de ce produit.

Les résultats du multimédia continuent d’être préoccupants (perte de CHF 5 millions).

1. Généralités

Le résultat 2018 des SIL se solde par un excédent de revenus de CHF 49'107'930.- légèrement en dessous du budget (-CHF 2.8 millions) mais aussi en légère hausse par rapport à 2017.

	Comptes 18	Budget 18	Ecart C.18/B.18		Comptes 17	Ecart C.18/C.17	
	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
Charges	341 857 842	404 713 000	-62 855 158	-15.5%	461 994 521	-120 136 679	-26.0%
Revenus	390 965 772	456 634 800	-65 669 028	-14.4%	509 818 198	-118 852 426	-23.3%
Excédents	49 107 930	51 921 800	-2 813 870	-5.4%	47 823 677	1 284 253	2.7%

¹⁰ Il s’agit notamment de la vente interne SiL de la production hydroélectrique, la vente interne SiL de la production photovoltaïque, la vente interne SiL de certificats d’origine issus de la production d’énergie renouvelable, l’élimination de la valorisation interne des pertes de distribution de l’électricité, les ventes d’internes SiL du gaz pour la production de chaleur (prod. usines thermiques), la vente interne SiL de la chaleur produite au chauffage à distance, les locations internes de prises citycables du réseau hors Lausanne (Lausanne = LFO). Cependant les SIL n’ont pas éliminé les consommations internes d’électricité, de gaz ou de chauffage à distance des immeubles ou autre équipements des SiL (chauffage des immeubles et la consommation électrique principalement).

2. Examens des charges et des revenus par nature

	Comptes 18	Budget 18	Ecart C.18/B.18		Comptes 17	Ecart C.18/C.17	
	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
CHARGES	341'857'842	404'713'000	-62'855'158	-15.5	461'994'522	-120'136'680	-26.0
30 Charges de personnel	71'158'420	74'634'800	-3'476'380	-4.7	71'244'704	-86'284	-0.1
31 Biens, services et march.	200'314'007	259'420'400	-59'106'393	-22.8	245'357'219	-45'043'212	-18.4
32 Intérêts passifs	19'548'557	20'096'000	-547'443	-2.7	19'339'649	208'908	1.1
33 Amortissements	41'835'673	40'080'800	1'754'873	4.4	41'635'649	200'024	0.5
38 Attributions aux réserves	9'001'185	10'481'000	-1'479'815	-14.1	14'747'959	-5'746'774	-39.0
39 Imputations internes	0	0	0	N/A	69'669'342	-69'669'342	-100.0
REVENUS	390'965'772	456'634'800	-65'669'028	-14.4	509'818'199	-118'852'427	-23.3
42 Revenus des biens	4'081'036	1'213'900	2'867'136	236.2	4'415'985	-334'949	-7.6
43 Taxes, ventes et prest. fact.	371'691'621	434'961'300	-63'269'679	-14.5	420'059'234	-48'367'613	-11.5
45 Dédom. collectiv. publ.	192'091	180'000	12'091	6.7	201'753	-9'662	-4.8
46 Subventions acquises	403'322	0	403'322	N/A	114'868	288'454	251.1
48 Prélèv. sur les réserves	14'597'701	20'279'600	-5'681'899	-28.0	15'357'017	-759'316	-4.9
49 Imputations internes	0	0	0	N/A	69'669'342	-69'669'342	-100.0

Les principaux écarts absolus entre compte et budget portent sur les charges de personnel (ce qui s'explique par les effets d'Ariane, cf. point 2.1. de notre rapport), par des prélèvements sur les réserves moindres que budgétés et par les rubriques 31 (aux charges) et 43 (aux revenus) : achats et ventes.

Sur ce dernier point (31 et 43), il faut chercher la différence substantielle dans la transformation des normes comptables. Comme expliqué en introduction la suppression des achats et ventes internes d'énergie produit un écart (entièrement symétrique) de CHF 55 millions à la baisse des recettes et des charges. Il est à noter que cette suppression des ventes internes dans les comptes fait suite à la suppression, l'an dernier, des imputations internes, elle aussi sur demande du CFL. La logique de ces demandes semble être de supprimer au maximum les éléments « analytiques » au sein du budget et des comptes – au risque toutefois d'une plus faible lisibilité des activités effectives des différents services.

L'importante différence au 42 (revenus des biens) entre le budget et les comptes (+CHF 2.8 millions de revenus) s'explique par des recouvrements effectués en 2018 par le Service commercial.

Les importantes différences de prélèvement sur les recettes (-CHF 5.6 millions de prélèvements par rapport au budget) relèvent essentiellement du gaz, secteur dans lequel la prévision des prix (pricing) et des coûts (costing) est complexe.

2.1 Charges de personnel (30)

	30 Charges de personnel	Comptes 18	Budget 18	Ecart C.18/B.18	Comptes 17	Ecart C.18/C.17
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
721	Service Patrimoine (PAT)	13'081'423	13'463'100	-381'677	N/A	N/A
722	Service Réseaux (RES)	19'875'424	20'540'300	-664'876	N/A	N/A
723	Service Production (PRO)	13'107'129	13'757'800	-650'671	N/A	N/A
724	Service commercial (COM)	14'491'024	13'831'200	-340'176	N/A	N/A
725	Service des Services Partagés (SPAR)	7'106'081	8'484'400	-1'378'319	N/A	N/A
726	Service du Secrétariat Général (SGSIL)	4'497'341	4'558'000	-60'659	N/A	N/A
		71'158'420	74'634'800	-3'476'380	71'244'704	86'284

On note des dépenses moindres que budgétées sur le personnel – et ce de manière transversale à tous les services. Si l'on traduit ceci en postes, cela donne :

Structure organisationnelle	Budget 18 ept	Comptes 18 ept	Ecart C.18/B.18 ept
Service Patrimoine (PAT)	100.85	92.55	-8.30
Service Réseaux (RES)	166.65	160.35	-6.30
Service Production (PRO)	99.85	96.85	-3.00
Service commercial (COM)	98.25	94.45	-3.80
Service des Services Partagés (SPAR)	56.65	50.04	-6.61
Service du Secrétariat Général (SGSIL)	27.30	26.10	-1.20
Effectif total	549.55	520.34	-29.21

L'exercice se boucle sur une baisse importante du nombre d'employé-e-s des SIL (-29.1 ept) par rapport au budget. Cette image prise au 31 décembre 2018, mesure essentiellement les effets de la réforme Ariane qui implique une redéfinition des postes et de nouveaux engagements – qui ne s'effectuent pas immédiatement, y compris à cause de goulets d'étranglement administratifs. Cette baisse est donc temporaire.

2.2 Attributions aux réserves (38)

L'état des fonds de réserve des Services industriels est au 31.12.2018 le suivant :

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Fonds de réserve et de renouvellement :	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF
- gaz	12'049	12'073	11'843	12'473	13'137	14'433	13'291	12'213
- chauffage à distance	5'402	5'234	4'840	5'681	7'674	10'104	10'077	9'084
- production d'électricité de Lavey	29'976	30'142	30'219	29'178	28'284	30'283	27'204	23'713
- autres production d'électricité	2'168	2'168	2'167	2'167	2'167	2'165	2'164	2'162
- distribution d'électricité	3'481	4'746	4'366	4'175	3'993	3'921	3'790	3'758
- multimédia	1'043	3'443	3'560	3'460	3'360	3'260	4'549	4'262
- production de chaleur renouvelable CAD	8'675	5'997	3'966	2'134	1'452	0	0	0
- activités « Contracting »	84	84	87	91	0	0	0	0
Fonds de péréquation :								
- gaz	10'247	10'318	18'400	18'400	16'378	16'378	16'378	16'378
- chauffage à distance	6'500	7'000	7'000	10'548	10'548	11'548	11'548	10'048
- électricité	1'642	1'642	2'492	2'756	2'318	2'318	928	0
- timbre d'acheminement EL	-2'628	-4'967	-8'841	-1'602	5'052	4'234	6'220	9'359
- vente d'énergie électrique	-339	2'253	1'396	682	-173	3'913	0	0
- éclairage public	5'173	4'961	2'904	1'247	-679	-1'853	-1'512	-827
- multimédia	0	3'878	6'558	12'217	20'217	25'848	0	0
- timbre d'acheminement gaz	1'231	1'807	-147	533	4'064	0	0	0
- diff. couverture gaz fournisseurs aval	0	0						
- diff. couverture distributeurs aval du gaz	-100	-578						
Total	84'605	90'201	90'810	104'140	117'792	126'552	94'637	90'150

L'état des différents fonds n'appelle pas de commentaires particuliers – si ce n'est en ce qui concerne le multimédia pour noter que suite aux prélèvements effectués en 2018 le fonds de péréquation est désormais vide et le fonds de réserve et de renouvellement substantiellement diminué. Ce vidage du fonds de péréquation (issu des résultats de la vente du réseau à la société LFO (en mains de la ville)) était prévu au budget et il vient améliorer le résultat du multimédia (+CHF 3.8 millions, auquel s'ajoute un prélèvement de +CHF 2.5 millions sur le fonds de réserve et de renouvellement). (Voir nos commentaires à propos des résultats du produit multimédia, ci-dessous).

3. Résultats analytiques

SIL [CHF]	Electricité	Gaz	CàD	Multimédia	Prest. tiers Hors expl.	TOTAL
Chiffres d'affaires	-154'751'178	-114'393'332	-42'566'376	-31'068'528	-16'096'182	-358'875'597
Achats / -ventes internes	-	-6'052'801	6'052'801	-	-	-
Coûts directs	95'268'169	77'293'008	20'009'945	27'710'337	13'078'633	233'360'091
Marge	-59'483'009	-43'153'126	-16'503'629	-3'358'191	-3'017'550	-125'515'506
Coûts indirects	9'679'549	3'455'844	923'312	7'533'475	7'240'318	28'832'498
Amortissements et financement	33'239'015	10'894'381	8'376'382	851'128	2'067'320	55'428'225
Résultat opérationnel	-16'564'446	-28'802'901	-7'203'936	5'026'412	6'290'088	-41'254'782
Mouvements sur les fonds	-991'753	-192'798	-331'260	-6'277'890	-59'447	-7'853'147
Résultat annuel	-17'556'199	-28'995'699	-7'535'196	-1'251'477	6'230'641	-49'107'930

Comme expliqué en introduction le tableau présenté ici ne relève pas strictement de l'examen des comptes – car il s'agit d'une comptabilité analytique, néanmoins son inclusion se justifie parce qu'il permet de comprendre plus clairement les résultats des SIL que ceux qui sont désagrégés par services dans le budget et les comptes. Rappelons tout de même que, s'agissant de comptabilité analytique et d'une nouvelle manière de procéder, la méthode n'est pas encore entièrement stabilisée (e.g. imputation des heures de travail interne à différents produits, répartition des prestations des services partagés entre les produits, etc.).

Les résultats de l'électricité et du gaz restent dans leur ampleur habituelle et conforme au budget.

Comme mentionné en introduction, le CAD a connu une relativement mauvaise année (arrêt de TRIDEL et climat chaud en hiver) – à terme il est prévu de prévoir un mécanisme de fixation des prix plus en phase avec les fluctuations de demandes (pricing) afin de permettre un lissage des marges entre années.

Le produit « prestations de tiers » est (presque) par nature déficitaire puisqu'il comporte des services que les SIL offrent au titre de leur mission de service public (programme equiwatt, participation en nature (électricité, éclairage) aux manifestations sportives ou culturelles, télégestion des bâtiments scolaires, etc.). Il comporte également les revenus que les SIL tirent de leurs activités en-dehors de la vente de fluide (e.g. intervention sur le réseau électrique d'une commune voisine ; activité de contracting, etc.).

Si le résultat du multimédia est légèrement excédentaire – c'est avant tout à un prélèvement sur les fonds qu'il le doit (6,3 mio.). Notons toutefois que les coûts indirects pour le multimédia (7,5 mio, équivalent à l'électricité ou le double du gaz) sont relativement élevés par rapport aux autres produits. Ceci s'explique par la nécessité de mobiliser beaucoup de personnel pour aller chercher de nouveaux clients ou pour accompagner les clients existants dans une activité fortement concurrentielle. On observe depuis quelques années une érosion de la clientèle qui induit des résultats structurellement déficitaires pour ce produit.

Le tournant amorcé par la participation à la société netplus et la commercialisation de ses produits doit permettre de changer cette dynamique. À noter que l'amortissement extraordinaire de la participation de la ville à la société netplus a été effectué au Secrétariat général (et versé analytiquement dans les prestations de tiers -et non directement au multimédia).

4. Résultats par service

Dans l'examen qui suit, service par service, nous ne reprenons pas les explications qui figurent déjà dans la brochure d'explication des comptes. Nous commentons uniquement les rubriques pour lesquelles nous avons demandé des explications supplémentaires.

7210 Patrimoine

312 L'écart de CHF 34 millions vient de la suppression des ventes internes.

318 Moins d'études ont été menées que prévu au budget – essentiellement car le bureau d'étude nouvellement créé est encore en voie de constitution.

- 424 L'écart vient d'une correction issue des exercices antérieurs (écarts acomptes/décomptes 2017 principalement).
- 438 Moins de projets que prévus ont pu être menés.
- 480 L'écart du prélèvement vient essentiellement de la différence pricing/costing pour le gaz (voir commentaire plus haut).
- 7220 Réseaux**
- 311 La campagne de détection des fuites sur les réseaux de gaz a dû être retardée à cause d'un fournisseur, et aussi du fait de la validation tardive de la note en Municipalité, ainsi de moindres dépenses ont été faites sur ce poste.
- 318 On note une baisse des raccordements au gaz et une surestimation de diverses prestations de raccordement.
- 436 Il s'agit du versement des assurances suite au sinistre du poste de Praz-Séchaud.
- 434 Dans l'ensemble cette rubrique a surestimé au budget plusieurs prestations notamment les raccordements « clé en main » au gaz, des raccordements thermiques et des réalisations électricité et multimédia.
- 480 On a renoncé à engager des auxiliaires qui auraient dû être payés sur ce fond.
- 7230 Productions**
- 311 et 315 A l'usine de Lavey, un seul groupe a été révisé au lieu de deux car la galerie d'amenée d'eau est en réfection.
- 314 A l'usine de Pierre-de-Plan la mise aux normes des vitres a été repoussée car d'autres travaux d'entretien ont été réalisés.
- 318 Les incertitudes qui continuent de peser sur la fin de la concession de l'usine de Lavey conduisent à surseoir à certains travaux de maintenance.
- 380 L'éclairage public se révèle également de plus en plus économe en électricité.
- 435 Il est à noter que l'installation des Saugealles a été remise au Service des parcs et domaines – et qu'elle ne produit plus d'électricité actuellement.
- 7240 Commercial**
- 318 L'écart s'explique en partie par l'augmentation des droits d'achats des diffusions d'événement sportif.
- 424 Il s'agit de bonus des comptes 2018 (argent en faveur des SIL resté sur des comptes).
- 434 D'une part le nombre de clients du télé-réseau continue de baisser (du fait d'une importante concurrence dans ce secteur), d'autre part le budget contenait une erreur d'environ 1.2 million de francs (du fait d'une base de données mal actualisées il surestimait le nombre de clients par rapport au nombre de prises télé-réseau).
- 480 Moins de prélèvements que budgétés sur les fonds du gaz et du multimédia.
- 7250 Services partagés**
- 322 et 331 Retards des projets CRM et ORASI. Le CRM est développé pour le multimédia essentiellement. Or l'intégration tardive des produits netplus au CRM a nécessité des développements importants qui expliquent une partie du retard du projet.

7260 Secrétariat général

311 A priori moindre développement d'équipement que prévu.

331 Il s'agit du coût des développements informatiques pour le remboursement de la taxe poubelle.

334 CHF 2.9 millions représentent l'amortissement extraordinaire de la participation de la Ville à la société netplus.

D'après le Service financier : « En application de l'article 26 du RCom, vérifié par le CFL dans le cadre de chaque bouclage des comptes, les titres peuvent être portés au bilan de la Ville à leur valeur vénale au maximum (valeur des fonds propres). La Ville détient depuis décembre 2017 un total de 10% de participation à Net+. Les 11'947 actions ont été achetées pour un montant de CHF 4.2 millions. Lors du bouclage des comptes 2018, afin de s'assurer du respect de l'article 26 du RCom, il a été nécessaire de corriger la valeur inscrite au bilan sur la base des fonds propres de la société à fin 2017 (CHF 12.9 millions en 2017, les comptes 2018 n'étant pas disponibles au moment du bouclage de nos comptes). Il en résulte un ajustement de CHF 2.9 millions, intégralement compensé par un prélèvement analogue dans le fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes. »

460 Chaque actionnaire de FMHL reçoit la subvention fédérale (parce que c'est une société de partenaires).

5. Conclusions

Les membres de la sous-commission de la COFIN aux SIL tiennent à remercier M. Florent Pichon, chef du Service des services partagés, et de M. Bertrand Pillard, pour leur grande disponibilité et la précision de leurs réponses à nos diverses questions.

Les soussignés vous recommandent d'accepter les comptes 2018 des SIL.

Par ailleurs, les soussignés émettent le vœu de disposer également au moment du budget du tableau analytique par « produits » et de l'intégrer régulièrement dans les comptes des années futures pour pouvoir opérer des comparaisons dans le temps.

Les commissaires :

Romain Felli, rapporteur

Johann Dupuis

Réponses aux observations 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité se réfère au rapport de votre Commission sur l'exercice 2018 de l'administration. La Municipalité répond comme suit aux observations dudit rapport :

1^{re} observation (préambule présidentiel) (SPEL) : la Municipalité est invitée à persévérer dans ses recherches en vue d'une intensification du télétravail dans l'intérêt équitablement réparti entre l'employeur, l'employé et l'environnement.

La Municipalité a introduit la possibilité de réaliser du télétravail en 2009, en lien avec la mise en œuvre du projet Aménagement du temps de travail (ATT) ; ce dernier prévoit un horaire de travail flexible par défaut pour les fonctions qui s'y prêtent, les exigences particulières du service au public rendant le télétravail impossible pour certaines fonctions, afin de favoriser la conciliation entre vie privée et professionnelle. Une instruction administrative, l'IA-RPAC 14.05 intitulée « Travail hors des locaux de service », en pose les fondements réglementaires.

Actuellement, le télétravail est pratiqué dans des proportions très variables. Le nombre de personnes effectuant du télétravail est en légère augmentation depuis 2012, cette proportion passant de 3.5% à 6% de l'effectif. Le nombre total d'heures réalisées est aussi en augmentation, passant d'environ 10'000 heures, en 2012, à 16'000 en 2016, puis à 19'000 heures en 2017. La part de télétravail reste néanmoins faible au regard du nombre total d'heures travaillées par année par le personnel communal (environ 10 millions d'heures nettes) et de l'effectif.

La Municipalité estime que le télétravail, bien cadré, constitue un axe important de la conciliation entre vie familiale et professionnelle et du développement durable lorsqu'il permet de réduire les déplacements voire d'optimiser l'occupation d'une place de travail. Considérant que le télétravail est pratiqué de manière très hétérogène, la Municipalité a décidé de clarifier le cadre réglementaire afin d'en harmoniser la pratique. Le principe fondamental d'un commun accord entre la collaboratrice ou le collaborateur et sa hiérarchie demeure au cœur du modèle et sa pratique repose sur un lien de confiance ; la hiérarchie, tout comme l'employé·e, peuvent en tout temps renoncer à sa pratique. La hiérarchie peut également requérir la présence de la personne en cas de séance, de formation et de nécessité de remplacement d'un·e collègue.

Un cadre réglementaire plus clair permettra en outre de :

- définir le type de fonctions non compatibles avec le télétravail : les fonctions nécessitant un contact direct avec les usagères et les usagers, ou celles pour lesquelles l'outil de travail n'est pas disponible à domicile seront par exemple exclues ;
- clarifier le pourcentage du temps contractuel pouvant être effectué en télétravail ainsi que le cadre horaire, pour les collaboratrices et collaborateurs avec ou sans fonction d'encadrement ;
- préciser les rôles et les responsabilités respectifs de la collaboratrice ou du collaborateur et de son encadrement lorsque le télétravail est pratiqué ;
- clarifier les questions liées à la protection des données et aux exigences de santé et de sécurité au travail.

Concrètement, la Municipalité propose en outre l'établissement obligatoire d'une convention de télétravail entre la collaboratrice ou le collaborateur et sa hiérarchie ainsi que le ou la responsable RH. Il y sera notamment mentionné :

- la date de début (et éventuellement de fin) de l'autorisation de télétravail ;
- la durée de la période d'essai ;
- les jours de la semaine concernés ;
- l'exigence de disponibilité téléphonique et informatique durant les périodes de télétravail ;
- les tâches ou les missions à effectuer pendant le télétravail ;
- les exigences de protection des données, de la sécurité informatique, ainsi que des règles de santé et de sécurité au travail et du respect de la réglementation sur le temps de travail.

Le cadre réglementaire à venir sera ainsi plus précis que l'instruction administrative actuellement en vigueur et permettra de conserver cette possibilité importante d'aménagement du temps de travail tout en la développant au sein de l'administration.

2^e observation (URB) : le Conseil communal invite la Municipalité à l'informer des réponses apportées (modifications ou réorganisations) aux recommandations formulées par la Cour des comptes dans son Rapport 2019.

En date du 24 janvier 2019, la Municipalité a répondu favorablement à 14 recommandations sur les 15 formulées par la Cour des comptes et a décidé de ne pas entrer en matière sur l'une d'entre elles. Cette prise de position est publique et publiée dans le rapport n° 49 d'audit en son chapitre 7, page 114. Ce document est accessible sur le site internet de la Cour des comptes.

La Municipalité entend aller de l'avant en faveur de simplifications administratives et a ouvert plusieurs chantiers en vue d'établir de nouveaux modes de coordination entre les services communaux dans le cadre de l'examen et de l'octroi des permis de construire ainsi que des permis d'habiter ou d'utiliser.

Par ailleurs, la recommandation relative à la soumission de la matérialité et des teintes des façades lors de l'enquête publique a d'ores et déjà été mise en œuvre.

Quant à la commission consultative d'urbanisme et d'architecture (CCUA), elle sera mise en place en 2020.

3^e observation (URB) : le Conseil communal invite la Municipalité à étudier la mise en valeur des maquettes de la ville actuelle, sous une forme et un lieu accessibles au public.

Les maquettes établies par le Service de l'urbanisme sont régulièrement valorisées dans le cadre de projets de planification. Si ces maquettes sont effectivement appréciées du public, il n'est aujourd'hui pas envisagé, pour des raisons de coût et de place, de prévoir un espace d'accueil permanent. La Municipalité entend cependant continuer à mettre en valeur les maquettes aussi souvent que possible dans le cadre de projets de planification en cours.

4^e observation (CP) : si la Municipalité veut poursuivre l'engagement de personnel uniformé, elle est invitée à en faire autant pour le personnel que l'on ne voit pas physiquement dans la rue, tel que les membres de l'unité des ressources humaines ou le personnel administratif. Cela est essentiel à la bonne marche du CP ainsi qu'à la qualité des prestations fournies à la population.

Le Corps de police fait face à de nombreux défis sécuritaires et les actions prises portent leurs fruits. Les efforts effectués par la Municipalité en termes de renforts d'effectifs de terrain a permis au Corps de police d'assurer ses missions en rue avec le succès observé aujourd'hui, sans pour autant que cela se fasse au détriment des entités administratives. Sur le plan des ressources humaines, une vaste réflexion a été conduite afin d'optimiser leur activité. Cette réflexion a débouché sur une réorganisation, laquelle a été présentée au personnel début 2019, qui regroupe sous une même conduite, dès le 1^{er} avril 2019, l'ensemble des personnes œuvrant dans ce domaine, à savoir les Ressources humaines, le Centre de formation de la police de Lausanne, l'Unité de soutien psychologique (Upsy) et l'Entité recrutement et carrière. Les synergies ainsi générées ont pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources à disposition et ainsi assurer des prestations de qualité malgré l'augmentation du personnel en rue. Les différents processus administratifs seront également questionnés d'ici 2020 afin de trouver des solutions de mutualisation et de centralisation du suivi. Par ces démarches, la Municipalité estime accorder l'attention nécessaire à cette problématique, tout en améliorant l'usage des moyens dont elle dispose.

5^e observation (SPSL) : dans un contexte de pressions et de charge croissante sur le personnel de la police du feu, des ambulanciers ainsi que des collaborateurs de la Protection civile, la Municipalité est invitée à garantir au SPSL les ressources humaines nécessaires à l’accomplissement de ses missions d’urgence.

La Municipalité garantit au SPSL les ressources suffisantes lui permettant d’assurer ses missions. A noter en particulier qu’elle a validé la création de près de 5 ept supplémentaires dédiés aux missions d’urgence assumées par l’entité Ambulance. Cette validation fait suite à la revalorisation financière des activités ambulancières de la part de la Direction générale de la santé de l’Etat de Vaud.

6^e observation (CH) : pour faire face aux charges de travail supplémentaires liées à la croissance démographique et aux nouvelles tâches administratives du service, la Municipalité est invitée à allouer les EPT supplémentaires nécessaires à garantir le bon fonctionnement du Contrôle des habitants pour les années à venir.

Le Service du contrôle des habitants a été chargé de présenter un rapport circonstancié à la Municipalité afin de déterminer les mesures à prendre permettant de garantir son fonctionnement optimal.

7^e observation (EPURA S.A.) : la Municipalité est invitée à allouer les ressources nécessaires à l’entretien et rénovation des infrastructures pour leur garantir un taux de renouvellement adéquat.

La Municipalité est consciente de l’importance d’assurer un renouvellement suffisant des infrastructures. Elle a obtenu et investi des montants très importants dans le renouvellement des installations de production d’eau potable, dans les réseaux et à la STEP. Au niveau des ressources humaines, l’organisation du service sous sa forme actuelle est récente (2016), avec le regroupement des activités liées à l’eau potable et à l’assainissement. Cette réorganisation a eu un impact sur le rythme de réalisation du plan des investissements. Cette situation est en cours de normalisation. Cependant, particulièrement pour la partie évacuation, la Municipalité est consciente que les ressources qui pouvaient suffire il y a quelques années ne sont peut-être plus suffisantes en raison des événements climatiques observés ces derniers temps, d’un grand nombre d’installations construites dans les années 60 qui arrivent en fin de vie et d’exigences environnementales accrues. Un examen de la situation est en cours afin de s’assurer que les missions du service puissent continuer à être parfaitement effectuées.

8^e observation (SGSCS) : la Municipalité est invitée à préciser les liens qui lient le Bureau lausannois pour les immigrés au secrétaire général.

Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) est un office. Pour des raisons liées à la structure administrative de la Ville, le BLI doit être rattaché à un service. Ainsi, le BLI est rattaché au secrétariat général SCS (SG SCS). Dès lors, le directeur SCS supervise directement les activités opérationnelles du BLI et décide, en collaboration avec le délégué à l’intégration, de ses activités. Le secrétaire général, assure la supervision administrative du BLI. Ceci implique que le SG SCS est en charge de contrôler que les procédures financières et contractuelles soient conformes aux règlements applicables pour l’administration communale et au budget voté, de contrôler le respect du temps de travail et l’application du règlement du personnel de l’administration communale (RPAC) et ses instructions administratives (IA-RPAC). Par ailleurs, le SG SCS offre, via son unité soutien, un support en matière RH et en matière administrative.

9^e observation (SAS) : l’allocation communale de naissance (ACN) n’est octroyée que si la mère de l’enfant n’exerce aucune activité lucrative ni ne perçoit d’indemnités des assurances chômage, maladie, accidents ou invalidité. Cette condition ne correspond plus au mode de vie des familles actuelles et la Municipalité est invitée à la réviser.

Consciente de l’obsolescence des conditions d’octroi de cette prestation communale, la Municipalité, a décidé, le principe de la suppression de l’allocation communale de naissance. Elle entend la remplacer par une autre prestation à définir, plus en phase avec les besoins actuels de la population. Différentes pistes sont actuellement étudiées.

10^e observation (SGEJQ) : Le Conseil communal invite la Municipalité à reprendre les discussions avec l'État de Vaud pour entreprendre les rénovations nécessaires à la mise en conformité du Centre de Valmont.

En 2009, la Commune de Lausanne a soumis un projet de rénovation du CPA de Valmont en demandant au Canton de Vaud son approbation et le financement des travaux restants par l'Etat de Vaud. Entre 2009 et 2017, des négociations sur les possibilités de financement des travaux, de rachat du bâtiment communal et de transfert de la prestation ont eu lieu, sans arriver à un accord sur les conditions de financement. La Commune estime exécuter une prestation pour l'Etat de Vaud et ne doit pas le faire au détriment des citoyens lausannois. En juin 2017, la Commune de Lausanne prenait note que l'Etat de Vaud souhaitait créer une fondation de droit privé qui reprendrait l'exploitation du Centre pour adolescents de Valmont dans un nouveau lieu à définir.

En 2019, lors de l'examen de reconnaissance et de subventionnement de l'institution de Valmont, l'Office fédéral de la justice (OFJ) exige des adaptations architecturales, que l'Etat de Vaud finance complètement, ainsi qu'un délai jusqu'à mi-octobre 2019 pour la présentation par l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne d'un plan d'action et d'un timing concret pour une structure architecturale adaptée aux missions dans une institution actuelle ou future sous peine de retrait de la subvention de l'OFJ au Canton de Vaud. La Commune exécute d'ici octobre 2019 les travaux urgents exigés par l'OFJ et financés totalement par l'Etat de Vaud. Elle attend maintenant une décision formelle de l'Etat de Vaud en la matière. Cette décision impliquera des propositions concrètes concernant l'aspect immobilier de l'exécution de cette prestation jusqu'à mi-octobre, délai imposé par l'OFJ.

11^e observation (SPS) : Le Conseil communal invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour réduire l'attente de la prise en charge des élèves par des psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS).

Pour rappel, à la suite d'EtaCom au début des années 2000, le canton a repris à sa charge toutes ces activités de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS). Une convention a été signée entre le Conseil d'Etat vaudois et la Municipalité de Lausanne le 1^{er} septembre 2003. Le Service de psychologie scolaire est à la fois une entité de la ville et une région PPLS cantonale. Les dotations de personnel sont du ressort du canton et il est vrai que depuis 2005, les effectifs des psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire n'ont pas augmenté alors que le nombre d'élèves et les demandes ont pris l'ascenseur.

La loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) votée en 2015 et qui est entrée en vigueur à la rentrée 2019 redéfinit l'ensemble des mesures d'aide et les principes d'organisation, en particulier dans le cadre du Concept 360°. La volonté de réduire les listes d'attente en travaillant sur la consultation collaborative comme portail d'entrée, les critères de priorisation et la proximité renforcée avec les professionnels de l'école est au cœur du nouveau dispositif cantonal.

La Municipalité maintient des contacts réguliers avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture afin que les besoins des élèves et leurs familles lausannoises soient pris en compte.

12^e observation (SPS) : Le Conseil communal invite la Municipalité à se munir d'outils statistiques pour observer l'attente de la prise en charge des élèves par les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS).

La question des listes d'attente n'est pas liée à un outil informatique mais à différents facteurs qui changent en permanence : ressources inchangées depuis 2005, style de collaboration avec les enseignant·e·s, proximité avec l'école (localisation géographique des locaux), type de population, période dans l'année scolaire, réalité RH (congé maternité, maladie, etc.). Des évaluations et des adaptations régulières de ces facteurs sont entreprises afin de répondre aux besoins du terrain.

Le Service de psychologie scolaire dispose d'un outil de gestion des prestations, nommé Lagapfaf, qui est développé au niveau cantonal et commun à toutes les régions PPLS du canton. Cet outil informatique permet de tirer un certain nombre de statistiques nécessaires au pilotage du service et des prestations. Il a une durée de vie limitée et sera remplacé dans les deux à trois ans par un logiciel beaucoup plus complet qui traitera de l'ensemble des mesures d'aide aux élèves du canton.

13^e observation (SPAR) : La Municipalité est invitée à persévérer dans ses recherches en vue d'une intensification du télétravail dans l'intérêt équitablement réparti entre l'employeur, l'employé et l'environnement.

La 13^e observation étant similaire à la 1^{re}, la réponse figure sous la 1^{re} observation (préambule présidentiel – FIM/SPEL).